



Third Session
Thirty-seventh Parliament, 2004

Troisième session de la
Trente-septième législature, 2004

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:
The Honourable SHIRLEY MAHEU

Monday, April 19, 2004
Monday, May 3, 2004 (in camera)

Issue No. 3

First and second meetings on:
The resolution encapsulating
the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution
and
Third meeting on:
The study of on-reserve
matrimonial real property

WITNESSES:
(*See back cover*)

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente:
L'honorable SHIRLEY MAHEU

Le lundi 19 avril 2004
Le lundi 3 mai 2004 (à huis clos)

Fascicule n° 3

Première et deuxième réunions concernant:
La résolution qui renferme la résolution
de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002
et
Troisième réunion concernant:
L'étude sur la question des biens immobiliers
matrimoniaux situés sur une réserve

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable Shirley Maheu, *Chair*
The Honourable Eileen Rossiter, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C.
(or Rompkey, P.C.)
Beaudoin
Chaput
Jaffer
LaPierre

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

The name of the Honourable Senator Grafstein is substituted for that of the Honourable Senator Poy (*April 19, 2004*).

The name of the Honourable Senator Poy is substituted for that of the Honourable Senator Grafstein (*April 21, 2004*).

The name of the Honourable Senator Chaput is substituted for that of the Honourable Senator Ferretti Barth (*April 28, 2004*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente: L'honorable Shirley Maheu
Vice-présidente: L'honorable Eileen Rossiter
et

Les honorables sénateurs:

* Austin, c.p.
(ou Rompkey, c.p.)
Beaudoin
Chaput
Jaffer
LaPierre

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Le nom de l'honorable sénateur Grafstein est substitué à celui de l'honorable sénateur Poy (*le 19 avril 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Poy est substitué à celui de l'honorable sénateur Grafstein (*le 21 avril 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Chaput est substitué à celui de l'honorable sénateur Ferretti Barth (*le 28 avril 2004*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, April 19, 2004
(4)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met at 5:00 p.m., this day, in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Shirley Maheu presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ferretti Barth, Grafstein, Jaffer, Maheu and Plamondon (5).

In attendance: Marlisa Tiedemann, Mary Hurley and Laura Barnett, Research Officers, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on February 19, 2004, the committee commenced its examination of the resolution encapsulating the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution. (*See Issue No. 1 for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:

The Honourable Senator Jerahmiel Grafstein.

From the Department of Justice:

Lisette Lafontaine, Senior Counsel;
Angela Connidis, Counsel.

From the Department of Canadian Heritage:

Christine Nassrallah, Director, Policy and Research,
Multiculturalism and Human Rights Branch;

Artur Wilczynski, Acting Director, International Relations
and Policy Development, International Affairs Branch.

From the Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada:

Roy Jones, Director.

From the Canadian Jewish Congress:

Keith Landy, National President;
Manuel Prutschi, National Executive Director;
Eric Vernon, Director of Government Relations.

From B'nai Brith Canada:

Dr. Steve Scheinberg, National Chair of the League for
Human Rights;
Joseph Ben-Ami, Director of Communications.

From Canadian Race Relations Foundation:

Dr. Karen Mock, Executive Director.

At 5:00 p.m., the Honourable Jerahmiel Grafstein made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 19 avril 2004
(4)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd’hui, à 17 heures, dans la pièce 505 de l’édifice Victoria, sous la présidence de l’honorable Shirley Maheux (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Ferretti Barth, Grafstein, Jaffer, Maheu et Plamondon (5).

Également présentes: Marlisa Tiedemann, Mary Hurley et Laura Barnett, attachées de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le 19 février 2004, le comité entreprend l’examen de la résolution qui renferme la résolution de l’OSCE (PA) mise de l’avant à Berlin, en 2002. (*L’ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 du comité.*)

TÉMOINS:

L’honorable sénateur Jerahmiel Grafstein.

Du ministère de la Justice:

Lisette Lafontaine, avocate-conseil;
Angela Connidis, avocate.

Du ministère du Patrimoine canadien:

Christine Nassrallah, directrice, Politique et recherche,
Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne;

Artur Wilczynski, directeur par intérim, Relations internationales et développement des politiques, Direction générale des affaires internationales.

Du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada:

Roy Jones, directeur.

Du Congrès juif canadien:

Keith Landy, président national;
Manuel Prutschi, directeur général national;
Eric Vernon, directeur, Relations gouvernementales.

De B'nai Brith Canada:

Steve Scheinberg, président, Comité des droits de la personne;

Joseph Ben-Ami, directeur des Communications.

De la Fondation canadienne des relations raciales:

Karen Mock, directrice générale.

À 17 heures, l’honorable Jerahmiel Grafstein fait une déclaration et répond aux questions.

At 5:50 p.m., the committee suspended its sitting.

At 6:15 p.m., the committee resumed its sitting.

Mr. Jones, Ms. Lafontaine, Ms. Connidis, Ms. Nassrallah and Mr. Wilczynski made statements and answered questions.

At 7:20 p.m., Mr. Landy, Dr. Mock and Dr. Scheinberg made statements.

At 8:15 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, May 3, 2004

(5)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met at 5:10 p.m., this day in camera, in room 257, East Block, the Chair, the Honourable Shirley Maheu presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, LaPierre, Maheu and Plamondon (4).

Other senator present: The Honourable Senator Prud'homme, P.C. (1).

In attendance: Marlisa Tiedemann, Mary Hurley and Laura Barnett, Research Officers, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on February 19, 2004, the committee resumed its study of the key legal issues affecting the subject of on-reserve real matrimonial property. (*See Proceedings of the Committee, Issue 1.*)

The committee considered the following draft budget application:

Professional and Other Services:	\$ 5,000
Transportation:	<u>\$ 39,324</u>
Total:	\$ 44,324

It was moved by the Honourable Senator LaPierre, that the draft budget in the amount of \$44,324 be adopted and that the Chair present the same to the Committee of Internal Economy, budget and Administration.

The question being put on the motion, it was adopted

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on February 19, 2004, the committee resumed its examination of the resolution encapsulating the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution. (*For complete text of the Order of Reference, please see Issue 1 of the Proceedings of the Committee.*)

À 17 h 50, le comité suspend la séance.

À 18 h 15, le comité reprend la séance.

M. Jones, Mme Lafontaine, Mme Connidis, Mme Nassrallah et M. Wilczynski font une déclaration et répondent aux questions.

À 19 h 20, M. Landy, Mme Mock et M. Scheinberg font une déclaration.

À 20 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le lundi 3 mai 2004

(5)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à huis clos, à 17 h 10, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Shirley Maheu (présidente).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Chaput, LaPierre, Maheu et Plamondon (4).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Prud'homme, c.p. (1).

Également présentes: Marlisa Tiedemann, Mary Hurley et Laura Barnett, attachées de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 19 février 2004, le comité reprend son étude des principales questions juridiques entourant les biens immobiliers matrimoniaux situés dans les réserves. (*Voir les délibérations du comité au fascicule n° 1.*)

Le comité examine l'ébauche de budget suivante:

Services professionnels et autres:	5 000 \$
Transports:	<u>39 324 \$</u>
Total:	44 324 \$

L'honorable sénateur LaPierre propose que l'ébauche de budget d'un montant de 44 324 \$ soit adoptée et que la présidente la soumette au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 19 février 2004, le comité reprend son examen de la résolution qui renferme la résolution de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

The committee considered the following draft budget application:

Professional and Other Services:	\$ 5,000
Total	\$ 5,000

It was moved by the Honourable Senator Chaput, that the draft budget in the amount of \$5,000 be adopted and that the Chair present the same to the Committee of Internal Economy, Budget and Administration.

The question being put on the motion, it was adopted

It was moved by the Honourable Senator Plamondon, that the committee give priority to the special study pertaining to the division of on-reserve matrimonial property.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Chaput, that the Chair inquire about the possibility of changing the schedule of meetings of the committee in order to meet on another day.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

Le comité examine l'ébauche de budget suivante:

Services professionnels et autres:	<u>5 000 \$</u>
Total	<u>5 000 \$</u>

L'honorable sénateur Chaput propose que l'ébauche de budget d'un montant de 5 000 \$ soit adoptée et que la présidente la soumette au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Plamondon propose que le comité accorde la priorité à une étude spéciale concernant la division des biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Chaput propose que la présidente s'informe de la possibilité de changer l'horaire des réunions du comité pour pouvoir se rencontrer un autre jour.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 19, 2004

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 5:00 p.m. to study the resolution encapsulating the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution.

Senator Shirley Maheu (Chairman) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Today we begin our study on the resolution encapsulating the 2002 Berlin OSCEPA resolution. In light of the recent, tragic event of the burning of a Jewish school's library in St. Laurent — which is in my backyard, and so I am personally touched by this and other acts of vandalism toward our Canadian Jewish community — it becomes extremely important for us to focus on this issue.

As you all are aware, there has been a continuing rise in anti-Semitic incidents around the world and in Canada. We have noted an increase in the severity of these incidents. Hate propaganda crimes, be they against Jews or any other groups in our society, are simply irresponsible and unacceptable in the eyes of this committee.

At the request of the Senate, and Senator Grafstein, the sponsor of this resolution, the Standing Senate Committee on Human Rights intends to study the 2002 Berlin resolution that was passed unanimously by state members and come up with possible solutions to recognize, tackle, condemn and eliminate anti-Semitism in Canada. In doing this, the Senate will be able to ensure that Canada has a clear and strong voice and is fulfilling its role as a member of the OSCE. We have always had a clear and strong voice and this is to reiterate that fact.

Today our committee will start its hearings with a number of witnesses — from the Canadian Jewish Congress, B'nai Brith Canada, the Canadian Race Relations Foundation, Statistics Canada, the Department of Canadian Heritage and the Department of Justice.

Before our first witness, Senator Grafstein, I will introduce the members of our committee. We have Senator Ferretti Barth from Quebec; Senator Mobina Jaffer from British Columbia; Senator Plamondon from Quebec; and of course, today, Senator Jerry Grafstein from Toronto.

Welcome to all those who are here with us today as well as those watching us on CPAC and listening on the radio or via the committee's Web site. Transcripts of this meeting will also be available to the public on the parliamentary Web site at www.parl.gc.ca.

Welcome, Senator Grafstein.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 19 avril 2004

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour examiner la résolution qui renferme la résolution de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002.

Le sénateur Shirley Maheu (présidente) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente: Aujourd'hui, nous allons commencer notre étude de la résolution qui renferme la résolution de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002. Dans le contexte du tragique incendie qui a été allumé récemment dans la bibliothèque d'une école juive de St-Laurent — c'est pratiquement dans ma cour, donc je suis personnellement touchée par cet acte comme par les autres actes de vandalisme dirigés contre la communauté juive canadienne —, il devient extrêmement important que nous nous penchions sur ce problème.

Comme vous le savez bien, les incidents antisémites se multiplient au Canada et ailleurs dans le monde. On remarque que la gravité de ces incidents augmente. Les crimes de propagande haineuse, qu'ils soient perpétrés contre les Juifs ou contre n'importe quel autre groupe de notre société, sont tout simplement irresponsables et inacceptables aux yeux de notre comité.

À la demande du Sénat et du sénateur Grafstein, parrain de cette résolution, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne va se pencher sur la résolution qui a été adoptée à l'unanimité par les États membres à Berlin, en 2002, afin de réfléchir à des solutions possibles pour reconnaître, combattre, condamner et éliminer l'antisémitisme au Canada. Ce faisant, le Sénat s'assurera que le Canada condamne haut et fort cette discrimination et qu'il remplit son rôle de pays membre de l'OSCE. Nous nous sommes toujours fait entendre haut et fort dans ce dossier et nous voulons le rappeler.

Aujourd'hui, notre comité commencera ses audiences en accueillant des témoins du Congrès juif canadien, de B'nai Brith Canada, de la Fondation canadienne des relations raciales, de Statistique Canada, du ministère du Patrimoine canadien et du ministère de la Justice.

Avant de céder la parole à notre premier témoin, le sénateur Grafstein, je vais vous présenter les membres de notre comité. Voici le sénateur Ferretti Barth, du Québec; le sénateur Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique; le sénateur Plamondon, du Québec, et bien sûr, le sénateur Jerry Grafstein, de Toronto.

Je souhaite la bienvenue à tous ceux qui sont parmi nous aujourd'hui, de même qu'à tous ceux qui nous regardent à la CPAC, qui nous écoutent à la radio ou qui suivent nos délibérations sur le site Web du comité. La transcription de nos délibérations sera publiée sur le site Web parlementaire, au www.parl.gc.ca.

Je vous souhaite la bienvenue, sénateur Grafstein.

Hon. Jerahmiel S. Grafstein: Honourable senators, Madam Chair, I am most honoured and privileged to be here to give evidence before this committee. It is easier being a member of a committee and asking questions than opening up your own thoughts to the scrutiny of your senatorial colleagues, so I proceed modestly and humbly, in the expectation you will not be too rough on me, because I know how capable and astute you all are.

This is the third time that I have appeared before a Senate committee. The first time was in the process of the passage of a private member's bill that I inaugurated, called the Parliamentary Poet Laureate Bill, which was successful after several years and is now bearing fruit. The second time was not as successful. It was for a bill to amend the Food and Drugs Act to add water as a "food." I hope that the issue will come back, perhaps under a different umbrella, so that we can address it again.

Today we are here to deal with an issue that I have followed very carefully, particularly in the last two and a half years. Let me explain why.

Let me review for you briefly the origins of the OSCE resolution, encapsulated in this resolution and unanimously passed by the Senate, directing you to not only study it but come up with a report.

In the last week in May 2002, I received a telephone call from Congressman Chris Smith of New Jersey, Chairman of the Helsinki Commission of the American Congress that is responsible for oversight of the Helsinki process, and which ultimately turned into the OSCE, the Organization for Security and cooperation in Europe.

Honourable senators will remember that the Organization for Security and cooperation in Europe Parliamentary Assembly was an outgrowth of the Helsinki Treaty back in 1974 that ignited the so-called "Helsinki process." Its goal was the advancement of human rights, democracy and political rights and economic cooperation throughout the OSCE region.

As Treasurer of the OSCE Parliamentary Assembly, I am also privileged to serve as the Head of the Liberal Democratic Reform Political Group there.

Therefore, I am a leader of a party group in Europe. It was in my double capacities that I was called upon to assist in this resolution. The OSCE member states now stretch from Vladivostock to Vancouver, from Russia to North America. Canada has an active role in Europe in two organizations: The NATO Parliamentary Assembly, the OECD — the economic unit — and the OSCE. Those are the three places where we have a voice, but the two places where we have a parliamentary voice are at NATO and the OSCE.

Those are also the only two organizations in which the United States has an active voice. In that sense, your Canadian delegation has been an active supporter and a member state of that organization for 15 to 20 years.

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, madame la présidente, je suis profondément honoré d'être ici aujourd'hui pour témoigner devant ce comité. Il est plus facile de siéger à un comité et de poser des questions que de soumettre ses propres idées à l'examen de ses collègues du Sénat, donc je le fais en toute modestie et humilité, en espérant que vous ne serez pas trop durs avec moi, parce que je connais bien votre compétence et votre intelligence à tous.

C'est la troisième fois que je comparais devant un comité du Sénat. La première fois, c'était en vue de l'adoption d'un projet de loi d'initiative parlementaire que j'avais proposé. Il s'agissait du projet de loi sur le poète officiel du Parlement, qui est finalement passé après plusieurs années et qui porte maintenant fruit. Ma deuxième comparution n'a pas été aussi fructueuse. Je défendais un projet de loi visant à modifier la Loi sur les aliments et drogues afin que l'eau soit considérée comme un «aliment». J'espère que cette question sera réexaminée, peut-être dans un contexte différent, pour que nous puissions en reparler.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour nous pencher sur une question que je suis de très près, particulièrement depuis deux ans et demi. Laissez-moi vous expliquer pourquoi.

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler brièvement les origines de la résolution de l'OSCE, que renferme cette résolution, adoptée à l'unanimité par le Sénat du Canada et renvoyée au comité pour étude et rapport.

La dernière semaine de mai 2002, j'ai reçu un appel de M. Chris Smith, membre du Congrès du New Jersey et président de la Commission Helsinki du Congrès américain, qui est responsable de la surveillance du processus d'Helsinki, maintenant devenu l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, soit l'OSCE.

Les honorables sénateurs se souviendront que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE est un prolongement du traité d'Helsinki inauguré en 1974, lequel a débouché sur le «processus d'Helsinki». Son but était de promouvoir les droits de la personne, la démocratie et la coopération économique dans tous l'espace de l'OSCE.

À titre de trésorier de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, j'ai aussi le privilège de diriger le groupe politique de la réforme démocratique libérale.

Je suis donc le chef d'un groupe partisan en Europe. C'est en ces doubles qualités que j'ai été appelé à participer à l'établissement de cette résolution. Le territoire des États membres de l'OSCE s'étend de Vladivostock à Vancouver, de la Russie à l'Amérique du Nord. Le Canada joue un rôle actif dans deux organisations en Europe: l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, l'OCDE — son unité économique — et l'OSCE. Ce sont les trois tribunes où nous avons une voix, mais les deux tribunes où nous avons une voix parlementaire sont celles de l'OTAN et de l'OSCE.

Ce sont également les deux organismes dans lesquels les États-Unis sont actifs. En ce sens, votre délégation canadienne appuie activement l'organisme et en fait partie depuis 15 ou 20 ans.

Canadians are active at all levels of the OSCE. Mr. Clifford Lincoln, MP, head of the Canadian delegation, serves as chair of the OSCE political committee. Svend Robinson is active on that committee as well. He is a reporter to the OSCE political committee.

The original 15 states that signed the Helsinki process back in 1974-76 expanded to 55 states to include all former Soviet satellites when they achieved their independence.

All the member states and their Parliaments have agreed by numerous treaties and resolutions over the years to promote human rights, political rights and economic cooperation within the OSCE space and beyond. The OSCE itself is divided into two parts. The ministerial council is located in Vienna, with ambassadors from each state in regular attendance. Canada has a full-time ambassador there. She serves in that office with great distinction. The parliamentary branch is headquartered in Copenhagen, led by a small, skilled, dynamic professional secretariat. We meet regularly. I travel to Copenhagen on Wednesday night for the next meeting of the expanded bureau.

Parliamentarians meet in assembly annually and the expanded bureau, the parliamentarians and executives of Parliament, meets regularly throughout the year in cities across Europe. We promote the three baskets of the OSCE, economic cooperation, political rights — democracy, essentially — and human rights.

In my capacity as an officer of the parliamentary assembly, an elected position, and as a member of the Canadian delegation, I was asked back in May 2002 to co-sponsor a resolution on anti-Semitism that was drafted by a leading member of the German delegation, Gert Weisskirchen of the German Parliament, and the American delegation led by Mr. Smith of the American House of Representatives. I was pleased to do that.

In July of that year, at the Berlin annual parliamentary assembly held in the Reichstag, the very place where Hitler promulgated those infamous laws back in 1933, that resolution was passed unanimously after vigorous debates, first in committee and then in the assembly.

It was passed by unanimous agreement of the 55 member states, and that resolution is at the heart of the mandate that you are studying.

Since that time, conferences dealing with anti-Semitism have been held across the entire OSCE space in conjunction with virtually all parliamentary and ministerial meetings. I myself have attended some of these meetings, in Washington, Copenhagen, Vienna, Porto in Portugal, Berlin, Rotterdam, Warsaw and Maastricht. The OSCE ministerial conference has planned a follow-up meeting in Berlin commencing April 28, and is currently working on an action plan for that meeting. The plan will be considered first in Berlin and then again at the next annual parliamentary assembly to be held in Edinburgh in the first week of July.

Les Canadiens sont actifs à tous les niveaux. M. Clifford Lincoln, député et chef de la délégation canadienne, est également président du comité politique de l'OSCE. Svend Robinson y siège lui aussi. Il fait rapport au comité politique de l'OSCE.

Le nombre des pays signataires, qui était de 15 au début du processus d'Helsinki, de 1974 à 1976, est passé à 55 depuis que les anciens pays satellites de l'URSS ont acquis leur indépendance.

Tous les États et leurs Parlements se sont engagés aux termes de nombreux traités et résolutions à promouvoir les droits de la personne, les droits politiques et la coopération économique dans l'espace de l'OSCE et au-delà. L'Organisation elle-même compte deux divisions. Le conseil ministériel est situé à Vienne, où se rendent régulièrement des ambassadeurs de chaque État. Le Canada y a une ambassadrice à temps plein, qui s'acquitte de sa tâche de façon exemplaire. La direction parlementaire, dont le quartier général se trouve à Copenhague, est dirigée par un petit secrétariat professionnel qualifié et dynamique. Nous rencontrons souvent cette direction. Je vais d'ailleurs être à Copenhague mercredi soir pour la prochaine réunion du bureau élargi.

Les parlementaires tiennent une assemblée annuelle tandis que le bureau élargi, les parlementaires et les dirigeants parlementaires, se réunissent régulièrement un peu partout en Europe tout au long de l'année. Nous travaillons à faire avancer l'OSCE sur trois fronts: la coopération économique, les droits politiques — essentiellement la démocratie — et les droits de la personne.

En ma qualité de membre de l'Assemblée parlementaire, poste pour lequel j'ai été élu, et de la délégation canadienne, on m'a demandé, en mai 2002, de coparrainer une résolution sur l'antisémitisme rédigée par un membre important de la délégation allemande, Gert Weisskirchen du Parlement allemand, et la délégation américaine dirigée par M. Smith, de la Chambre des représentants des États-Unis, ce que je me suis empressé de faire.

Lors de la rencontre annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui s'est tenue à Berlin en juillet 2002 au Reichstag — là même où Hitler a promulgué ses fameuses lois de 1933 —, la résolution a été adoptée à l'unanimité à la suite d'un débat vigoureux, d'abord en comité, puis en assemblée plénière.

La résolution a été adoptée à l'unanimité par les 55 États membres, et elle est au cœur du mandat dont vous êtes saisi.

Depuis ce temps, des conférences sur l'antisémitisme ont eu lieu dans tout l'espace de l'OSCE, parallèlement à presque toutes les réunions parlementaires et ministérielles. J'ai assisté personnellement à quelques-unes des réunions tenues à Washington, Copenhague, Vienne, Porto au Portugal, Berlin, Rotterdam, Varsovie et Maastricht. Le conseil ministériel de l'OSCE prévoit maintenant tenir une réunion de suivi à Berlin à compter du 28 avril 2004 et travaille actuellement à un plan d'action qui sera d'abord examiné à Berlin et ensuite à la prochaine assemblée des parlementaires, qui aura lieu à Édimbourg au cours de la première semaine de juillet.

Each member state has committed to pursuing this activist agenda. Why? Why has this topic so captured the attention of parliamentarians from Russia to the United States, from Finland to Italy, from Germany to France?

Parliamentarians witnessed firsthand the re-emergence of the ugly face of anti-Semitism across Europe, and they do not like it. Parliamentarians have become increasingly uncomfortable with unchallenged anti-Semitism. History reminds them, and should remind us, that anti-Semitism tolerated and unchallenged leads to irrational discrimination and to violence. Hate may start with Jews, but it never ends with Jews.

What can this Senate committee do? Certainly this committee cannot solve the global problem. This committee can only attempt to penetrate, on behalf of Canadians, why this scourge of discrimination still lurks in the minds of Canadians and what, if anything, we can do about it practically.

In my view, a pathology of hate lies at the deepest core of anti-Semitism. Elimination of hate remains the rationale for all repair work in human rights. If we cannot remove hate, we will not be successful in our human rights agenda. Envy, fear, loathing, alienation then hate, followed by violence of “the other,” rests at the very heart of any human rights mandate.

This committee can direct the glare of public attention on the enemies of our civic society — these enemies with their intolerance, these promoters of hate. For me, hate is not a natural phenomenon. We are not born to hate. We are born to love. Hate is not naturally part of the human condition. Hate is learned. If hate is learned, who is teaching it and how and why is it taught?

Let us start with questions to each member of this committee. These, honourable senators, are rhetorical questions that I have asked myself over the years, and which are meant to be answered only by yourself.

Have you ever encountered irrational hate — hate of yourself? Have you ever encountered discrimination because of your religion, your name, your language, your look, your ethnic background or race? Have you ever discriminated against Jews in your thoughts, words or deeds? If so, why, and if not, why so? These are simple questions you might address at these historic hearings — and they are, honourable senators, historic hearings. From my examination, this is the first time a committee of Parliament has looked at this question.

This committee can perform some X-rays on the springs of anti-Semitism, on the express or implied teaching that educates innocent children to hate. If so, you will have surfed a long way on the waves to solutions.

Chaque État membre s'est engagé à placer la question au premier rang de ses préoccupations. Pourquoi? Pourquoi cette question a-t-elle tant retenu l'attention des parlementaires de la Russie aux États-Unis, de la Finlande à l'Italie, de l'Allemagne à la France?

Parce qu'ils ont malheureusement pu constater par eux-mêmes que l'ombre sordide de l'antisémitisme est revenue hanter toute l'Europe, et ils n'aiment pas ça. Ils ont de plus en plus de difficulté à accepter que l'antisémitisme ne rencontre aucune résistance. L'histoire leur rappelle, et devrait nous rappeler à nous aussi, que si l'antisémitisme est toléré et ne se heurte à aucune résistance, il peut mener à une discrimination irrationnelle et à la violence. La haine a peut-être les Juifs pour cible, mais elle ne s'arrête jamais là.

Que peut donc faire le comité sénatorial? Il va s'en dire qu'il ne peut pas régler le problème à l'échelle de la planète. Il doit se contenter d'essayer, au nom des Canadiens, de savoir pourquoi le fléau de la discrimination continue à hanter l'esprit des Canadiens et ce qu'il serait possible de faire, dans la pratique.

À mon avis, une pathologie de la haine est à l'origine profonde de l'antisémitisme. L'élimination de la haine demeure le grand objectif de tous les efforts de rétablissement des droits de la personne. Si nous ne pouvons pas éliminer la haine, nous ne pourrons réaliser les objectifs de notre programme de lutte pour les droits de la personne. L'envie, la peur, le dégoût, l'aliénation et la haine qui alimentent la violence envers autrui sont au cœur même de tout programme de lutte pour les droits de la personne.

Le comité peut donc diriger l'attention des Canadiens sur les ennemis de notre société civile, les ennemis de la tolérance, les promoteurs de la haine. À mes yeux, la haine n'est pas un phénomène humain naturel. Nous ne sommes pas nés pour haïr. Nous sommes nés pour aimer. La haine ne fait pas fondamentalement partie de la condition humaine. La haine est apprise. Si elle s'apprend, qui l'enseigne et comment?

Chaque membre du comité doit commencer par se poser des questions. Ce sont des questions théoriques auxquelles seul chacun d'entre vous peut répondre. Ce sont des questions que je me pose moi-même depuis longtemps.

Avez-vous déjà été témoin d'une haine irrationnelle? D'une haine dirigée contre vous? Avez-vous déjà été victime de discrimination à cause de votre religion, de votre nom, de votre langue, de votre apparence, de vos origines ethniques ou de votre race? Avez-vous déjà fait preuve de discrimination envers les Juifs dans vos pensées, vos paroles ou vos gestes? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi pas? Ce sont de simples questions qu'il vous faudra vous poser au cours de ces audiences historiques, car ce sont, honorables sénateurs, des audiences historiques. D'après mes vérifications, c'est la première fois qu'un comité du Parlement se penche sur cette question.

Le comité peut chercher à découvrir les causes de l'antisémitisme, s'interroger sur les leçons de haine enseignées expressément ou implicitement à des enfants innocents. Ce faisant, il sera parvenu à trouver des pistes de solutions.

Now, you may wish to call not only members of the Jewish community, because I have looked at your list, but leaders of and experts on other religious denominations. You may wish to call upon educators from the academic community — universities, public schools and private schools. You may wish to question the media — what has it to do with all this? You may call leaders of human rights organizations — and I see you have some of them here — the staff of those commissions, both federal and provincial bodies. Both public and private bodies that are interested in the subject might be called to give their analyses and responses.

I believe that the surgical tools you manufacture to probe anti-Semitism in these hearings will serve you well in exploring the other dark, deep corners of discrimination and the recesses of hate that germinate throughout our civic society.

As for the word “anti-Semitism” and its meaning, the modern origin of the term, as best I can determine, can be traced back to a German racist named Wilhelm Marr, who apparently coined that word around 1880 as a replacement for the German word, “Judenhass,” hatred of Jews.

Honourable senators, the pith and substance of this resolution is an invitation to explore hatred against Jews, no more or less. Mr. Trudeau called for Canada to become a just society. Hate has no place in the just society. Some have argued there is a new anti-Semitism. For me, there is no old or new anti-Semitism, there is just anti-Semitism. There is just hate.

What is different is the modern industrialization of anti-Semitism. Hate and anti-Semitism now proliferate faster and are more pervasive due to the convergence of the media. The medium has become the message, so some attention might be paid to the media, especially the hate Web sites sprouting all over the Internet.

I came across a couple of them, and then I found more and more. There are literally dozens of hate Web sites now on the Internet.

What are we to do about this? We believe in freedom of speech — what are we to do?

You might want to review the effectiveness of our present laws, especially the enforcement of those designed to combat hate and discrimination. You might wish to determine what statistics could usefully be collated to measure this form of discrimination. You might wish to analyze the rights and responsibilities of each citizen in combating hate and discrimination under our laws respecting our current citizen regime.

I consider your deliberations on anti-Semitism, honourable senators, to be a landmark study of historic proportions and a template for future studies to better define the essence of your committee's mandate — human rights.

Vous pourriez vouloir convoquer non seulement des membres de la communauté juive, mais aussi des dirigeants et des experts d'autres confessions religieuses. J'ai regardé votre liste. Vous pourriez vouloir convoquer des enseignants — d'universités et d'écoles publiques et privées. Des journalistes! Qu'ont-ils à voir là-dedans? Vous pourriez convoquer des dirigeants d'organismes de défense des droits de la personne — et j'en vois quelques noms ici — ou des employés des commissions fédérales et provinciales. Vous pourriez inviter des organismes des secteurs public et privé intéressés à vous faire part de leur analyse et de leurs réponses.

Je crois que les instruments chirurgicaux de localisation de l'antisémitisme que vous réussirez à mettre au point dans le cadre de ces audiences vous aideront à explorer d'autres racoins sombres de la discrimination et les couloirs de la haine dans notre société civile.

Venons-en au terme «antisémitisme» et à sa signification. L'origine moderne du terme peut être retracée à un raciste allemand du nom de Wilhelm Marr, qui l'aurait apparemment inventé autour des années 1880 pour remplacer le mot allemand «Judenhass», ou haine envers les Juifs.

Honorables sénateurs, cette résolution se veut donc une invitation à explorer la haine envers les Juifs, ni plus ni moins. M. Trudeau a exhorté le Canada à devenir une société juste. La haine n'a pas sa place dans une société juste. Certains parlent d'un nouvel antisémitisme. Pour moi, il n'y a ni vieil ni nouvel antisémitisme. Il y a tout simplement de la haine.

Ce qui est différent, c'est l'industrialisation moderne de l'antisémitisme. La haine et l'antisémitisme se propagent plus rapidement aujourd'hui et envahissent tout, en raison de la convergence des médias. L'outil de communication a pris la place du message. Il faudrait donc s'arrêter aux médias, surtout aux sites Web haineux qui font leur apparition partout sur Internet.

Je suis tombé sur plusieurs d'entre eux et je ne cesse d'en trouver davantage. Il y a littéralement des douzaines de sites Web haineux sur l'Internet.

Qu'allons-nous faire à ce sujet? Nous croyons en la liberté de parole — qu'allons-nous faire?

Vous pourriez vouloir examiner l'efficacité de nos lois actuelles, surtout l'application des lois conçues pour lutter contre la haine et la discrimination. Vous pourriez vouloir chercher à savoir quelles statistiques il serait utile de recueillir pour mesurer cette forme de discrimination. Vous pourriez analyser les droits et responsabilités de chaque citoyen dans la lutte contre la haine et la discrimination menée en vertu de nos lois concernant notre régime de citoyenneté actuel.

Je souhaite que vos délibérations sur l'antisémitisme, honorables sénateurs, constituent une étude de première importance qui prendra des proportions historiques et servira de fondement à d'autres études visant à mieux définir l'essence du mandat du comité — les droits de la personne.

Senators, I admire the pioneering work in the field of human rights the chairman and members of the committee have done in the past. I look forward to the fruits of your efforts in the future.

Honourable senators, if I may be of further assistance to you in these deliberations, it would be a privilege to do so. I remain ready to answer any questions to the best of my knowledge.

The Chairman: Thank you very much, Senator Grafstein.

As I said before, the bombing of the school library was in my backyard. I am probably a little too emotionally involved, knowing many of the families of the children who attended this school.

Senator Jaffer: Senator Grafstein, I want to thank you for the work you are doing. It is not just the work you are doing for Canadian Jewish people, but for all people, since, as you very clearly said, it does not end with Jewish people. I want to commend you for the work you have done, for the work you did to ensure we had a memorial day for the Holocaust, and the work you continue to do.

You have said that you want to bring the results of these Senate deliberations to the OSCE Parliamentary Assembly meeting taking place on April 28 of this year. What exactly are you hoping to present to the OSCE at that time?

Senator Grafstein: I do not expect that you will complete your deliberations in the next few weeks. As you know, I tabled this resolution a year or so ago in the Senate, and for a lot of different reasons it did not come to the committee. Now we are confronted with a wind-up meeting in Berlin, but that is not the end of the matter.

The report, whatever takes place in Berlin, will be referred to the parliamentary assembly in July. I would hope that perhaps after the committee has heard some evidence, they might provide us — the Canadian government, the delegation — with some interim thoughts that might be useful. If the committee is not able to do that, I and other members who will be in Berlin will give them the benefit of our views from what we have learned. It would be useful to have some interim ideas.

I do not think you will be able to complete your work fruitfully in the next week or two, and we are confronted with a possible election that might make it even more difficult.

My view is that you can do what you can do. If you can usefully give some interim thoughts, that would be fine. If not, I think the work of this committee requires deeper penetration of the problem, which is much more complex than even I have been led to believe. Therefore, I do not think you will be able to come to some resolutions quickly, but any interim thoughts might be useful.

Anti-Semitism will not go away on April 28. It will be with us still.

Honorables sénateurs, j'admire l'œuvre pionnière dans le domaine des droits de la personne que vous avez accomplie dans le passé. Je me réjouis à l'avance des fruits que donneront vos efforts à l'avenir.

Si je pouvais vous être utile dans vos délibérations, honorables sénateurs, ce serait pour moi un privilège. Je suis maintenant prêt à répondre du mieux que je le peux aux questions que vous pourriez avoir à me poser.

La présidente: Merci beaucoup, sénateur Grafstein.

Comme je l'ai dit plus tôt, l'attentat à la bombe dans la bibliothèque de l'école s'est produit tout près de chez moi et je suis probablement un peu trop touchée émotionnellement, puisque je connais bien des familles dont les enfants fréquentent cette école.

Le sénateur Jaffer: Sénateur Grafstein, je tiens à vous remercier pour le travail que vous faites. Ce n'est pas simplement du travail pour les Juifs canadiens, mais pour tous les gens, puisque, comme vous l'avez dit si clairement, cela ne s'arrête pas aux Juifs. Je tiens à vous féliciter pour votre travail passé qui a permis que nous ayons un jour de commémoration de l'Holocauste, ainsi que pour votre travail actuel et futur.

Vous avez dit que vous voulez soumettre les résultats de ces délibérations du Sénat à une réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui se tiendra le 28 avril de cette année. Qu'espérez-vous présenter à l'OSCE ce jour-là?

Le sénateur Grafstein: Je ne m'attends pas à ce que vos délibérations se terminent au cours des prochaines semaines. Comme vous le savez, j'ai déposé cette résolution il y a un an environ, au Sénat, et pour toutes sortes de raisons, elle n'est pas parvenue jusqu'au comité. Nous en sommes maintenant arrivés à une réunion de clôture à Berlin, mais le sujet n'est pas épuisé.

Le rapport, ou ce qui va sortir de Berlin, sera renvoyé à l'assemblée parlementaire en juillet. J'ose espérer qu'une fois que le comité aura entendu certains témoignages, on pourrait nous fournir — le gouvernement canadien, la délégation — des opinions provisoires qui pourraient être utiles. Si le comité n'est pas en mesure de le faire, avec d'autres membres qui seront à Berlin, je leur ferai part de nos opinions sur ce que nous avons appris. Il serait bon d'avoir quelques idées en attendant.

Je ne pense pas que vous soyez en mesure de terminer votre travail de manière fructueuse d'ici une semaine ou deux, sans compter l'éventualité d'élections, ce qui pourrait rendre les choses encore plus difficiles.

A mon avis, vous devez accomplir ce que vous pouvez. Si vous pouviez donner des opinions provisoires, ce serait bien. Si non, je crois que votre comité devrait se pencher davantage sur le problème, qui est beaucoup plus complexe que j'ai moi-même été amené à le croire. Par conséquent, je ne pense que vous êtes en mesure d'arriver rapidement à des résolutions, mais toute opinion provisoire pourrait être utile.

L'antisémitisme ne va pas disparaître le 28 avril, il sera toujours là.

I do not want to solve the problems of the world in Canada. I have always said that if I cannot solve the problems in Toronto, how can I hope to solve the problems in Ontario, and if I cannot solve them in Ontario, how can I hope to solve them in Quebec or other places? I would like to find out how to solve problems at home first, before we try preaching to others about how we can solve their problems.

There are serious problems in Canada, and I am certainly prepared to talk about those, if you would like.

Senator Jaffer: Senator, it makes me sad that a very experienced Chair becomes emotional today talking about this issue. We cannot sit in comfort thinking this problem exists in Europe, and maybe you will just share with them views on what is happening there. It is happening in our backyard. That is a bigger concern. Of course, I do not mean to minimize what you are doing in Europe, which I commend, but I believe the bigger problem is, as you clearly said, what is happening in our backyard.

You have worked on this issue for a long time. I would like to take this opportunity to go beyond a discussion of your meetings in April and July and hear from you what practical things we need to do. We have laws, but what practical things can we do to erase anti-Semitism in our country?

Senator Grafstein: Let me start with two things, which are not complicated.

Senators should not quote their own speeches, but if you read the speeches I made in the Senate on this resolution a year and a half ago, or more, one of the things that disturbed me was the number of acts of damage to synagogues across Canada. There was a scorching of a synagogue in Quebec City, where there is a very small Jewish community. It is practically non-existent now. It was once large and thriving. The synagogue of my maternal grandfather was burned. There was a firebomb of some sort. The police still have not gotten to the bottom of it. There was a synagogue scorching in Saskatchewan, and I believe another in Alberta. There were four events, and not one political leader at the time stood up and said that this was not acceptable.

When it happened more recently in Toronto, just a few weeks ago, I was delighted with the response, because there was not a politician of any stripe — the mayor, the provincial premier, the Prime Minister, leaders of the community — who did not speak out. When we are confronted with a hate action, whether it applies to Jews or women or blacks, whenever we see something like that, the first thing we should do is speak out against it and say it is not acceptable. Mayor Miller made an interesting statement when he said the people who conduct these acts of violence have no place in Toronto. That is as strong a statement as you can make, because it makes it socially unacceptable to do this.

Je ne veux pas résoudre les problèmes du monde au Canada. J'ai toujours dit que si je ne peux pas résoudre les problèmes à Toronto, comment puis-je espérer le faire en Ontario, et si je ne peux pas le faire en Ontario, comment puis-je espérer le faire au Québec ou ailleurs? J'aimerais savoir comment résoudre les problèmes chez moi tout d'abord, avant d'essayer de montrer aux autres comment résoudre leurs problèmes.

De graves problèmes se posent au Canada et je suis certainement prêt à en parler, si vous le souhaitez.

Le sénateur Jaffer: Sénateur, je suis attristé de voir qu'une présidente fort expérimentée devienne émue en abordant pareille question aujourd'hui. Nous ne pouvons pas nous contenter de croire que ce problème se pose uniquement dans les pays d'Europe et peut-être pourriez-vous simplement leur dire ce qui se passe ici. C'est arrivé chez nous. Le problème est plus profond. Bien sûr, je ne cherche pas à minimiser ce que vous faites en Europe, ce dont je vous félicite, mais je crois que le plus gros problème, comme vous l'avez clairement dit, c'est ce qui se passe chez nous.

Vous travaillez sur le sujet depuis longtemps. J'aimerais saisir l'occasion pour dépasser le cadre du débat relatif à vos rencontres en avril et juillet et pour vous entendre dire ce que nous devons faire pratiquement parlant. Nous avons des lois, mais que devons-nous faire à toutes fins pratiques pour éliminer l'antisémitisme dans notre pays?

Le sénateur Grafstein: Permettez-moi de commencer par deux points, qui ne sont pas compliqués.

Les sénateurs ne devraient pas citer leurs propres allocutions, mais si vous lisez les allocutions que j'ai prononcées au Sénat au sujet de cette résolution il y a un an et demi si pas plus, vous vous apercevrez que le nombre d'actes de vandalisme dans les synagogues du Canada est un point qui me dérange. Une synagogue à Québec a été incendiée alors que la communauté juive y est très petite; elle est maintenant pratiquement inexisteante. À un moment donné, elle était importante et en plein essor. La synagogue de mon grand-père maternel a été dévastée par une bombe incendiaire. La police n'est toujours pas arrivée au fin mot de l'histoire. Une autre synagogue a été incendiée en Saskatchewan et, si je ne me trompe, une autre en Alberta. Ce sont donc quatre événements et pourtant aucun leader politique n'a eu le courage de dire que ce n'était pas acceptable.

Lorsque cela s'est produit plus récemment à Toronto, il y a quelques semaines à peine, j'ai été ravi de la réaction, car il n'y a pas eu un seul politicien de quelque genre que ce soit — le maire, le premier ministre provincial, le premier ministre, les leaders de la communauté — qui n'a pas parlé. Lorsque nous sommes confrontés à un acte haineux, qu'il vise les Juifs, les femmes ou les Noirs, chaque fois que nous sommes témoins d'un tel acte, il faudrait en premier lieu déclarer publiquement que ce n'est pas acceptable. Le maire Miller a fait une déclaration intéressante, puisqu'il a dit que ceux qui commettent de tels actes de violence n'ont pas leur place à Toronto. Il n'y a pas déclaration plus forte que celle-ci, puisque cela veut dire qu'il est socialement inacceptable de se comporter de la sorte.

The first thing people need, if you will, is a trip wire. Whenever that wire is tripped, whatever the issue, large or small, there has to be a ready response from political leaders saying that this is unacceptable.

Second, yesterday we celebrated, as you pointed out, senator, Yom HaShoah. The Senate passed Bill C-459, which now makes the commemoration of the Holocaust an annual event in Canada, and I have published a little book on that. I think you have a copy of it. The Hansard record is the book. I think it is a civic lesson that should be sent to every church, to every house of faith and to every school across the country. When that day is commemorated, I think there should be a day or an hour spent examining the pathology of hate. If we did just that and nothing more, I think there would be a tremendous reaction.

Let us be candid here. Our attitude to certain things in society has evolved. Our attitude toward homosexuals and gays has evolved. I think our attitude towards women in the workplace has evolved. Our attitude toward smoking has evolved. When issues of undesirable or egregious public conduct that is contrary to the Charter arise, then we should do something about it.

I will conclude with this. I do not mean to go on and on.

Many things disturb me, but some things disturb me deeply. One is that each time I go to my synagogue in Toronto — and I am not a devout person, but I am a minimalist observer of my faith and I do go — I am outraged that I have to enter through the parking lot. Why do I have to do that? Because for the last couple of years, we have had guards at the synagogue on Bathurst Street, which has the largest congregation in Canada. Just up the street is a Roman Catholic cathedral, and there are no guards there. A mile and a half away there is a mosque, and there are no guards there. Around the corner is the memorial church, and there are no guards there. I say to myself: Not only do I have to have guards, but I also have to pay for them. I do not think that is acceptable.

When I went to Berlin for this resolution, I decided to go to a synagogue, but I could not find it, frankly, because there are no markings on the entrance door. They have removed them. There was a police officer walking back and forth. I walked into the synagogue, and I had to tell them who I was, give my name, and it took a long time. My wife was with me. I found there were guards at the door and guards inside, and I said, "Who pays you?" They said, "The federal state pays us." Why? Because in Germany, they believe that freedom of religion should be enhanced and protected by the federal state. Maybe that is something at which the committee might want to look.

Senator Jaffer: Senator Grafstein, we pride ourselves on our freedom of religion. If we cannot exercise that freedom, then it does not mean much. You talked about sending messages. After September 11, I clearly remember that when there was some

La première chose dont ont besoin les gens, si vous voulez, c'est un fil-piège. Si l'on est pris au piège, quelle que soit la question, qu'elle soit importante ou non, les leaders politiques doivent avoir une réaction toute prête et dire que c'est inacceptable.

Deuxièmement, nous avons célébré hier, comme vous l'avez fait remarquer, sénateur, la fête du Yom HaShoah. Le Sénat a adopté le projet de loi C-459, qui fait maintenant de la commémoration de l'Holocauste un événement annuel au Canada; j'ai d'ailleurs publié un petit livre à ce sujet dont je crois vous avez copie. Ce sont les débats du hansard. C'est à mon avis une leçon de civisme qui devrait être envoyée à chaque église, à chaque établissement religieux et à chaque école du pays. Ce jour-là, il faudrait consacrer 24 heures ou une heure à l'examen de la pathologie de la haine. Je pense que la réponse serait d'envergure, même si l'on n'en faisait pas plus.

Soyons francs. Notre attitude à propos de certains aspects de la société a évolué, tout comme notre attitude envers les homosexuels, les femmes en milieu de travail, ou à propos de l'usage du tabac. Lorsqu'un comportement de la part du public est indésirable ou extrême et qu'il va à l'encontre de la Charte, il ne faut pas hésiter à réagir.

Je vais maintenant conclure, car je n'ai pas l'intention de continuer ad nauseam.

Beaucoup de choses me dérangent, mais certaines me dérangent profondément. Ainsi, chaque fois que je vais à la synagogue à Toronto — et je ne suis pas une personne dévote, mais un observateur minimaliste de ma foi — je suis scandalisé par le fait que je doive y entrer par le terrain de stationnement. Pourquoi cela? Parce que ces quelques dernières années, nous avons des gardes en poste à la synagogue de la rue Bathurst, qui regroupe la congrégation la plus importante au Canada. À quelques pas de là se trouve une cathédrale catholique romaine et aucun garde ne s'y tient, pas plus qu'à la mosquée, à quelques kilomètres de là. C'est la même chose pour l'église commémorative. Je me dis alors: non seulement faut-il des gardes à la synagogue, mais encore la congrégation doit-elle les payer. Je ne pense pas que ce soit acceptable.

Lorsque je me suis rendu à Berlin pour cette résolution, j'ai voulu aller dans une synagogue, mais je ne l'ai pas trouvée tout de suite, simplement parce qu'il n'y avait pas d'indication dans ce sens à la porte d'entrée. Tout a été supprimé. Un agent de police faisait les cent pas; j'ai dû lui dire qui j'étais, lui donner mon nom, ce qui a pris pas mal de temps avant que je ne puisse entrer dans la synagogue. Mon épouse était avec moi. J'ai trouvé des gardes à la porte et à l'intérieur et j'ai dit: «Qui vous paie?» Ils ont répondu «l'État fédéral» Pourquoi? Parce que, en Allemagne, on considère que c'est à l'État fédéral qu'il revient de mettre en valeur et de protéger la liberté de religion. Il s'agit peut-être d'un point que le comité voudrait peut-être envisager.

Le sénateur Jaffer: Sénateur Grafstein, nous tirons fierté de notre liberté de religion. Si nous ne pouvons l'exercer, cela veut dire qu'elle ne veut pas dire grand chose. Vous avez dit qu'il faudrait peut-être faire comprendre certains points. Après

destruction of property at a mosque, the police and our leadership sent a strong message that that was not acceptable behaviour. I believe that stopped any kind of criminal acts against mosques.

We certainly will give some thought to this as a committee, and we would like to invite you back later to see if there are other recommendations that we can make in our report. We certainly will consider whether we should make an interim report. Thank you.

[Translation]

Senator Ferretti Barth: I would like to ask you a question, one that I believe my colleague already put to you. You talked about hatred and anti-Semitism. Could you explain to me the origins of this hatred toward Jews? What fuels this hatred toward the Jewish people? Where did it all start? Also, could you give me your definition of anti-Semitism? Was does the word mean to you?

[English]

Senator Grafstein: It is personal experience. I came from a small town. I came from a public school experience. I had to sort of fight my way through that experience because I was the only Jew in the school. I remember that quite well. That was a pretty rough experience for a young person. That was a small town, and the community there was very small. It was London, Ontario, and the school was Governor Simcoe Public School, the oldest public school in the town. I experienced that as a young person. I never let it get me down. Frankly, the more discrimination was directed toward me, the more I hoped later on to try to make a difference so it would not happen again.

When I went to the University of Toronto law school, I decided, because I was very interested in the Catholic Church as a political organization, to study the spiritual exercises of the Jesuits.

I took classes at one of the great institutions of the world, the pontifical institute at the University of Toronto, St. Michael's. When I started reading the catechism and some of the dogma, I was aghast. I felt that the church at that time was probably dealing with this issue, and not in a very favourable way. I want to be as kind as possible.

Since that time, there has been a great evolution in the Roman Catholic Church. I followed the encyclical of Pope John. Certainly, the work of the current Pope has been outstanding. I have been privileged to have a number of audiences with him. I have read every one of his encyclicals. He has made remarkable progress in cleansing the catechism and the dogma in the Roman Catholic Church in terms of Jews.

Most recently, I think the Lutheran Church in Canada has done the same thing. I have not really followed what the Anglicans or some of the other denominations have done, but there has been an evolution in the thinking of the churches.

le 11 septembre, je me souviens parfaitement du cas de la mosquée qui a fait l'objet de vandalisme et de destruction; la police et nos leaders ont clairement indiqué que ce n'était pas un comportement acceptable. Je crois que cela a mis un terme à tout acte criminel contre des mosquées.

Nous allons certainement y réfléchir en tant que comité et j'aimerais vous inviter plus tard pour voir si nous pouvons faire d'autres recommandations dans notre rapport. Nous allons certainement envisager la possibilité d'un rapport provisoire. Merci.

[Français]

Le sénateur Ferretti Barth: Sénateur Grafstein, j'aimerais vous poser une question que ma collègue vous a déjà posée. Vous parlez de haine, d'antisémitisme; est-ce que vous pouvez m'expliquer d'où vient cette haine contre les juifs? Qui a provoqué cette haine contre les juifs? Quel est le point de départ de cette haine? Et, selon vous, qu'est-ce que c'est l'antisémitisme? Comment pourriez-vous me l'expliquer?

[Traduction]

Le sénateur Grafstein: Il s'agit d'une expérience personnelle. Je suis originaire d'une petite ville où j'ai fréquenté l'école publique. J'ai dû en quelque sorte me battre tout au long de ces années, parce que j'étais le seul Juif de l'école; je m'en souviens parfaitement bien. C'est une expérience assez difficile pour un jeune. C'était une petite ville, la collectivité était peu importante. Il s'agit de London, en Ontario, et l'école était la Governor Simcoe Public School, la plus ancienne école publique de la ville. C'est ce que j'ai connu dans ma jeunesse, mais je ne me suis jamais laissé abattre pour autant. Franchement, plus je faisais l'objet de discrimination, plus j'espérais par la suite pouvoir changer les choses pour que cela ne se reproduise plus.

Lorsque je suis allé à la faculté de droit de l'Université de Toronto, j'ai décidé d'étudier l'enseignement spirituel des Jésuites, puisque l'église catholique, en tant qu'organisation politique, m'intéressait beaucoup.

J'ai suivi des cours dans l'une des grandes institutions du monde, l'Institut pontifical de l'Université de Toronto, St. Michael's. Lorsque j'ai commencé à étudier le catéchisme et certains des dogmes, j'ai été frappé d'horreur. J'ai eu l'impression que l'église, à cette époque, essayait probablement de régler cette question, mais pas de façon très favorable. Je tiens à rester aussi aimable que possible.

Depuis, l'Église catholique romaine a beaucoup évolué. J'ai suivi l'encyclique du pape Jean. Le travail du pape actuel est certainement extraordinaire et j'ai eu le privilège d'avoir été reçu par lui à plusieurs reprises. J'ai lu chacune de ses encycliques. Il a réussi de façon remarquable à épurer le catéchisme et les dogmes de l'Église catholique romaine en ce qui concerne les Juifs.

Plus récemment, je crois que l'Église luthérienne du Canada a fait la même chose. Je n'ai pas vraiment suivi ce que font les Anglicans ou d'autres dénominations, mais je remarque une évolution dans la pensée des églises.

I remember full well that the greatest difficulties I had as a kid, until I got to high school, was when I played with athletes who were Catholic. My toughest opponents in public school were Catholic kids, who taunted me. That was not really so bad, because I could taunt them back and at that time I was pretty big for my age, but it was a learned experience. It was not something that came naturally to them. Kids like to taunt. However, it is more disturbing when they taunt within a religious context. While they taunted me as a Jew, they were also not very kind to another kid, who was black.

There is an interesting story about Mr. Suzuki, the great ecologist. He was a Japanese kid. He came to my high school, London Central Collegiate Institute. I notice he mentioned in his biography the fact that I befriended him. The reason that I befriended him is that he was the first Japanese kid I had ever met. He was not very well received at our school. However, he and his cousin were great athletes and they sort of broke the mould. There was much going on in schools. I do not know the situation in public schools today, but I can tell you it was an invigorating environment. That is the best I can say.

That is why I came to the conclusion that this was not something that kids learned naturally. It is something that they learned either in school, on the playgrounds, or in their churches or homes. It was a learned experience. That is one of the things we must address. That is why I believe you should hear from leaders of the other faiths, because remarkable progress has been made in Canada on all these fronts. We are evolving, and in the right direction. Maybe we have not worked fast or hard enough.

[Translation]

Senator Ferretti Barth: Senator Grafstein, how would you define anti-Semitism? Does it reflect a stand taken by specific people against Jews? Is anti-Semitism a sentiment directed at people of various origins?

[English]

Senator Grafstein: Hate is a general thesis. People who hate Jews certainly have other hatreds as well. They are deeply rooted.

Honourable senators, you must ask yourselves that question. I am not a victim of anti-Semitism, quite the contrary. It strengthened me and made me more convinced, as a senator and as a Canadian citizen, which citizenship I cherish, that we have hard work to do.

I have encountered anti-Semitism. When I started practising law in Toronto, I could not get a job in a firm — that is not the case any longer — and I was in the top third of my class. I could

Je me rappelle très bien que dans mon enfance, avant l'école secondaire, c'est lorsque je jouais avec de jeunes sportifs catholiques que j'avais les plus grandes difficultés. Mes opposants les plus féroces à l'école publique étaient les enfants catholiques qui se montraient sarcastiques à mon égard. Ce n'était pas vraiment si grave, car je pouvais faire la même chose et que, à l'époque, j'étais assez fort pour mon âge, mais c'était toute une expérience. Ce n'était pas quelque chose qui leur venait naturellement. Il est vrai que les enfants aiment se moquer des autres, pourtant, c'est plus grave lorsqu'ils le font dans un contexte religieux. Tout en se moquant de moi en tant que Juif, ils n'étaient pas non plus très aimables envers un autre jeune, un Noir.

Je peux vous raconter une histoire intéressante au sujet de M. Suzuki, le grand écologiste d'origine japonaise. Il a fréquenté la même école secondaire que moi, le London Central Collegiate Institute. Je remarque que dans sa biographie, il indique que j'étais devenu son ami. La raison en est fort simple, c'était le premier Japonais que je rencontrais. Il n'a pas été très bien accueilli dans notre école, mais comme lui-même et son cousin étaient de grands athlètes, ils ont en quelque sorte brisé le moule. Il se passait beaucoup de choses dans les écoles et sans savoir ce qui s'y passe vraiment aujourd'hui, je peux vous dire que c'était un milieu tonifiant, c'est le moins qu'on puisse dire.

C'est la raison pour laquelle je suis arrivé à la conclusion que ce n'est pas quelque chose que les enfants apprennent naturellement. C'est quelque chose qu'ils apprennent à l'école, dans la cour de récréation, à l'église ou chez eux. C'était une expérience de vie. C'est l'un des points sur lequel il faut se pencher et c'est la raison pour laquelle je crois que vous devriez entendre les leaders des autres dénominations, car des progrès remarquables ont été accomplis au Canada sur tous ces fronts. Nous évoluons dans la bonne direction, mais peut-être n'avons-nous pas travaillé assez rapidement ni assez fort.

[Français]

Le sénateur Ferretti Barth: Sénateur Grafstein, pouvez-vous m'expliquer ce que veut dire antisémitisme? Est-ce une prise de position envers un peuple bien distinct comme les Juifs? L'antisémitisme se propage-t-il vers d'autres gens d'origines diverses?

[Traduction]

Le sénateur Grafstein: La haine est un état d'esprit global. Les gens qui haïssent les Juifs sont certainement animés d'autres sentiments de haine également, puisque de tels sentiments sont profondément ancrés en eux.

Honorables sénateurs, c'est la question que vous devez vous poser. Je ne suis pas victime d'antisémitisme, bien au contraire. Cela me réconforte et me convainc encore davantage, en tant que sénateur et Canadien — citoyenneté que je chéris — que nous avons un travail difficile à accomplir.

Je sais ce qu'est l'antisémitisme. Lorsque j'ai commencé à exercer le droit à Toronto, je n'ai pas pu obtenir d'emploi dans un cabinet — ce n'est plus le cas aujourd'hui — et pourtant je me

not get a job in a large, non-Jewish law firm. I articled, as a matter of fact, for Senator Croll. That is the reason I became interested in the Senate. That situation has changed dramatically. If you look at the legal establishment, the judiciary, medical practice, dentistry, we have made remarkable progress in this country toward integration.

There are things we can do. It would be interesting to ask focus groups in public schools across the country what they think of blacks or Jews. What do they know? We should investigate scientifically what the problems are. There are problems.

I will offer one example. There was a small synagogue in Quebec City that was not very much used and that was burnt. They discovered who started the fire. It turned out that it was someone who was mentally unbalanced. He had a mental disability of some sort. Everyone said, "You see, it was just someone in Quebec who had a problem, a mental case." My question is: Why is it that person chose a synagogue to scorch? What did he know? What was the rationale for his doing that? That is the deeper question.

There is no easy solution. However, it is important that we ask ourselves honestly, "Is this a problem for me? Is this an individual problem? Is this a collective problem?" I believe it is.

The most recent events in my city of Toronto are deeply discouraging. I resent the fact that people would choose to pull down tombstones in a cemetery. What makes children, men, or women do that? What compels them to do that? I do not know. It is not good.

[Translation]

Senator Plamondon: Getting back to the definition of anti-Semitism, you talked about hatred directed at Jews and I agree with that particular definition. Often, Jews equate any criticism of Israel as a criticism of the Jewish people. What is your view on the matter? Is criticizing the Jewish State different from hatred for the Jewish people?

[English]

Senator Grafstein: Both Senator Jaffer and the chairman have answered this question for me. My first problem is: Why is it that people are pulling down tombstones in Toronto? What does that have to do with the State of Israel? Why is it that someone would choose to throw a firebomb into a school library in Montreal? What does that really have to do with the State of Israel? What does the scorching of a downtown Toronto synagogue, which has existed in a multicultural community for 50 or 75 years — never been touched and fully integrated — have to do with the State of Israel? It has nothing to do with the State of Israel. It has everything to do with the fact that people believe that somehow there is a visceral connection. I do not see that as a visceral connection.

classais dans le tiers supérieur de ma promotion. Je ne pouvais pas obtenir d'emploi dans un cabinet d'avocats important, non juif. J'ai fait mon stage en droit pour le sénateur Croll et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je me suis intéressé au Sénat. Cette situation a considérablement changé. Il suffit d'examiner le milieu juridique, le judiciaire, le milieu des médecins et des dentistes pour s'apercevoir que notre pays a fait de remarquables progrès en matière d'intégration.

Il y a certainement des choses que nous pouvons faire. Il serait intéressant de demander à des groupes de discussion d'écoles publiques canadiennes ce qu'ils pensent des Noirs ou des Juifs. Que savent-ils? Il faudrait examiner scientifiquement les problèmes, car ils existent bel et bien.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Il y avait à Québec une petite synagogue qui n'était pas très utilisée et qui a été incendiée. On a découvert celui qui avait mis le feu. Il s'est avéré que c'était quelqu'un de déséquilibré mentalement, atteint d'un problème mental. Tout le monde a dit: «Vous voyez, c'est simplement quelqu'un de la ville de Québec qui avait un problème, un problème mental». Ma question est la suivante: pourquoi cette personne a-t-elle choisi une synagogue comme cible? Que savait-elle? Pourquoi a-t-elle agi de la sorte? C'est la question la plus fondamentale qu'il faut se poser.

Il n'y a pas de solution facile. Toutefois, il est important de se poser la question suivante: «Est-ce que j'y vois là un problème? Est-ce un problème individuel? Un problème collectif?» Je le pense, oui.

Les événements qui se sont produits récemment à Toronto sont fort décourageants. Je suis contre la profanation de pierres tombales dans un cimetière. Qu'est-ce qui pousse des enfants, des hommes ou des femmes à poser un tel geste? Qu'est-ce qui les pousse à agir de la sorte? Je ne le sais pas. C'est inquiétant.

[Français]

Le sénateur Plamondon: J'aimerais revenir à la définition de l'antisémitisme. Vous avez parlé d'une haine envers les Juifs et je suis d'accord avec cette définition. Souvent, la nation juive perçoit une critique contre Israël comme étant une critique contre les Juifs. Qu'en pensez-vous? Faites-vous la différence entre critiquer l'État d'Israël et avoir une haine contre les Juifs?

[Traduction]

Le sénateur Grafstein: Le sénateur Jaffer et la présidente ont tous les deux répondu à la question. Or, ce que je me demande, c'est pourquoi profaner des pierres tombales à Toronto? Quel est le lien avec l'État d'Israël? Pourquoi lancer une bombe incendiaire dans la bibliothèque d'une école à Montréal? Quel est le lien avec l'État d'Israël? Pourquoi brûler une synagogue du centre-ville de Toronto, synagogue qui fait partie de la collectivité multiculturelle depuis 50 ou 75 ans — qui n'a jamais fait l'objet d'un incident et qui est pleinement intégrée — et quel est le lien avec l'État d'Israël? Cela n'a rien à voir avec l'État d'Israël, mais avec le fait qu'il y a des personnes qui croient qu'il existe, en quelque sorte, un lien viscéral. Je ne suis pas d'accord.

We have to find out what the problem is here in Canada. The problem of anti-Semitism in Canada predated the State of Israel. The State of Israel came along and, yes, that might be another rationale for some people to perpetrate certain acts of hatred. I do not like that either. In Canada, we are taught to deal with political disagreements through civic dialogue, not acts of violence. Acts of violence are not acceptable under our Charter. That is contrary to Canadian values. There is absolutely no rationale for that.

[Translation]

Senator Plamondon: There is no mistake. We agree that acts of violence or acts motivated by hatred have no place in our society. That was not at all the gist of my question.

My question was whether, in your opinion, expressing criticism of Israel could be equated with anti-Semitism?

[English]

Senator Grafstein: There is a means to have a debate about the policies of a state that are apt, useful and helpful. I do not like the demonization or the de-legitimizing of a democratic state as part of this dialogue. It is not an easy question that you ask.

The example is that we are members of the United Nations. Israel is a member of the United Nations. I always ask myself this: If there is a current and appropriate dialogue when it comes to Israel, why is it that resolutions dealing with this organization, which is meant to be fair and balanced, tend to be so focused on one democratic state? Is that fair? Is that balanced? I do not think so. Sometimes it is valid; most times it is not. I do not want people to come to the conclusion that acts of violence have nothing whatsoever to do with the democratic discussion about the validity or lack thereof of Israeli policy.

There is great confusion in people's minds about that. Somehow, people rationalize the one through the other, and I do not think that is acceptable. This resolution here does not once mention the State of Israel. It just mentions anti-Semitic acts across the OSCE states.

There is a very interesting story. There have been many instances of anti-Semitism in France. When parliamentarians there got hold of this resolution, they took it upon themselves to immediately look at their hate laws. There is a big political debate in France about the State of Israel. They were not confused about this. They decided that they had to look at their anti-hate laws. They came to the conclusion they were not strong enough, and they moved quickly last year to improve their anti-hate laws. They were not confused.

The same is happening in Russia. The Russian state is not exactly a supporter of the State of Israel, but Russian parliamentarians felt that they had to address this problem because anti-Semitism there was getting out of hand.

Nous devons trouver la source du problème au Canada. L'antisémitisme au Canada date d'avant la création de l'État d'Israël. Or, il est vrai que l'existence de cet État peut inciter certaines personnes à poser des gestes haineux. Je trouve cela fort préoccupant. Nous avons appris, au Canada, à régler les différends politiques par le dialogue, et non par la violence. Les actes de violence ne sont pas acceptables en vertu de la Charte. Ils vont à l'encontre des valeurs chères aux Canadiens. Rien ne justifie ces gestes.

[Français]

Le sénateur Plamondon: Il n'y a pas d'erreur, nous sommes d'accord avec le fait que des actes de violence ou des actes inspirés par la haine n'ont pas leur place. Ma question était tout autre.

Je vous demande si vous percevez une critique contre Israël comme étant de l'antisémitisme?

[Traduction]

Le sénateur Grafstein: Je pense qu'il est possible d'avoir un débat sur le bien-fondé et la pertinence des politiques d'un État. La démonisation ou la délégitimation d'un État démocratique ne doit toutefois pas faire partie de ce dialogue. Vous posez là une question difficile.

Nous faisons partie des Nations Unies, et Israël aussi. Nous disons vouloir entamer un dialogue authentique et sincère sur Israël. Or, pourquoi les résolutions émanant de cette organisation, qui est censée être juste et objective, ont-elles tendance à porter sur un État démocratique en particulier? Est-ce juste? Je ne le crois pas. L'approche est parfois valable; la plupart du temps, elle ne l'est pas. Je ne veux pas que les gens arrivent à la conclusion que les actes de violence n'ont rien à voir avec la discussion démocratique au sujet de la pertinence ou de la non-pertinence de la politique israélienne.

Il y a beaucoup de confusion entourant cette question. Les gens ont tendance à rationaliser, et je trouve cela inacceptable. Cette résolution ne porte pas sur l'État d'Israël, mais sur les actes de violence antisémites qui sont commis dans les États membres de l'OSCE.

Permettez-moi de vous donner un exemple intéressant. De nombreux actes antisémites ont été commis en France. Les parlementaires, quand ils ont été saisis de cette résolution, se sont immédiatement attachés à examiner les lois françaises sur les crimes haineux. L'État d'Israël fait l'objet d'un grand débat politique en France. La situation pour eux était très claire. Ils ont décidé qu'ils devaient examiner leurs lois sur les crimes haineux. Ils ont conclu que celles-ci n'étaient pas suffisamment rigoureuses et ils se sont empressés, l'an dernier, de les améliorer. La situation pour eux était très claire.

La même chose est en train de se produire en Russie. L'État russe n'est pas exactement un défenseur de l'État d'Israël. Toutefois, les parlementaires russes ont jugé qu'ils devaient s'attaquer au problème de l'antisémitisme, parce que la situation était en train de déraper.

We can have a political debate about the policies of Israel. I have no problem with that, but I do not want people to be confused. There is a problem in Canada that I would hope that we could address, and there are some useful ways to do that.

[Translation]

Senator Plamondon: Therefore, you would disagree with the article that was recently published in *The Gazette* according to which there is “no easy way to distinguish anti-Semites from Israel critics”?

[English]

Senator Grafstein: Take a look, if you will, at the Doha discussions. Where were the Doha discussions a valid criticism of Israel, and where were they anti-Semitic? Where, when and how did it lurch into anti-Semitism? There is no question at all in my mind that it was an international meeting directed towards human rights that ended up in fear-mongering, anti-Semitic rants and so on.

I will give you an example. Egypt now produces on state television *The Protocols of Zion*, which is an invidious anti-Semitic rant promoted by the Russian government back in the 1880s to get at a particular political problem. It is now on state television in beautiful living colour.

What does that do and what does that say? Is that a legitimate debate about their disagreement with or their attitude towards the State of Israel, or is that an anti-Semitic rant? I believe it is an anti-Semitic rant. People have to be very careful in their own minds to separate valid criticism of a democratic state from promotion of hate and violence in our own society. It is a very delicate question. However, I am not confused.

[Translation]

Senator Plamondon: In your opinion, how can we distinguish valid criticism of the Israeli State from anti-Semitism?

[English]

Senator Grafstein: You could have a debate in the Senate about that, if you choose. You could lay down an inquiry in the Senate and have a debate. I would be glad to have that debate, but that is not the subject matter of this issue.

Having a debate about valid criticism of Israel has nothing, in my view, to do with getting at hatred of Jews in Canada. People think that it does. That is perhaps why senators are here to disagree and agree.

The Chairman: Senator, I wish we had more time. I do not think an hour is quite enough for you. Could I ask you to return? I know you have a plane to catch at six o'clock, and we have CJC and B'nai Brith coming in later, after the departments. I would like to break for a few minutes so that people could have a

Nous pouvons très bien avoir un débat sur les politiques d'Israël. Cela ne me pose aucun problème, mais je ne veux pas que cela jette la confusion parmi le public. Il y a un problème au Canada, et j'espère que nous allons pouvoir le résoudre. Il existe divers moyens d'y venir à bout.

[Français]

Le sénateur Plamondon: Vous ne seriez donc pas d'accord avec l'article paru récemment dans le quotidien *The Gazette* dans lequel on peut lire «no easy way to distinguish antisemites from Israel critics»?

[Traduction]

Le sénateur Grafstein: Regardons un peu ce qui s'est passé du côté de Doha. Est-ce que les discussions de Doha constituaient une critique valable de l'État d'Israël? Est-ce qu'elles étaient teintées d'antisémitisme? Où, quand et comment ces discussions sont-elles devenues antisémites? Il ne fait aucun doute dans mon esprit que cette rencontre internationale qui portait sur le respect des droits de la personne s'est transformée en forum où l'on a tenu des propos alarmistes, ainsi de suite.

Permettez-moi de vous donner un exemple. L'Égypte diffuse maintenant, sur les ondes de la télévision d'État, une émission intitulée *The Protocols of Zion*, qui reprend la propagande antisémite désobligeante lancée par le gouvernement russe dans les années 1880, alors qu'il tentait de venir à bout d'un problème politique particulier. Cette émission est maintenant diffusée, en couleur, sur la télévision d'État.

Que faut-il en penser? Est-ce là une façon légitime de dénoncer l'État d'Israël, ou est-ce une critique antisémite? Je pense que c'est une critique antisémite. Il faut bien faire la distinction entre une critique valable d'un État démocratique, et la promotion de la haine et de la violence au sein de la société. C'est une question très délicate. Toutefois, pour moi, la situation est très claire.

[Français]

Le sénateur Plamondon: À votre avis, comment pouvons-nous distinguer la critique valable de l'État d'Israël de l'antisémitisme?

[Traduction]

Le sénateur Grafstein: On pourrait en débattre au Sénat, si vous voulez. On pourrait demander au Sénat de se pencher là-dessus. J'accepterais volontiers qu'on tienne un tel débat, mais il n'est pas question de cela aujourd'hui.

Tenir un débat où l'on formule des critiques valables sur l'État d'Israël n'a rien à voir avec la haine dont sont victimes les juifs au Canada, même si c'est ce que croit le public. C'est peut-être pour cela que les sénateurs sont réunis ici pour en discuter.

La présidente: Sénateur, j'aurais aimé qu'on ait plus de temps. Une heure, ce n'est pas suffisant. Puis-je vous demander de revenir? Je sais que vous devez prendre l'avion à 18 heures, et que nous allons entendre plus tard, après les ministères, le CJC et le groupe B'nai Brith. Nous allons faire une pause pour que les gens

sandwich and maybe a coffee upstairs. I wonder if we could invite you back before we close off the hearings? I have a few questions for you myself.

Senator Grafstein: Chairman, I might not be able to be back for your interim decision. As I say, I am off to Europe on Wednesday night and I will be back in about 10 days, but after that I am certainly at your service.

Again, I would like to thank you all, honourable senators, for giving some serious thought to this issue, which, as I say, provokes me more as I read the newspapers.

The Chairman: Thank you very much, senator.

We now welcome Mr. Jones, Director of the Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada; Ms. Lafontaine, Senior Counsel, and Ms. Connidis, Counsel, from the Department of Justice; Mr. Wilczynski and Ms. Nassrallah, from the Department of Canadian Heritage.

Mr. Roy Jones, Director, Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada: Madam Chair, thank you for the opportunity to come here today to present to you some information, our preliminary information at the very least, on hate crimes that we have at Statistics Canada. My remarks will be brief. We do not have an extensive warehouse of information on hate crime in Canada, but we have some important and interesting surveys in the area.

I will begin with a brief overview of the diversity picture in Canada. As you know, Canada's population is becoming increasingly diverse. The results from the 2001 Census indicate that about 13 per cent of Canadians identify themselves as a visible minority. Since 1991, the visible minority population has been growing at six times the rate of the general population and Statistics Canada has begun to look at some of the potential social tensions and self-reported crime through some of our population surveys, such as the 1999 General Social Survey, and the 2002 Ethnic Diversity Survey, which was a post-censual collection.

The agency is currently developing a capacity to collect police-reported information on hate crimes. This is in relation to those incidents that come to the attention of the police.

My presentation today will focus on hate-motivated crime using population surveys. It takes, in each of these cases, the wording from the Criminal Code in section 718 for the aggravating factors under the sentencing principles. These identify those factors to include those acts that are motivated by bias, prejudice, hatred, that are based on race, national ethnic origin, language, colour, religion, sex, age, mental or physical disability, sexual orientation and any similar factor.

puissent manger un morceau et boire un café. Pouvons-nous vous inviter à revenir avant qu'on ne mette fin aux discussions? J'aimerais moi-même vous poser quelques questions.

Le sénateur Grafstein: Madame la présidente, je ne serai peut-être pas ici quand vous allez déposer votre rapport provisoire. Comme je l'ai indiqué, je dois partir pour l'Europe mercredi soir. Je serai de retour dans une dizaine de jours. Après cela, je serai à votre disposition.

Encore une fois, je tiens à vous remercier, honorables sénateurs, d'avoir accepté de vous pencher sur cette question, question qui, comme je l'ai mentionné, suscite chez moi la colère quand je lis les journaux.

La présidente: Merci beaucoup, sénateur.

Nous accueillons maintenant M. Jones, directeur du Centre canadien de la statistique juridique, de Statistique Canada; Mme Lafontaine, avocate-conseil, et Mme Connidis, avocate, du ministère de la Justice; M. Wilczynski et Mme Nassrallah, du ministère du Patrimoine canadien.

M. Roy Jones, directeur, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada: Madame la présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de vous présenter quelques données à tout le moins préliminaires sur les crimes haineux, données qui ont été compilées par Statistique Canada. Mon exposé sera bref. Nous n'avons pas beaucoup d'information sur les crimes haineux au Canada. Toutefois, nous avons des résultats d'enquêtes importants et intéressants à vous communiquer.

Je vais d'abord vous donner un bref aperçu de la diversité ethnique au Canada. Comme vous le savez, la population du Canada est de plus en plus diversifiée. D'après le recensement de 2001, environ 13 p. 100 des Canadiens estiment être membres d'une minorité visible. Depuis 1991, le nombre de personnes faisant partie d'une minorité visible augmente six fois plus vite que le taux de la population générale. Statistique Canada a commencé à faire l'analyse de certains problèmes sociaux potentiels et des crimes déclarés par les victimes en procédant à des enquêtes auprès de la population, comme l'Enquête sociale générale de 1999 et l'Enquête de 2002 sur la diversité ethnique, qui était une enquête post-censitaire.

Nous sommes en train de mettre au point un système qui permet de recueillir les statistiques sur les crimes haineux déclarés par la police. Il s'agit des incidents qui sont portés à l'attention de la police.

Mon exposé aujourd'hui porte sur les crimes motivés par la haine qui ont fait l'objet d'enquêtes auprès de la population. Nous nous sommes fondés, dans chacun des cas, sur l'article 718 du Code criminel, et plus précisément sur les circonstances aggravantes définies en vertu des principes de détermination de la peine. Sont considérées comme des circonstances aggravantes des éléments de preuve établissant que l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle.

Turning to the first slide in your deck, I begin with the 1999 General Social Survey. This was a random household survey that asked Canadians aged 15 and over about their experiences and fear of crime. The sample size for this collection was about 25,000 respondents.

Those who said they were victims of either a personal or household crime in the 12 months prior to the survey were asked if they believed that crime was hate-motivated, and if so, to specify what the motivation was.

The first time that Statistics Canada collected information on the motivation of criminal incidents was in 1999. We found that, overall, about 4 per cent of the nearly 6.5 million incidents that were self-reported by Canadians in that survey were directly related to a hate motivation. This represents a little over 250,000 incidents in the prior 12 months.

Findings suggest that victims of self-reported personal crime such as assaults and robberies were more likely to indicate that they felt the incident was hate-motivated; and those who reported a property-related incident such as a break and enter, a theft of household property or vandalism, as well as motor vehicle theft, also felt that way. As the slide indicates, victims felt that 6 per cent of personal incidents and 2 per cent of property-related incidents were motivated by hate.

Turning to the second slide, when respondents were asked to specify the motivating factor, they could give multiple responses. According to that 1999 survey, victims gave race and ethnicity as the most common reason that they believed a hate crime had been committed against them. About two in five of these incidents were attributed to this factor.

About one in five victims of the self-reported incidents identified gender as the motivating factor — about 18 per cent — and the vast majority of these were females. Similarly, about one in five victims identified culture as the motivating factor.

I should add, at the end of this slide, some of the hate crime categories did not generate enough responses to produce reliable estimates. We had to combine some of the factors into an omnibus “other” category. Nearly two-thirds of the victims reported this other, aggregate category as the motivating factor. In order of frequency, these included age, sexual orientation, religion, language and disability.

As you would expect, there was a fair degree of overlap between the race/ethnicity factor and the culture factor — more than half of those who reported culture also reported race/ethnicity.

One of the interesting findings from the General Social Survey of 1999 relates to the level of reporting of these incidents to the police. According to this survey, hate crimes are more likely to be brought to the attention of police than non-hate-related crimes. The differences are not large but they are statistically significant.

Il est question, dans la première diapositive, de l'Enquête sociale générale de 1999, une enquête-ménage aléatoire menée auprès de Canadiens âgés de 15 ans et plus. Elle portait sur leurs expériences et leur crainte d'être victime d'un crime. L'enquête a été menée auprès d'un échantillon d'environ 25 000 personnes.

Ceux qui ont dit être victimes d'un crime contre la personne ou contre les biens du ménage dans les 12 mois qui ont précédé l'enquête ont été invités à dire s'ils croyaient que le crime était motivé par la haine et, si oui, à en préciser le motif.

C'est en 1999 que Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur les motifs des crimes. Nous avons constaté que, dans l'ensemble, environ 4 p. 100 des 6,5 millions d'incidents déclarés par les répondants étaient directement motivés par la haine. Cela représente, pour les 12 mois précédents, un peu plus de 250 000 incidents.

D'après les résultats, les Canadiens qui ont déclaré avoir été victimes d'un crime contre la personne, c'est-à-dire de voies de fait et des vols, étaient beaucoup plus susceptibles d'indiquer que l'affaire était motivée par la haine. Il en va de même pour ceux qui ont déclaré avoir été victimes d'un crime contre les biens, comme une entrée par effraction, un vol de biens du ménage, du vandalisme ou un vol de véhicule automobile. Comme l'indique la diapositive, d'après les victimes, 6 p. 100 des incidents de crimes contre la personne et 2 p. 100 des incidents de crimes contre les biens étaient motivés par la haine.

Passons à la deuxième diapositive. Les répondants ont été invités à préciser le motif du crime; ils pouvaient donner plusieurs réponses. L'enquête de 1999 révèle que la race ou l'origine ethnique était le facteur le plus souvent invoqué par les personnes qui se disaient avoir été victimes d'un crime motivé par la haine. Environ deux crimes sur cinq étaient attribuables à ce facteur.

Environ une victime sur cinq a dit croire que le sexe de la personne constituait le motif du crime — environ 18 p. 100, et la grande majorité des victimes étaient des femmes. Parallèlement, environ une victime sur cinq a déclaré que la culture semblait être le facteur de motivation.

Je tiens à préciser que certaines catégories de crimes haineux n'ont pas généré suffisamment de réponses pour produire des données fiables. Nous avons donc regroupé certains facteurs dans la catégorie «autre». Près de deux tiers des victimes ont déclaré que les crimes avaient été motivés par un autre facteur. Ceux-ci englobaient, dans l'ordre, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, la langue et la déficience mentale ou physique.

Comme on peut s'y attendre, il y a chevauchement entre le facteur race/origine ethnique et le facteur culture — plus de la moitié des répondants ont déclaré que la culture, mais aussi la race et l'origine ethnique constituaient un facteur de motivation.

Il y a un fait intéressant qui se dégage des résultats de l'Enquête sociale générale de 1999, à savoir le nombre de cas signalés à la police. D'après l'enquête, les crimes haineux sont beaucoup plus susceptibles d'être portés à l'attention de la police que les crimes non motivés par la haine. La différence, quoique peu importante,

About 43 per cent of those incidents that respondents felt were hate motivated were brought to the attention of the police, compared with 37 per cent of all other incidents.

This may be due, in part, to the high incidence of hate crimes that are associated with strangers. We know from past research that you are more likely to report an incident to police if the accused is unknown to you.

On the third slide is some more recent information that focuses on the post-censal Ethnic Diversity Survey, which was conducted between April and July of 2002. Statistics Canada received some funding support for this survey from Canadian Heritage.

This survey was intended to help Canadians understand how people's backgrounds affect their participation in social, economic and cultural life in the country, and to also provide a better understanding of how Canadians of different ethnic backgrounds interpret and report their ethnicity.

The survey sample was again drawn from the population of Canadians over the age of 14 — that is, 15 and older — living in private households in the 10 provinces. There were approximately 42,500 respondents to that survey.

The respondents in this survey were asked if, in the past five years — as opposed to one year — or since arriving in Canada, in the case of recent immigrants, they felt they had been victims of a crime. These crimes could include things such as assaults, frauds, robberies and vandalism.

Those who indicated that they had been victimized in the past five years were also asked whether or not they believed that the crime could be considered a hate crime, and if so, if they believed the motivation was related to hatred of their race, ethnicity, colour of skin, language, accent, religion or other factor. The survey did not include crimes against businesses or institutions.

From this survey, on slide 4, we begin to present some results. These are fairly high-level results, but according to that collection, approximately 3.7 million Canadians indicated that they felt they had been victimized in the past five years. In nearly 1 in 10 cases, or 9 per cent, the victim believed that the incident was motivated by hate. This would represent about 1 per cent of the Canadian population over the age of 15 in 2002.

On the fifth slide, we are looking at reasons cited by victims for the motivation in the incident. Overall, about 60 per cent of the self-reported hate crime victims indicated that the incident was not motivated by race, ethnicity, language, accent or religion in particular. There was some other motivating factor, and these could again include things such as age, gender, sexual orientation, disability, or a combination of other factors.

est significative sur le plan statistique. Environ 43 p. 100 des incidents qui, d'après les répondants, étaient motivés par la haine ont été portés à l'attention de la police. Dans tous les autres cas, 37 p. 100 l'ont été.

Cette situation est peut-être attribuable, en partie, au nombre élevé de crimes haineux qui sont attribués à des étrangers. Nous savons, d'après les recherches effectuées dans le passé, que les personnes sont davantage portées à signaler un incident à la police quand elles ne connaissent pas l'accusé.

La troisième diapositive fait état de données plus récentes qui sont tirées de l'Enquête sur la diversité ethnique, enquête post-censitaire qui a été menée entre avril et juillet 2002. Statistique Canada a reçu une aide financière de Patrimoine canadien pour ce sondage.

Cette enquête avait pour objet d'aider les Canadiens à comprendre comment les antécédents d'une personne influent sur sa participation à la vie socio-économique et culturelle du Canada, et aussi de nous aider à comprendre comment les Canadiens d'une origine ethnique différente interprètent leur ethnicité et la déclarent.

Encore une fois, ont participé à cette enquête des Canadiens âgés de plus de 14 ans — c'est-à-dire, 15 ans et plus — vivant dans des ménages privés dans les 10 provinces. Environ 42 500 personnes ont participé au sondage.

Nous avons demandé aux répondants s'ils avaient été victimes d'un crime au cours des cinq dernières années — par opposition à une seule année — ou depuis leur arrivée au Canada, dans le cas d'immigrants récents. Ces crimes pouvaient comprendre les voies de fait, les fraudes, les vols et le vandalisme.

Ceux qui ont indiqué avoir été victimes d'un crime au cours des cinq dernières années ont également été invités à dire s'ils croyaient que le crime pouvait être considéré comme un crime haineux et, si oui, s'ils croyaient que le motif était lié à la race, à l'origine ethnique, à la couleur de la peau, à la langue, à l'accent, à la religion ou à un autre facteur. L'enquête n'englobait pas les crimes contre les entreprises ou les institutions.

On peut voir, sur la quatrième diapositive, certains résultats de l'enquête. Les pourcentages sont assez élevés. Environ 3,7 millions de Canadiens ont indiqué avoir été victimes d'un crime au cours des cinq dernières années. Dans près de 1 cas sur 10, ou dans 9 p. 100 des cas, la victime croyait que l'incident était motivé par la haine. Cela représente environ 1 p. 100 de la population canadienne âgée de 15 ans en plus en 2002.

La cinquième diapositive montre les raisons citées par les victimes pour ce qui est des motifs. Dans l'ensemble, 60 p. 100 des personnes qui ont déclaré avoir été victimes d'un crime haineux ont indiqué que l'incident n'était pas motivé par la race, l'origine ethnique, la langue, l'accent ou la religion. Il était motivé par un autre facteur, et encore une fois, cela pourrait comprendre l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'incapacité, ou une combinaison d'autres facteurs.

However, among the ethnocultural factors that victims did identify, race or skin colour was the most common — 25 per cent of victims suggested that race or skin colour was a motivating factor. This was followed by ethnicity, at 15 per cent, and language and accent, at 9 per cent. Religion was cited as the motivating factor by 5 per cent of hate crime victims in this survey. This category is a collection of all religions. That 5 per cent is not specific to any one religion.

On slide 6, we are looking at characteristics of these self-reported hate crime victims. We note that the rates were higher for visible minorities than for other individuals. The difference is roughly 2 to 1 — 2 per cent of visible minorities reported versus 1 per cent of non-visible-minorities individuals.

Within the visible-minority category — that is the left-hand part of your chart — those born in Canada reported higher rates than those who were not. The differences here were not large but, again, they were statistically significant, a difference of 3 per cent versus 2 per cent.

A number of explanations have been offered for why there might be a difference between Canadian-born and foreign-born visible minorities. These would include the fact that, generally, recent immigrants tend to be slightly older, on average, than visible minorities people born in this country. Also, those who are relatively new to the country may not be as likely to participate in community or social activities as those who were born in Canada. Third, there may be cultural differences in some circumstances that create hesitancy among some foreign-born visible minorities in identifying experiences of criminal victimization, or in relating them to hate crime.

On the seventh slide, we are looking at responses to specific questions about whether or not respondents were worried about becoming victims of an ethnoculturally motivated hate crime. This again focused on factors of ethnicity, culture, race, skin colour, language, accent or religion. Overall, about 5 per cent of the Canadian population over the age of 15 is worried about becoming a victim of an ethnoculturally motivated hate crime.

It is also clear that, in general, visible minorities are significantly more worried about ethnoculturally motivated hate crimes than are non-visible-minorities communities.

Among people from various minority groups, the black, South Asian, East and Southeast Asian communities had the highest proportions of people reporting they were either worried or very worried about becoming a victim.

In the eighth slide, we are looking at the same question regarding the level of worry about becoming a victim of an ethnoculturally motivated hate crime by their self-reported religious affiliation. Again, overall, 5 per cent of the Canadian population 15 and over is either worried or very worried about becoming a victim. However, among individuals from various religious groups, Jewish people and Muslims had the largest representation among those who reported worry or a large degree

Toutefois, parmi les facteurs d'ordre ethnoculturel mentionnés par les victimes, la race ou la couleur de la peau était celui qui revenait le plus souvent — 25 p. 100 des victimes ont laissé entendre que la race ou la couleur de la peau constituait un motif. Venaient ensuite l'origine ethnique, à 15 p. 100, et la langue et l'accent, à 9 p. 100. La religion a été citée comme motif par 5 p. 100 des répondants. Cette catégorie englobe toutes les religions. Le 5 p. 100 ne s'applique pas à une religion en particulier.

La sixième diapositive montre les caractéristiques des répondants qui ont déclaré avoir été victimes de crimes haineux. Les pourcentages sont plus élevés dans le cas des minorités visibles. La différence est d'environ deux contre un — 2 p. 100 pour les membres de minorités visibles, contre 1 p. 100 pour les non-membres de minorités visibles.

Pour ce qui est des minorités visibles — et je vous renvoie au côté gauche du tableau — le pourcentage dans le cas des personnes nées au Canada est plus élevé. La différence n'est pas tellement importante, mais encore une fois, elle est significative sur le plan statistique. On note une différence de 3 p. 100 contre 2 p. 100.

Plusieurs raisons ont été fournies pour expliquer cette différence entre les membres des minorités visibles nés au Canada et ceux nés à l'étranger. Mentionnons, entre autres, le fait que les immigrants récents ont tendance à être plus âgés, en moyenne, que les membres des minorités visibles nés au Canada. Aussi, les immigrants relativement nouveaux ont peut-être moins tendance à participer aux activités communautaires ou sociales. Ensuite, il peut y avoir des distinctions culturelles dans certains cas qui font que certains membres de minorités visibles nés à l'étranger hésitent à faire partie de toute expérience de victimisation criminelle ou à lier tout incident à un crime motivé par la haine.

La septième diapositive compile les réponses données à des questions précises, à savoir si le répondant craignait ou non d'être victime d'un crime haineux. Les facteurs cités étaient encore une fois l'origine ethnique, la culture, la race, la couleur de la peau, la langue, l'accent ou la religion. Dans l'ensemble, 5 p. 100 des Canadiens âgés de 15 ans et plus disent craindre de devenir victimes d'un crime d'ordre ethnoculturel motivé par la haine.

En général, il est clair que les minorités visibles craignent beaucoup plus les crimes de haine d'ordre ethnoculturel que les minorités non visibles.

Parmi les divers groupes de minorités, les Noirs, les Asiatiques du Sud ainsi que les Asiatiques orientaux ou du Sud-Est présentent les pourcentages les plus élevés de personnes qui craignent d'être victimes de ces crimes.

La huitième diapositive montre le pourcentage de personnes qui craignent d'être victimes de crimes motivés par la haine, en fonction de l'affiliation religieuse déclarée par l'intéressé. Globalement, on constate que 5 p. 100 des Canadiens de 15 ans et plus se disent préoccupés ou très préoccupés par la possibilité d'être victimes de ces crimes. Toutefois, parmi les divers groupes religieux, ce sont les juifs et les musulmans qui sont les plus nombreux à se dire préoccupés ou très préoccupés par les crimes

of worry about ethnoculturally motivated hate crimes. On the chart, you can see they are 10 or 11 per cent — about 1 in 10. You can talk about both of them in the same terms, as 1 in 10.

On the last slide, I have included some information that describes some of the recent developmental work we are doing in trying to fill some gaps in understanding the nature and extent of hate crimes at the national level in Canada. I mentioned that we have some information from the 1999 General Social Survey and the 2002 Ethnic Diversity Survey, and these have made important contributions to our understanding of who is at risk of being a victim of hate crime and the impacts on Canadians, including their fear of crimes.

To further advance the collection of national hate-crimes statistics, Statistics Canada will continue to collect victim-reported hate crime information through population surveys such as the 2004 version of the General Social Survey. That collection is currently going on.

However, given the well-known limitations of population-based surveys, such as difficulties with insufficient sample size or insufficient numbers reporting certain types of traits, estimates for subgroups of specific interests are difficult to generate from this source. There is also an inability of population surveys or household surveys to collect information on incidents that may involve businesses or institutions.

In 2005, Statistics Canada will begin to collect ongoing, detailed information on hate crimes from police services in Canada. The police surveys are intended to collect incident data on both motivation and the groups being targeted. Again, this information will be classified according to those factors that are listed in the Criminal Code in section 718.

As this is the first time that policing services will be reporting this information to us, this is a new beginning for the collection of this information. Any time we ask official agencies to report information according to a newly adopted national standard, there are adjustments that need to be made to their collection systems, and also training that needs to take place on the part of the policing community to ensure that information is properly classified and reliably reported. I note on the slide that we conducted a pilot test involving 12 policing service jurisdictions. These jurisdictions represent about 43 per cent of the national caseload of crime. I must apologize: On the English version of the slide, Toronto Police Services was omitted. It is there in the French, but not in the English. We did work with Toronto Police Services in this pilot study.

Results from that pilot will be released early this summer. We are looking forward to making that information available, and we are also currently exploring avenues to fund the work required to expedite the implementation of this police service survey across the country.

The Chairman: Thank you, Mr. Jones.

de haine d'ordre ethnoculturel, dans une proportion de 10 et 11 p. 100, comme on le voit sur le graphique. On peut considérer qu'il s'agit d'une personne sur dix dans les deux groupes.

La dernière diapositive montre quelques-uns des plus récents travaux préparatoires que nous menons en vue de mieux comprendre la nature et l'ampleur des crimes de haine à l'échelle nationale. J'ai déjà mentionné que l'Enquête sociale générale de 1999 et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2002 nous ont beaucoup aidés à reconnaître les personnes qui risquent d'être victimes de crimes motivés par la haine et à comprendre les répercussions sur les Canadiens, y compris leur crainte à l'égard des crimes.

Pour parfaire davantage la cueillette de données nationales sur les crimes de haine, Statistique Canada continuera de recueillir les renseignements fournis par les victimes de crime de haine par le truchement de sondages menés auprès de la population, comme l'Enquête sociale générale de 2004. La cueillette de ces données a lieu présentement.

Toutefois, compte tenu des limites connues des enquêtes menées auprès de la population, comme la taille insuffisante des échantillons ou le nombre insuffisant de personnes présentant certaines caractéristiques, il est difficile d'en extraire des estimations concernant des sous-groupes d'intérêt particulier. Par ailleurs, les enquêtes menées auprès de la population ou auprès des ménages ne permettent pas de recueillir des données sur les incidents impliquant des entreprises ou des institutions.

En 2005, Statistique Canada commencera à recueillir des données détaillées et continues sur les crimes de haine auprès des services de police du Canada. Ces enquêtes visent à recueillir des données à la fois sur la motivation des crimes et les groupes visés. Encore une fois, ces données seront classées selon les facteurs énumérés à l'article 718 du Code criminel.

Comme ce sera la première fois que les services de police nous communiqueront cette information, ce sera un nouveau commencement pour la cueillette de ces données. Chaque fois que nous demandons à des organismes officiels de communiquer des renseignements en conformité avec une nouvelle norme nationale, ils doivent modifier leurs systèmes de cueillette, et les services de police doivent aussi offrir une formation pour garantir que les données sont dûment classées et rapportées de manière fiable. Je précise sur la diapositive que nous avons mené une étude pilote auprès de 12 services de police, qui traitent environ 43 p. 100 du nombre total de crimes commis au Canada. Je dois vous présenter mes excuses: le service de police de Toronto a été omis dans la version anglaise, mais il figure dans la version française. Nous avons bel et bien travaillé avec le service de police de Toronto dans le cadre de cette étude pilote.

Les résultats de l'étude pilote seront connus au début de l'été. Nous avons hâte de rendre cette information accessible, et nous cherchons actuellement des moyens de financer les travaux nécessaires pour accélérer la mise en oeuvre de ce processus auprès de tous les services de police du pays.

La présidente: Merci, monsieur Jones.

Ms. Lisette Lafontaine, Senior Counsel, Department of Justice: As we have just heard, and as we have seen recently, Canada is not exempt from anti-Semitic and other racist incidents. I will speak of the criminal legislation applying to these incidents.

[*Translation*]

The recent anti-Semitic incidents are crimes, and they would be crimes even if they were not motivated by anti-Semitism. When these acts are motivated by hatred, bias or prejudice based on factors that include race, religion, national or ethnic origin — factors that apply to anti-Semitic incidents —, the Criminal Code provides that such motivation shall be considered as an aggravating factor in sentencing an offender.

This means that the sentence imposed by the judge in such a case will be closer to the maximum than it would have been without this aggravating factor.

The other provisions of the Criminal Code which deal with racism and anti-Semitism are those which relate to hate propaganda. In certain cases, hate speeches constitute a first step towards other hate crimes.

[*English*]

There are three prohibitions under the hate propaganda provisions. The first one is advocating or promoting genocide against an identifiable group, that is, any section of the public distinguished by colour, race, religion or ethnic origin; second, inciting hatred against an identifiable group by communicating in a public place statements which are likely to lead to a breach of the peace; and third, communicating statements, other than in private conversation, to wilfully promote hatred against an identifiable group. Advocating or promoting genocide is an indictable offence punishable by a maximum of five year's imprisonment. The other two offences are dual procedure offences punishable by a maximum of two year's of imprisonment when prosecuted by indictment.

The Criminal Code also provides for the seizure and forfeiture of hate propaganda kept for distribution or sale, and for the deletion of hate propaganda that is publicly available on the Internet.

The use of the Internet for distributing hate propaganda presents a new challenge with respect to evidence and jurisdiction. Hate propaganda has become a problem that can be addressed efficiently only by international cooperation.

For this reason, Canada has participated with the Council of Europe in the negotiation of a protocol to the convention on cyber-crime that provides for a common definition of racist offences committed through computer systems, and for

Mme Lisette Lafontaine, avocate-conseil, ministère de la Justice: Comme nous venons de l'entendre, et comme nous avons pu le constater récemment, le Canada n'est pas immunisé contre les incidents racistes, notamment antisémites. Je vais traiter de la législation pénale qui s'applique à ces incidents.

[*Français*]

Ces récents incidents antisémites constituent des crimes, quelles que soient les motivations de leurs auteurs. Lorsque ces actes sont motivés par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique ou la religion, facteurs qui s'appliquent à l'antisémitisme, le Code criminel prévoit que les motivations de ce genre constituent des circonstances aggravantes aux fins de la détermination de la peine.

Ainsi, dans les cas de circonstances aggravantes, la peine imposée par le juge se rapprochera davantage du maximum prévu par la loi que dans d'autres circonstances.

Les autres dispositions du Code criminel qui s'appliquent au racisme et à l'antisémitisme sont celles qui portent sur la propagande haineuse. Dans certains cas, les discours haineux constituent un premier pas vers d'autres crimes haineux.

[*Traduction*]

Les dispositions sur la propagande haineuse répriment trois genres d'agissements. Le premier consiste à préconiser ou à fomenter le génocide contre un groupe identifiable, c'est-à-dire tout segment de la population qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique. Le deuxième consiste à inciter à la haine contre un groupe identifiable par la communication de déclarations en un endroit public lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix. Le troisième agissement consiste à communiquer des déclarations, autrement que dans une communication privée, afin de fomenter volontairement la haine contre un groupe identifiable. Préconiser ou fomenter le génocide constitue un acte criminel dont l'auteur est passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans. Les deux autres agissements constituent des infractions mixtes, dont l'auteur est passible d'un emprisonnement maximal de deux ans en cas de déclaration de culpabilité par mise en accusation.

Le Code criminel prévoit aussi la saisie et la confiscation de publications contenant de la propagande haineuse qui sont gardées aux fins de vente ou de distribution, et la suppression de la propagande haineuse qui est accessible au public par Internet.

L'utilisation d'Internet pour diffuser de la propagande haineuse pose un nouveau défi en matière de preuve et de juridiction. La propagande haineuse est devenue un problème auquel on ne peut s'attaquer sans une coopération à l'échelle internationale.

Pour cette raison, le Canada a participé, avec le Conseil de l'Europe, aux négociations concernant un protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, qui prévoit une définition commune des infractions de racisme commises au moyen de

international cooperation in the enforcement and prosecution of these offences. The convention and the protocol are not yet in force.

Even though Canada is not exempt from anti-Semitic and other racist incidents, I believe we can say it has strong criminal legislation against hate crimes. My colleague will now speak about human rights legislation.

Ms. Angela Connidis, Counsel, Department of Justice: Madam Chair, I will speak to you about the provisions under the Canadian Human Rights Act that deal with discrimination.

The Canadian Human Rights Act is an important aspect of Canada's policy to combat and remedy discrimination, one form of which is anti-Semitism. This act applies to the federal government and private businesses that fall under federal jurisdiction. The act does not apply to matters falling under provincial jurisdiction. In respect of these matters, each province has its own anti-discrimination legislation.

The Canadian Human Rights Act does not specifically prohibit anti-Semitism; rather, it establishes prohibited grounds of discrimination, including race, national or ethnic origin, colour and religion. An anti-Semitic act clearly constitutes discrimination on the basis of these grounds. Where this act results in discrimination in the course of employment or in the provision of services or accommodation, it will be in contravention of the Canadian Human Rights Act.

The Canadian Human Rights Act is also an important tool in controlling hate propaganda and complements the criminal prohibition of hate crimes. Section 13 of the act prohibits individuals from communicating telephonically any matter likely to expose a person or a group to hatred or contempt on the basis of a prohibited ground of discrimination, such as race. This includes communications by means of computers and the Internet.

Consequently, anti-Semitic speech that may not constitute hate crime may fall under the purview of human rights legislation. In some instances, a human rights tribunal may be a more effective forum for addressing hate propaganda or anti-Semitic speech because it requires a less onerous standard of proof than criminal courts and can apply its own rules of evidence, which may be more liberal than those under the Criminal Code.

The provisions on hate propaganda have been successfully used on a number of occasions to remedy anti-Semitic practices. In two of these instances, individuals who were operating telephone services with anti-Semitic telephone messages were found to have engaged in a discriminatory practice contrary to section 13(1) of the act.

systèmes informatiques, et la coopération en matière de répression. Ni la convention ni le protocole ne sont encore en vigueur.

Bien que le Canada ne soit pas exempt de racisme et d'antisémitisme, nous pouvons dire qu'il dispose d'une législation pénale réprimant avec fermeté les crimes haineux. Ma collègue parlera maintenant de la législation sur les droits de la personne.

Mme Angela Connidis, avocate, ministère de la Justice: Madame la présidente, je vais vous parler des dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui portent sur la discrimination.

La Loi canadienne sur les droits de la personne constitue un aspect important de la politique du Canada qui vise à combattre et à enrayer la discrimination, dont l'une des formes est l'antisémitisme. Cette loi s'applique au gouvernement fédéral et aux entreprises privées qui relèvent de la compétence fédérale. Elle ne s'applique pas aux domaines de compétence provinciale. À cet égard, chaque province a sa propre législation pour réprimer la discrimination.

La Loi canadienne sur les droits de la personne n'interdit pas à proprement dit l'antisémitisme; elle établit plutôt des motifs de distinction illicite, comme la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur et la religion. Un acte antisémite constitue clairement un acte discriminatoire fondé sur ces motifs. Si pareil agissement donne lieu à une discrimination dans le domaine de l'emploi, dans la prestation d'un service ou dans l'accès à un logement, il contrevient à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

La Loi canadienne sur les droits de la personne est aussi un outil important pour lutter contre la propagande haineuse et renforce l'interdiction pénale des crimes motivés par la haine. L'article 13 de la loi interdit d'utiliser un téléphone pour traiter de questions susceptibles d'exposer une personne ou un groupe à la haine ou au mépris fondé sur un motif de distinction illicite, comme la race. Cette disposition vise également les communications par ordinateur et par Internet.

En conséquence, un discours antisémite qui ne peut constituer un crime motivé par la haine peut être interdit par la Loi canadienne sur les droits de la personne. Dans certains cas, un tribunal des droits de la personne peut être plus efficace pour traiter de propagande haineuse ou d'un discours antisémite parce qu'il exige une norme de preuve moins lourde que les cours pénales et parce qu'il peut appliquer ses propres règles de preuve, lesquelles peuvent être plus libérales que celles prévues par le Code criminel.

Les dispositions sur la propagande haineuse ont été utilisées avec succès à maintes occasions pour enrayer des pratiques antisémites. Dans deux de ces cas, des personnes qui exploitaient des services téléphoniques diffusant des messages antisémites ont été trouvées coupables de s'être engagées dans une pratique discriminatoire contraire au paragraphe 13(1) de la loi.

Some of the remedies imposed included cease and desist orders. In one case, involving contempt of court when orders were not followed, there were remedies such as a fine against the organization and imprisonment of its leader.

It is important to recognize that the Canadian Human Rights Act is directed toward outward manifestations of hatred and does not address private expressions of hatred by an individual that would be protected by freedom of speech provisions under the Charter of Rights and Freedoms.

I will briefly outline the process under the Canadian Human Rights Act for enforcing those protections. Complaints about discrimination or the spreading of hate messages may be brought by an individual or a group of individuals having reasonable grounds for believing that a person has engaged in a discriminatory practice. The Canadian Human Rights Commission may also initiate a complaint.

Once a complaint is filed, the Canadian Human Rights Commission investigates it, undertakes mediation or conciliation, if appropriate, and ultimately decides whether to refer the complaint to the tribunal for an inquiry and decision. In those cases, the commission will often take carriage of the complaint through its hearing process.

Where there is a finding of discrimination, the Canadian Human Rights Tribunal has a wide range of remedies to choose from, including orders to cease the discriminatory practice, measures to prevent the same or similar practice from occurring in the future, orders to provide the victim with the rights, opportunities or privileges that were denied, compensation for lost wages, compensation of up to \$120,000 for pain and suffering and compensation of up to \$20,000 if the discriminatory practice was wilful or reckless. In addition, with respect to spreading hate messages, the tribunal can order a penalty of up to \$10,000.

These orders are meant to be remedial rather than purely punitive in most of these situations, which is the focus of anti-discrimination acts.

Ms. Christine Nassrallah, Director, Policy and Research, Multiculturalism and Human Rights Branch, Department of Canadian Heritage: Honourable senators, I would also like to thank you and the members of the Standing Senate Committee on Human Rights for the opportunity to speak to you this evening. I am here on behalf of the multiculturalism program with Canadian Heritage. My colleague and I will talk to you about our programs concerning the issue at hand.

The issue of anti-Semitism is one of profound importance and of deep concern for Canadians. The events of recent weeks have demonstrated the importance of concerted action at the national level — action that rejects all expressions of racism and hate and aims to promote respect for diversity and strengthen shared citizenship amongst all Canadians.

Parmi les recours possibles, mentionnons l'ordonnance de cesser et de s'abstenir. Dans un des cas, où il y a eu outrage au tribunal pour non-respect de l'ordonnance, l'organisation s'est vue imposer une amende et son dirigeant a été condamné à l'emprisonnement.

Il est important de savoir que la Loi canadienne sur les droits de la personne vise les manifestations extérieures de haine, et non les expressions de haine faites en privé par une personne, laquelle serait protégée par les dispositions sur la liberté d'expression que comporte la Charte canadienne des droits et libertés.

Je vais exposer brièvement le processus prévu par la Loi canadienne sur les droits de la personne pour l'application de ces protections. Des plaintes concernant un acte discriminatoire ou la diffusion de messages haineux peuvent être portées par une personne ou un groupe de personnes ayant des motifs raisonnables de croire que quelqu'un s'est engagé dans une pratique discriminatoire. Une plainte peut aussi être logée par la Commission canadienne des droits de la personne.

Une fois la plainte déposée, la Commission canadienne des droits de la personne mène une enquête, entreprend une démarche de médiation ou de conciliation, s'il y a lieu, et peut décider par la suite de renvoyer la plainte devant le tribunal pour la tenue d'une enquête et la prise de décisions. Dans ces cas, la commission se chargera souvent de la plainte par son processus d'audience.

Lorsqu'on conclut qu'il y a eu discrimination, le Tribunal canadien des droits de la personne dispose d'un éventail de recours, y compris des ordonnances pour faire cesser la pratique discriminatoire, des mesures pour empêcher qu'une pratique identique ou semblable ne se reproduise, des ordonnances pour donner à la victime les droits, les possibilités ou les priviléges qui lui ont été refusés, une compensation pour salaires perdus, une indemnité maximale de 120 000 \$ pour souffrances et douleurs et une indemnité maximale de 20 000 \$ si la pratique discriminatoire était délibérée ou irréfléchie. En outre, le tribunal peut ordonner une peine maximale de 10 000 \$ pour la diffusion de messages haineux.

Ces ordonnances ont un caractère davantage correctif que punitif, ce que visent les lois anti-discriminatoires.

Mme Christine Nassrallah, directrice, Politique et recherche, Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne, ministère du Patrimoine canadien: Je vous remercie ainsi que les membres du Comité sénatorial permanent des droits de la personne de me permettre de m'adresser à vous ce soir. Je représente le programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien, et mon collègue et moi allons vous parler de nos programmes qui touchent le sujet à l'étude.

La question de l'antisémitisme est une question de la plus haute importance et qui inquiète profondément les Canadiens. Les événements survenus au cours des dernières semaines confirment l'importance d'une action concertée à l'échelle nationale pour rejeter toutes les formes d'expression du racisme et de la haine, pour promouvoir le respect de la diversité et pour consolider la citoyenneté partagée parmi les Canadiens.

[Translation]

Vandalism, intimidation and arson against synagogues and schools are repugnant, violent expressions of anti-Semitism. These criminal acts undermine the values of an inclusive society that Canadian embrace. These hate crimes violate the fundamental principle of mutual respect and understanding which is at the heart of multiculturalism.

These acts have caused fear among members of the Jewish community, and among other ethno-cultural community groups across the country. This recent spate of hate crimes clearly shows that despite the significant strides we have made in building a cohesive Canada, we still have a great deal of work to do.

Expressions of hate against any group have no place in Canadian society, as we have just heard. Collective community and governmental responses to hate-motivated activity in Canada are key to effectively combating this problem.

Racist incidents in Canada and around the world underscore the importance of keeping lines of communication open. We must continue to engage in constructive dialogues on cross-cultural understanding and the elimination of all forms of racism, discrimination and hate, including anti-Semitism.

The Government of Canada has a multifaceted approach to combating all forms of racism and discrimination, including on the grounds of religion. We have a comprehensive framework that includes legislation, policies and programs.

I will focus on the activities and role of the Multiculturalism Program at Canadian Heritage in addressing issues of racism and discrimination. Under the mandate of the Program, we are committed to the ongoing priorities that include: fostering cross-cultural understanding; combating racism and discrimination; promoting shared citizenship; and, making Canadian institutions more reflective of Canadian diversity.

Under the mandate of the Multiculturalism Act and policy, the program and other government departments address issues related to racism and discrimination, including anti-Semitism, by focussing on public education, capacity building, institutional change and research initiatives.

[English]

This broad-based approach aims to combat all forms of discrimination and is designed to respond to the diverse demographic reality of Canadian society. It is based on a recognition that many Canadians still face discrimination based on race, ethnicity, religion and language, as we just heard from my colleague. The government is responding to this reality.

The results of the recent Ethnic Diversity Survey provided data on the perceived existence of racism in Canada. According to this survey, 23 per cent of Jews in Canada indicate that

[Français]

Le vandalisme, l'intimidation et les incendies criminels dont sont victimes synagogues, écoles et autres, sont les manifestations violentes et répugnantes de l'antisémitisme. Ces actes criminels minent les valeurs d'une société inclusive telle que vue par les Canadiens. Ces crimes haineux violent le principe fondamental de compréhension et de respect mutuel qui est au cœur du multiculturalisme.

Ces actes suscitent de la peur parmi les membres de la communauté juive et parmi d'autres collectivités ethnoculturelles. Cette recrudescence de crimes haineux atteste clairement que malgré les progrès importants que nous avons faits dans l'édification d'un Canada cohésif, nous avons encore beaucoup à faire.

L'expression de la haine à l'égard d'un groupe quelconque n'a pas sa place dans la société canadienne, comme on vient de l'entendre. L'efficacité de la lutte contre ces manifestations de haine passe par des mesures collectives à l'échelle communautaire et gouvernementale.

Les incidents racistes au Canada et dans le monde soulignent l'importance du dialogue. Nous devons continuer à participer à des dialogues constructifs au sujet de la compréhension interculturelle et de l'élimination de toutes les formes de racisme, de discrimination et de haine, dont l'antisémitisme.

La perspective du gouvernement du Canada en matière de lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination, notamment pour des raisons religieuses, est multiple. Nous nous sommes dotés d'un cadre exhaustif comportant des lois, des politiques et des programmes.

Je voudrais vous parler des activités et du rôle du programme de multiculturalisme de Patrimoine Canada, eu égard aux enjeux du racisme et de la discrimination. Selon le mandat de ce programme, nous sommes tenus aux priorités suivantes: favoriser la compréhension interculturelle, lutter contre le racisme et la discrimination, promouvoir la citoyenneté partagée et créer des institutions traduisant mieux la diversité canadienne.

Aux termes de la Loi sur le multiculturalisme et de la politique qui en découle, les responsables du programme et d'autres ministères fédéraux abordent les enjeux du racisme, de la discrimination, dont l'antisémitisme, par le biais de l'éducation de la population, du développement de la capacité, de la transformation institutionnelle et de projets de recherche.

[Traduction]

Cette perspective large vise à lutter contre toutes les formes de discrimination et à tenir compte de la réalité démographique multiple de la société canadienne. Elle s'appuie sur l'évidence que beaucoup de Canadiens sont encore victimes de discrimination en raison de leur race, de leur origine ethnique, de leur religion ou de leur langue, comme mon collègue l'a souligné. Le gouvernement n'est pas indifférent à cette réalité.

La récente Enquête sur la diversité ethnique a permis d'obtenir des données sur l'existence apparente du racisme au Canada. D'après les résultats d'enquête, 23 p. 100 des juifs du Canada

they have experienced discrimination in the last five years, or since coming to Canada, based on their ethnicity, culture, race, skin colour, language, accent or religion.

As part of our broad-based approach to combat discrimination, the multiculturalism program has worked with many different communities, including the Jewish community, to eliminate racism. More specifically, the department has provided funding to the League for Human Rights of B'nai Brith to offer 20 anti-hate train-the-trainer workshops across the country to build community capacity and to prevent racism, hate and bias crime.

The program is also supporting the Canadian Jewish Congress in holding a national symposium on "Maintaining Civil Discourse in an Atmosphere of Instability" in the fall of 2004. This symposium will bring together stakeholders to discuss ways of maintaining mutual respect during challenging situations, share lessons learned, and identify strategies to cultivate understanding across sectors.

In March 2004, the program funded a conference entitled "Racism and Hate in Canada: Seeking Solutions," organized by the Indigenous Bar Association. This conference took a collaborative approach to addressing hate crimes and brought together a diversity of groups to better understand hate crimes and share best practices.

We will continue to work with various ethnocultural and faith-based communities to develop public education materials, to challenge myths and stereotypes and to facilitate dialogue.

The responsibility to address issues related to racism, hate and all forms of discrimination is our collective responsibility. Our strategies will continue to evolve and respond to the changing demographics of our country as well as to the changing manifestations of racism and discrimination.

The Department of Canadian Heritage will continue to work in partnership with other departments and agencies, civil society, community-based organizations and other levels of government to combat all forms of racism, discrimination and xenophobia. Our commitment to combat racism and discrimination remains as urgent as ever.

Honourable senators, our department also works at the international level to address these critical issues. I will turn to my colleague, Mr. Wilczynski, to provide an overview of some of our activities at the global level.

déclarent avoir fait l'objet de discrimination au cours des cinq dernières années, ou depuis leur arrivée au Canada, en raison de leur origine ethnique, de leur culture, de leur race, de la couleur de leur peau, de leur langue, de leur accent ou de leur religion.

Dans le cadre de notre approche générale de lutte contre la discrimination, les responsables du programme du multiculturalisme ont collaboré avec de nombreuses collectivités différentes, dont la communauté juive, pour éliminer le racisme. Plus précisément, le ministère finance la Ligue des droits de la personne de B'Nai Brith pour offrir 20 ateliers de formation des formateurs en matière de lutte contre la haine dans tout le pays, de façon à développer une capacité communautaire et à prévenir le racisme, la haine et les préjugés motivés par la haine.

Le programme permet également d'aider le Congrès juif canadien à organiser un colloque national sur le «maintien du discours civil dans un climat d'instabilité», qui aura lieu à l'automne 2004. Ce colloque réunira différents protagonistes pour discuter des moyens d'entretenir le respect mutuel dans des situations de tension, de partager les leçons tirées de l'expérience et de circonscrire des stratégies pour cultiver la compréhension entre les divers secteurs de la société.

En mars 2004, le programme a permis de financer une conférence intitulée «Haine et racisme: recherche de solutions», organisée par l'Association du Barreau autochtone. Cette conférence était un projet de collaboration destiné à trouver des solutions aux crimes haineux et à rassembler toutes sortes de groupes pour mieux comprendre ces crimes et partager les pratiques optimales à cet égard.

Nous continuerons à collaborer avec diverses collectivités ethnoculturelles et confessionnelles pour créer des produits de sensibilisation publique destinés à détruire les mythes et les stéréotypes et à faciliter le dialogue.

La lutte contre le racisme, la haine et toutes les formes de discrimination est la responsabilité de tous. Nos stratégies continueront d'évoluer en fonction de l'évolution démographique de notre pays et des nouvelles formes d'expression du racisme et de la discrimination.

Le ministère du Patrimoine canadien continuera de collaborer avec d'autres ministères et organismes, avec la société civile, avec des groupes communautaires et avec d'autres administrations gouvernementales pour lutter contre toutes les formes d'expression du racisme, de la discrimination et de la xénophobie. Notre engagement à lutter contre le racisme et la discrimination reste plus urgent que jamais.

Honorables sénateurs, notre ministère collabore également à l'échelle internationale à cet égard. Mon collègue, M. Wilczynski, va maintenant vous donner un aperçu de certaines de nos activités sur la scène internationale.

[Translation]

Mr. Artur Wilczynski, Acting Director, International Relations and Policy Development, International Affairs Branch, Department of Canadian Heritage: I will be very brief in describing some of the work that the Department of Canadian Heritage undertakes at the international level to combat all forms of racism, discrimination and xenophobia, including anti-Semitism.

Canadian Heritage works in close collaboration with our colleagues at the Department of Foreign Affairs to promote Canadian values internationally. A key element of these activities focuses on the eradication of racism and discrimination.

Over the past number of years, the Department has also worked within a number of international organizations to promote values of inclusion and respect for diversity.

The OSCE, the Organization of American States, UNESCO, and the Council of Europe are just some of the institutions with whom we have partnered. Our work with these international partners has been aimed at sharing anti-racism and anti-discrimination strategies and experiences. The objective of these exchanges are for Canada to promote a greater understanding of the fundamental value of diversity and respect for human rights. These fora are an opportunity for us to learn how other countries address these same issues.

As an example, we participated in the first OSCE conference on anti-Semitism held last year in Vienna. At this conference, Canada was represented by officials from the Departments of Canadian Heritage and Foreign Affairs, representatives of the Jewish community and parliamentarians. This conference was an important opportunity for the Canadian delegation to share their experiences and take stock of the status of anti-Semitism within the OSCE region.

[English]

Madam Chairman, this conference was part of OSCE's broad-based efforts to combat the full spectrum of discrimination and racism. Subsequently, the OSCE held a conference on "Racism, Xenophobia and Discrimination" in September 2003 that sought to reinforce the importance of combating all forms of racism. The Hon. Jean Augustine, Minister of State for Multiculturalism and the Status of Women, led the Canadian delegation. At that conference, the minister outlined five elements of Canada's approach to eliminating racism: One, a strong legislative framework; two, accessible judicial system; three, healthy civil society; four, public education and awareness campaigns; and five, recognition of racism as a socio-economic reality. The Department of Canadian Heritage will continue to participate in the work of the OSCE on anti-racism with a view to building comprehensive international approaches to combat all forms of discrimination, including anti-Semitism. We will continue to inform the debate at various regional and global fora of the importance of combating all forms

[Français]

M. Artur Wilczynski, directeur par intérim, Relations internationales et développement des politiques, Direction générale des affaires internationales, ministère du Patrimoine canadien: Permettez-moi de vous décrire brièvement une partie du travail accompli par le ministère du Patrimoine canadien à l'échelle internationale pour lutter contre toute forme de racisme, de discrimination et de xénophobie, dont l'antisémitisme.

Patrimoine canadien collabore étroitement avec ses collègues du ministère des Affaires étrangères pour promouvoir les valeurs canadiennes sur la scène internationale. L'un des principaux volets de ses activités est l'élimination du racisme et de la discrimination ainsi que la lutte contre l'antisémitisme.

Au cours des dernières années, le ministère a également collaboré avec un certain nombre d'organismes internationaux pour promouvoir les valeurs d'inclusion et de respect de la diversité.

L'Organisation des États américains (OSCE), l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ne sont que quelques-uns de nos partenaires. Avec ces partenaires internationaux, nous partageons des stratégies et des expériences en matière de lutte contre le racisme et la discrimination. L'objectif de ces échanges, pour le Canada, est de promouvoir une plus grande compréhension des valeurs fondamentales que sont la diversité et le respect des droits de la personne. De plus, ces tribunes nous permettent de comprendre comment les autres pays font face à ces enjeux.

Citons, à titre d'exemple, la participation du Canada à la première conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme qui s'est tenue à Vienne l'an dernier. Des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien, du ministère des Affaires étrangères, des représentants de la communauté juive ainsi que des députés ont pris part à ce forum. Cette conférence fut une occasion importante pour la délégation canadienne de partager ses expériences et faire le bilan de la situation à l'OSCE en matière de lutte contre l'antisémitisme.

[Traduction]

Madame la présidente, cette conférence faisait partie d'une vaste stratégie de l'OSCE pour lutter contre toutes les formes de discrimination et de racisme. Par la suite, l'OSCE a organisé une conférence sur le racisme, la xénophobie et la discrimination, en septembre 2003, où les participants ont cherché à renforcer l'importance de la lutte contre toutes les formes de racisme. La délégation canadienne était dirigée par l'honorable Jean Augustine, ministre d'État au Multiculturalisme et à la Condition féminine. Au cours de cette conférence, la ministre a souligné les cinq volets de la stratégie canadienne d'élimination du racisme, à savoir: un solide cadre législatif, un système judiciaire accessible, une société civile saine, des campagnes d'éducation et de sensibilisation de la population et, enfin, la reconnaissance du racisme comme réalité socio-économique. Le ministère du Patrimoine canadien continuera de participer aux activités de l'OSCE en matière d'antiracisme dans le but d'élaborer des stratégies internationales exhaustives pour la lutte contre toutes les formes de discrimination, dont l'antisémitisme. Nous

of racism and building understanding and respect for cultural, linguistic and ethnocultural diversity. These are the key elements of our international activities.

Senator Jaffer: I would like to go to the last intervention, but before I do that, I would like to ask you how you conduct dialogue in a multicultural community. Which groups do you talk to? I do not mean for you to give a list, but how do you carry out dialogues?

Mr. Wilczynski: Is this in the international context?

Senator Jaffer: No, I am sorry.

Ms. Nassrallah: In our program delivery we have partnerships with community groups and community organizations. We work with them closely in order to determine their needs, assist in capacity building and focus on the priorities that combat racism and discrimination in the community at the grassroots level.

Senator Jaffer: Do you have an advisory committee?

Ms. Nassrallah: We do not have an advisory committee, but our regional staff, as well as our program officers, work closely with the community organizations.

Senator Jaffer: Is there a specific committee advising the minister?

Ms. Nassrallah: In the period post-September 11, there was an inter-faith advisory committee that facilitated the dialogue with the community.

Senator Jaffer: Has there not been one since September 11?

Ms. Nassrallah: I am not aware of one.

Senator Jaffer: If you would turn to the second last page of your presentation. Can you please help me understand this? You say that Minister Augustine emphasized that there were five recommendations. What does that mean? What are you doing in terms of a "strong legislative framework?" What do you mean by that? Maybe Mr. Wilczynski can answer.

Ms. Nassrallah: Is there a legislative framework?

Senator Jaffer: Yes. Is there a strong legislative framework, and what is it?

Ms. Nassrallah: It is our position that we have a solid legislative framework with the multiculturalism policy, the Canadian Human Rights Act, the Canadian Multiculturalism Act, the Public Service Employment Act and the Immigration Act. All of this constitutes a framework that would legislate the protection of human rights. It would eliminate racism and discrimination and provide equal opportunities to people from all backgrounds.

continuerons d'alimenter le débat, dans diverses tribunes régionales et internationales, sur l'importance de la lutte contre le racisme. Le développement de la compréhension et du respect mutuels des différences culturelles, linguistiques et ethnoculturelles et la lutte contre toutes les formes de racisme sont les principaux éléments de nos activités internationales à cet égard.

Le sénateur Jaffer: J'aimerais donner la parole au dernier intervenant, mais je voudrais auparavant vous demander comment vous engagez le dialogue dans une collectivité multiculturelle. À quels groupes vous adressez-vous? Je ne vous demande pas de donner une liste, mais comment assurez-vous ces dialogues?

Mr. Wilczynski: Sur la scène internationale?

Le sénateur Jaffer: Non, excusez-moi.

Mme Nassrallah: Dans la prestation de notre programme, nous avons établi des partenariats avec des groupes et des organisations communautaires. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux afin de définir leurs besoins, les aider à développer leurs capacités et nous concentrer sur ce qui est prioritaire pour combattre le racisme et la discrimination dans la collectivité, à la base.

Le sénateur Jaffer: Avez-vous un comité consultatif?

Mme Nassrallah: Nous n'avons pas de comité consultatif, mais notre personnel régional ainsi que nos agents de programme travaillent en étroite collaboration avec les organisations communautaires.

Le sénateur Jaffer: Existe-t-il un comité en particulier qui conseille la ministre?

Mme Nassrallah: Dans la période qui a suivi le 11 septembre, il y avait un comité consultatif interconfessionnel qui facilitait le dialogue avec la communauté.

Le sénateur Jaffer: Pareil comité n'existe plus depuis le 11 septembre?

Mme Nassrallah: Je n'en ai pas eu connaissance.

Le sénateur Jaffer: J'aimerais que vous reveniez à l'avant-dernière page de votre présentation. Pouvez-vous m'aider à comprendre? Vous dites que la ministre Augustine a souligné qu'il y avait cinq recommandations. Qu'est-ce que cela signifie? Qu'entendez-vous par un «solide cadre législatif»? M. Wilczynski pourrait peut-être répondre à cette question.

Mme Nassrallah: Y a-t-il un cadre législatif?

Le sénateur Jaffer: Oui. Y a-t-il un solide cadre législatif, et quel est-il?

Mme Nassrallah: Nous pensons avoir un solide cadre législatif avec la politique sur le multiculturalisme, la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur le multiculturalisme canadien, la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et la Loi sur l'immigration. Toutes ces mesures constituent un cadre législatif pour protéger les droits de la personne, dans le but d'éliminer le racisme et la discrimination et d'assurer l'égalité des chances aux personnes de toutes origines.

Senator Jaffer: Thank you for setting out all the acts. Is there any reporting mechanism or accountability to the people of Canada to demonstrate that? I know there is a reporting mechanism under the bilingualism act. Is there one for the Multiculturalism Act?

Ms. Nassrallah: Under the Multiculturalism Act, the Minister of State has the responsibility to report to Parliament on an annual basis on activities that support the act.

Senator Jaffer: Are there any targets or goals under the Multiculturalism Act, as there are in the bilingualism act, that the minister has to achieve?

Ms. Nassrallah: There are some requirements on the part of federal departments and agencies to be more supportive of multiculturalism principles as stated in the act.

Senator Jaffer: I ask the Chair if, instead of me asking these questions individually, because I see it is almost seven o'clock, we can get written answers as to how we have achieved all five of the elements on that page? Once we have seen that, we may have to ask you to come back.

The Chairman: Thank you.

[Translation]

Senator Plamondon: My question is for Mr. Artur Wilczynski. How does Canada compare to other countries when it comes to combating anti-Semitism?

[English]

Mr. Wilczynski: A comparative assessment should be left to other organizations. For example, the United Nations has a special mechanism whereby it evaluates our efforts to combat racism. The Special Rapporteur on Contemporary Forms of Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance visited Canada in September last year and presented his report to the UN Commission on Human Rights this past spring. Honourable senators, we can make a copy of that report available to you so that you can see an independent evaluation of the status of anti-racism in Canada.

[Translation]

Senator Plamondon: How is Canada's performance in combating anti-Semitism rated at international gatherings?

[English]

Mr. Wilczynski: I can tell you that Canada consistently participates in various international activities aimed at combating anti-Semitism — for example, the OSCE conference against anti-Semitism that took place last year in Vienna, where we outlined specific measures to counter all forms of discrimination, including anti-Semitism. However, again, in terms of a comparison, I think that it is most appropriate that independent evaluators tell you how we are doing as opposed to you necessarily hearing that from me.

Le sénateur Jaffer: Merci d'avoir énuméré toutes ces lois. Y a-t-il un mécanisme de reddition des comptes pour fournir des preuves à la population du Canada? Je sais qu'il y en a un dans le cas de la loi sur le bilinguisme. Y en a-t-il un pour la Loi sur le multiculturalisme?

Mme Nassrallah: Il est prévu dans la Loi sur le multiculturalisme que le ministre d'État fasse rapport tous les ans au Parlement des activités à l'appui de la loi.

Le sénateur Jaffer: Y a-t-il des objectifs fixés par la Loi sur le multiculturalisme, comme c'est le cas dans la Loi sur le bilinguisme, que le ministre doit atteindre?

Mme Nassrallah: Les ministères et organismes fédéraux doivent remplir certaines exigences pour favoriser les principes du multiculturalisme énoncés dans la loi.

Le sénateur Jaffer: Comme il est presque 19 heures, je vais demander à la présidente s'il est possible de nous répondre par écrit plutôt sur la façon dont chacun des cinq volets énoncés sur cette page ont été réalisés? Quand nous aurons pris connaissance de vos réponses, nous pourrons alors peut-être vous demander de revenir.

La présidente: Merci.

[Français]

Le sénateur Plamondon: Ma question s'adresse à M. Artur Wilczynski. De quelle façon le Canada se compare-t-il aux autres pays dans cette lutte contre l'antisémitisme?

[Traduction]

Mr. Wilczynski: La comparaison devrait être faite par d'autres organismes. Par exemple, les Nations Unies disposent d'un mécanisme spécial permettant d'évaluer nos efforts dans la lutte contre le racisme. Le rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance est venu au Canada en septembre dernier et a présenté son rapport à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ce printemps. Sénateurs, nous pouvons vous envoyer copie de ce rapport pour que vous puissiez avoir une évaluation indépendante de la situation de la lutte contre le racisme au Canada.

[Français]

Le sénateur Plamondon: Lors des réunions tenues à l'extérieur du pays, le Canada a-t-il fait bonne figure dans sa lutte contre l'antisémitisme?

[Traduction]

Mr. Wilczynski: Je peux vous dire que le Canada participe à différentes activités internationales pour lutter contre l'antisémitisme — par exemple, à la conférence de l'OSCE contre l'antisémitisme qui a eu lieu l'an dernier à Vienne, nous avons énoncé des mesures précises pour combattre toutes les formes de discrimination, y compris l'antisémitisme. Cependant, encore une fois, je pense qu'il vaudrait mieux que ce soit des évaluateurs indépendants, plutôt que moi, qui vous indiquent comment nous nous comparons aux autres dans ce domaine.

Senator Jaffer: You talked about the special rapporteur's report and I appreciate that you will make that available. I understood, and perhaps you can correct me if I am wrong, that the rapporteur said that the application of the act was not consistent across the country. What I am interested in is do you have a response to what was said? When you send us the report, we would like your response to what the special rapporteur said.

Mr. Wilczynski: The report was tabled at the Commission on Human Rights about two weeks ago. It is a very comprehensive report that covers a large number of issues that cross jurisdictions. Therefore, we do not have a formal response to it yet. I know that our ambassador from the Ministry of Foreign Affairs, who was in Geneva, made an intervention at the time of the tabling of the report. I can pass your request on to our colleagues from the Ministry of Foreign Affairs.

Senator Jaffer: Perhaps you could also make a copy of his intervention available to us, please.

[Translation]

Senator Ferretti Barth: Referring to the report on the Multiculturalism Act, you state that other federal programs focus on the issues of racism and discriminations, including anti-Semitism, through the public education process.

How do you intend to educate the public on this matter? Do you plan to set up programs in schools?

Ms. Nassrallah: One of our priorities is to heighten public awareness through projects undertaken, as previously noted, with community groups. These programs target young people. Each year, an anti-racism campaign is held in honour of the International Day for the Elimination of Racial Discrimination, which falls on March 21. This campaign is an extremely effective way of getting the message out to reduce or eradicate racism altogether. The multifaceted approach involves youth education, partnerships with civil society as well as a general public education program.

Senator Ferretti Barth: How do you intend to go about educating the general public? Through conferences and print material?

Ms. Nassrallah: Among other things.

Senator Ferretti Barth: Do you not think a more effective way would be by going directly to schools? That is where the first signs of rivalry, hatred and racism are often glimpsed. Can you explain to me in clear terms the difference between discrimination, racism and anti-Semitism? Basically, what is anti-Semitism? A combination of all three?

Le sénateur Jaffer: Vous avez parlé du rapport du rapporteur spécial et je vous remercie de proposer de nous le fournir. J'ai cru comprendre, et vous pouvez me corriger si je me trompe, que le rapporteur a indiqué que la loi n'était pas appliquée de façon uniforme dans l'ensemble du pays. J'aimerais savoir si vous avez réagi à ce qui a été indiqué. Quand vous allez nous envoyer le rapport, j'aimerais avoir votre réaction aux conclusions du rapporteur spécial.

M. Wilczynski: Le rapport a été déposé devant la Commission des droits de l'homme il y a environ deux semaines. C'est un rapport très exhaustif qui traite de beaucoup de questions où il y a chevauchement des compétences. Par conséquent, nous n'avons pas encore réagi de façon officielle. Je sais que notre ambassadeur du ministère des Affaires étrangères, qui se trouvait à Genève, est intervenu au moment du dépôt du rapport. Je peux transmettre votre demande à nos collègues du ministère des Affaires étrangères.

Le sénateur Jaffer: Vous pourriez peut-être aussi nous transmettre copie de son intervention, je vous prie.

[Français]

Le sénateur Ferretti Barth: Je me réfère à la version française du rapport concernant la Loi sur le multiculturalisme. Vous dites que d'autres programmes fédéraux veulent aborder les enjeux de racisme et de la discrimination, dont l'antisémitisme, par le biais de l'éducation de la population.

Comment vous y prendrez-vous pour éduquer la population? Allez-vous instaurer des programmes dans les écoles?

Mme Nassrallah: Une de nos priorités est vraiment la sensibilisation de la population par le biais des projets que nous avons avec le groupe communautaire auquel on a fait référence auparavant. Ces programmes ciblent la jeunesse. Chaque année, une campagne antiracisme a lieu pour marquer le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination. Cette campagne est très effective et efficace concernant l'envoi de messages dans le but de réduire ou d'éliminer le racisme. C'est une approche à plusieurs volets dont: l'éducation de la jeunesse, le partenariat avec la société civile ainsi qu'un programme de sensibilisation de la société en général.

Le sénateur Ferretti Barth: De quelle façon vous y prendrez-vous pour rejoindre la population en général? Avec des conférences, de la documentation?

Mme Nassrallah: Cela comprend tous les moyens que vous avez mentionnés.

Le sénateur Ferretti Barth: Ne pensez-vous pas qu'il serait plus efficace d'aller dans les écoles? C'est souvent là qu'on perçoit les débuts de la rivalité, de la haine et du racisme. Pouvez-vous m'expliquer clairement la différence entre la discrimination, le racisme et l'antisémitisme? Qu'est-ce que l'antisémitisme en fin de compte? Un cocktail de tout cela?

Ms. Nassrallah: Our approach to racism and discrimination is very broad. We do not target a specific community, race or religion. Our approach is very comprehensive and includes all components, all sectors, all religions or all ethnic groups.

What distinguishes racism from discrimination? In essence, discrimination is the practice of drawing distinctions between persons on the basis of ethnic or racial origin, age and so forth. Racism is the practice of targeting a particular group or individual on the basis of race. Anti-Semitism is a general practice, without being specific.

Senator Ferretti Barth: I know that the Jewish people always speak of anti-Semitism. What I want to know is this: Are racism and discrimination components of anti-Semitism? Does anti-Semitism target only Jews or is such behaviour directed at other groups that experience discrimination on the basis of religion, race or colour? I am trying to understand this issue. No one is giving me an answer that I consider personally satisfactory.

Could you explain the expression “shared citizenship” to me?

Ms. Nassrallah: It refers to a concept whereby each individual citizen is responsible for making a contribution to society, while benefitting at the same time from the rights and privileges of citizenship. It works both ways. Each citizen must contribute to society’s development just as he has certain rights and responsibilities to uphold.

Senator Ferretti Barth: Is this concept in vogue? Is it a recent phenomenon? This is the first time that I have seen the expression “shared citizenship.”

Ms. Nassrallah: It is fairly common in English. The concept is not new. In fact, it has been around for some time.

Senator Ferretti Barth: I have to admit that I am hearing it now for the first time.

Senator Plamondon: Canada has laws aimed at protecting individuals from all forms of discrimination and hate and, as a nation, it complies with international agreements. If Canada adopt measures that specifically target anti-Semitism, would it not in the process be violating international agreements in that it would be favouring one people over another?

Ms. Lafontaine: Canada has enacted no specific measures — at least not in the Criminal Code — respecting anti-Semitism. It has enacted legislation to combat hate propaganda.

Senator Plamondon: I already asked someone else the question in a different context and I was told that in November 1970, Canada ratified that International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination and that this Convention covers this practice. Therefore, if we were to adopt a specific measure to address anti-Semitism, would we not be muddying the waters, given that Canada has already ratified this Convention?

Mme Nassrallah: Nous traitons le racisme et la discrimination avec une approche très générale. On ne cible pas une communauté, une race ou une religion spécifique. Notre approche est très globale et comprend tous les volets, tous les secteurs, toutes les religions ou tous les groupes ethniques.

Quelles sont les distinctions entre le racisme et la discrimination? La discrimination, c'est vraiment la distinction des personnes en se basant sur l'origine ethnique, raciale, l'âge, ainsi de suite. Le racisme, c'est quand on cible un groupe ou un individu en se basant sur leur race. L'antisémitisme fait vraiment partie de l'approche générale sans être spécifique.

Le sénateur Ferretti Barth: Je sais que les juifs parlent toujours de l’antisémitisme. C'est ce que je veux savoir. L'antisémitisme comprend-t-il le racisme et la discrimination? Est-ce seulement envers les Juifs ou envers les autres groupes discriminés en raison de leur religion, leur race ou leur couleur? Je veux comprendre cela. Personne ne me donne une réponse qui satisfait mon besoin intérieur.

Pouvez-vous m’expliquer ce que veut dire la «citoyenneté partagée»?

Mme Nassrallah: C'est le concept où chaque citoyen a la responsabilité de contribuer dans la société et, en même temps, a le droit et le privilège en tant que citoyen. Cela fonctionne des deux côtés. Chaque citoyen doit contribuer au développement de la société comme chaque individu a ses droits et ses responsabilités.

Le sénateur Ferretti Barth: Est-ce une chose à la mode? Est-ce récent? C'est la première fois que je vois les mots «citoyenneté partagée».

Mme Nassrallah: On l'a entendu plus souvent en anglais «shared citizenship». Ce n'est pas nouveau. Cela fait longtemps que cela existe.

Le sénateur Ferretti Barth: Je vous avoue mon ignorance, c'est la première fois que je l'entends.

Le sénateur Plamondon: Le Canada a des lois visant à défendre toute forme de discrimination et les propos haineux et se conforme à des ententes internationales. Si le Canada adopte des mesures spécifiques sur l'antisémitisme, ne contrevient-il pas à ce moment à des ententes internationales étant donné qu'il privilie un peuple par rapport aux autres?

Mme Lafontaine: Le Canada n'a adopté — du moins pas dans le Code criminel — aucune mesure spécifique à l'antisémitisme. On adopte des mesures contre la propagation de la haine.

Le sénateur Plamondon: J'ai déjà posé la question à quelqu'un d'autre dans un autre contexte et on m'a répondu qu'on a déjà ratifié, en novembre 1970, la Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale et que cette convention couvre tous ces points. Donc, si on adoptait un peu plus tard une mesure spécifique à l'antisémitisme, cela ne viendrait-il pas brouiller les cartes avec ce qui a été adopté par le Canada?

Ms. Lafontaine: Some problems could present themselves, in terms of the rules of equality. I do not want to give you an abstract answer. We would need to see the actual proposal and ascertain if it is indeed consistent with the Charter's equality rights and with other principles consigned to Canadian law. Speaking in the abstract, it is difficult to give you answer.

Senator Plamondon: Are you saying that you do not have an answer to my question?

Ms. Lafontaine: We would have to look at the measure that is ultimately proposed to see whether this is possible or not.

[English]

Senator Jaffer: I am not sure how the Race Relations Foundation works. Does it report to Heritage Canada?

Ms. Nassrallah: It is an arm's-length corporation established as a result of our policy on the Japanese redress case.

Senator Jaffer: I know that. I was very much involved in that process. I would like to know now how you work with them and if they are doing any work on anti-Semitism with you?

Ms. Nassrallah: I think this is a question —

Senator Jaffer: Are you doing any work?

Ms. Nassrallah: There are some situations where the dialogue is ongoing between us, to the extent that this is possible.

Senator Jaffer: I do not understand what you mean.

Ms. Nassrallah: They have their mandate. It is a corporation that operates or functions at arm's-length from us. We deal with public education programs on racism. We have capacity building with community organizations and groups, and the CRFF has its own programs.

Senator Jaffer: Madam Chair, the panel has kindly given us a lot of information that we need to digest. I request that once we have done that, they return so we can ask more questions.

The Chairman: Yes, so long as the panel is agreeable.

Senator Jaffer: May I put on record that the minister should also be invited?

The Chairman: We will invite three ministers, and possibly a fourth. Foreign Affairs has asked to appear as well.

Thank you very much for your interventions.

We now welcome Dr. Karen Mock of the Canadian Race Relations Foundation; Dr. Steve Scheinberg, National Chair of the League for Human Rights of B'nai Brith; and from the Canadian Jewish Congress, Keith Landy, Eric Vernon and Manuel Prutschi.

Mme Lafontaine: Il pourrait y avoir des difficultés au point de vue des règles de l'égalité. Je ne veux pas vous donner une réponse abstraite. Il faudrait voir quelle est la mesure proposée et savoir si c'est compatible avec le droit à l'égalité de la Charte et avec d'autres principes du droit canadien. Dans l'abstrait, il est difficile de vous donner une réponse.

Le sénateur Plamondon: Vous n'avez pas la réponse à ma question?

Mme Lafontaine: Il faudrait vraiment regarder ce qui est proposé pour voir si c'est possible ou non.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer: Je ne sais trop comment la Fondation des relations raciales fonctionne. Relève-t-elle du ministère du Patrimoine?

Mme Nassrallah: C'est une société indépendante créée à la suite de notre politique sur le recours japonais.

Le sénateur Jaffer: Je sais. Je m'intéresse beaucoup à cette question. J'aimerais savoir quelles sont vos relations avec elle et si elle collabore avec vous dans la lutte contre l'antisémitisme?

Mme Nassrallah: Je pense que c'est une question...

Le sénateur Jaffer: Collaborez-vous?

Mme Nassrallah: Dans certains cas, le dialogue est constant entre nous, dans la mesure du possible.

Le sénateur Jaffer: Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

Mme Nassrallah: Elle a un mandat. C'est une société qui fonctionne indépendamment de nous. Nous avons des programmes de sensibilisation du public sur le racisme. Nous développons des capacités avec des organismes et des groupes communautaires, et la FCRR a ses propres programmes.

Le sénateur Jaffer: Madame la présidente, les témoins nous ont fourni beaucoup d'informations que nous devons examiner. Une fois que ce sera fait, j'aimerais qu'ils puissent revenir répondre à d'autres questions.

La présidente: Oui, dans la mesure où ils sont d'accord.

Le sénateur Jaffer: Puis-je demander que la ministre soit aussi invitée?

La présidente: Nous allons inviter trois ministres et peut-être un quatrième. Celui des Affaires étrangères a aussi demandé de comparaître.

Merci beaucoup de vos interventions.

Nous allons maintenant accueillir Mme Karen Mock, de la Fondation canadienne des relations raciales, M. Steve Scheinberg, président national de la Ligue des droits de la personne de B'Nai Brith Canada, et Keith Landy, Eric Vernon et Manuel Prutschi du Congrès juif canadien.

Mr. Keith Landy, National President, Canadian Jewish Congress: Honourable senators, let me begin by thanking the leaders of both parties in the Senate who have made these hearings possible. Furthermore, allow me to thank you, Madam Chair in particular, and all the members of this committee, for recognizing the pressing concern that is anti-Semitism, both in Canada and the rest of the world, and for holding these hearings.

We very much appreciate the opportunity to contribute our expertise and experience to this truly historic parliamentary review of the nature of contemporary anti-Semitism in Canada.

We also take this opportunity to thank Mr. Clifford Lincoln for his role as one of Canada's parliamentary representatives to the OSCE, as well as his colleague on this organization, Senator Grafstein, whose commitment to the issue of anti-Semitism is perhaps only surpassed by his tenacity in seeing the 2002 OSCE Berlin resolution find its way to this committee.

It is our sincere hope that this committee will recommend that the Senate of Canada endorse the OSCE resolution on anti-Semitism prior to next week's follow-up conference in Berlin. It is our further hope that our testimony here tonight will help you in this important task.

The presence of Jews in Canada dates back to the 18th century. Today, we number approximately 370,000 souls, amounting to 1.1 per cent of the population. Over half of us reside in the country's three largest cities: Toronto, about 180,000; Montreal, about 93,000; and Vancouver, about 22,500. There are many other cities with smaller yet self-sufficient Jewish populations of varying size.

I am proud to say that the Canadian Jewish community is one of the most thriving of the Diaspora. It constitutes an excellent example of a well-adjusted minority in a Western democracy. While retaining our unique identity, we are proud to be Canadian Jews.

As a minority community, we understand there to be a fundamental Canadian social contract that involves the state eschewing a policy of assimilation, while minority communities pursue the path of full integration. Distinctiveness is encouraged, with the understanding that there is an adoption of, and a loyalty to, an overarching Canadianism. "Canadianism" means subscribing to values centrally identified with being Canadian.

These values include democratic government, fundamental freedoms, individual liberty, the dignity and security of the person, the rule of law, and opting for civility and compromise in dealing with disputes.

It is in this context, honourable senators, that we approach our examination of anti-Semitism, a scourge that has confronted the Canadian Jewish community from its inception. Its contemporary threatening presence forms part of a continuum, dating back to the community's origins and only temporarily interrupted in the early 1940s when Canada went to war against the Axis Powers.

M. Keith Landy, président national, Congrès juif canadien: Sénateurs, j'aimerais d'abord remercier les leaders des deux partis du Sénat qui ont rendu ces audiences possibles. J'aimerais également vous remercier, madame la présidente, ainsi que tous les membres de votre comité de reconnaître l'importance de l'antisémitisme, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, et de tenir ces audiences.

Nous sommes très heureux de pouvoir apporter notre contribution à cet examen parlementaire vraiment historique sur les formes contemporaines de l'antisémitisme au Canada.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier M. Clifford Lincoln du rôle qu'il a joué en étant un des représentants du Parlement canadien à l'OSCE, ainsi que son collègue du comité, le sénateur Grafstein, dont la détermination à l'égard de l'antisémitisme ne peut-être surpassée que par sa ténacité à faire examiner par votre comité la résolution de l'OSCE mise de l'avant à Berlin en 2002.

Nous espérons sincèrement que votre comité va recommander que le Sénat du Canada appuie la résolution de l'OSCE sur l'antisémitisme avant la conférence de suivi qui aura lieu la semaine prochaine à Berlin. Nous espérons également que notre témoignage de ce soir va vous aider à vous prononcer.

Il y a des Juifs au Canada depuis le XVIII^e siècle. Aujourd'hui, nous sommes environ 370 000, soit 1,1 p. 100 de la population. Plus de la moitié des Juifs habitent dans les trois principales villes du pays. Il y a environ 180 000 à Toronto, 93 000 à Montréal et 22 500 à Vancouver. Il y a aussi des Juifs qui se retrouvent en groupes plus restreints mais autonomes dans beaucoup d'autres villes.

Je suis fier de dire que la communauté juive du Canada est l'une des plus prospères de la Diaspora. C'est une minorité qui s'est bien adaptée à la vie dans une démocratie occidentale. Tout en conservant notre identité propre, nous sommes heureux de vivre au Canada.

En tant que minorité, nous comprenons qu'il existe au Canada un contrat social fondamental qui permet aux minorités de bien s'intégrer sans être assimilées. On encourage le caractère distinctif des minorités, en présumant qu'elles vont adopter les valeurs propres aux Canadiens et s'y attacher.

Parmi ces valeurs, citons un gouvernement démocratique, les libertés fondamentales, la liberté individuelle, la dignité et la sécurité de la personne, la règle de droit et la conciliation dans le règlement des conflits.

C'est dans ce contexte, sénateurs, que nous envisageons notre examen de l'antisémitisme, un fléau qui menace la communauté juive canadienne depuis ses origines. L'antisémitisme n'a jamais cessé d'exister sauf de façon temporaire au début des années 40 quand le Canada a participé à la guerre contre les puissances de l'Axe.

The Canadian Jewish Congress, since its inception in 1919 as an organization concerned with the rights of all Canadians and especially those of ethnic, religious and other minorities and equality-seeking groups, has had the fight against anti-Semitism as a central preoccupation.

The CJC defines anti-Semitism as the irrational, differential, negative treatment of Jews, individually and as a collectivity, because of their Jewishness, and including the State of Israel, the world's only Jewish state.

Honourable senators, it is crucial to stress that one cannot understand the contemporary or "new" anti-Semitism, as it has come to be called, either in Canada or elsewhere, without an appreciation of its international and, particularly, Middle Eastern context.

Zionism, through the State of Israel — its tangible expression — constitutes for the Jewish people the culmination of their striving for liberation from perennial persecution and toward self-determination, self-realization and the fulfilment of their destiny. For the Canadian Jewish community, therefore, Israel is central and the ties with it are strong.

The anti-Semitism of the last three years, the likes of which has not been seen since after the end of the Second World War, is a global phenomenon that transcends borders. It combines traditional anti-Jewishness with anti-Zionism; that is, the denial of Jewish national self-determination in our ancestral home and of Israel's right to exist as a Jewish state in the Middle East.

The Jewish community is twice targeted, both as part of their fellow citizenry and as perhaps the only ethno-religious community globally singled out for terrorist violence. Anti-Jewish terror is but an extension of the murderous terrorist campaign directed against the State of Israel in what is an unrelenting, geopolitical war.

Conversely, anti-Semitism, which had been a Diaspora phenomenon, also came to target Israel after the re-establishment in 1948 of the modern Jewish state.

The new anti-Semitism is found among both the left and right on the one hand, and the Arab and Muslim worlds, including the West, with Canada no exception, on the other. It is at the core of Christian and Muslim theologians of hate, and visceral rather than ideological.

The anti-Semitic poison has also overtaken elements of the new age and anti-globalization movements as well as all too many anti-Americans. The new anti-Semitism is the glue that binds these otherwise disparate, if not outright antagonistic, groups.

The Canadian situation is not as bad as in Europe and elsewhere. However, Canada has not been immune. Hatred has been propagated and incited. Synagogues have been desecrated and firebombed. Schools and other property have been vandalized and targeted for arson. Too many tombstones have been violated, and individuals and groups as well as the communities as a whole have been harassed, abused, threatened and assaulted.

Le Congrès juif canadien, qui s'intéresse depuis sa création en 1919 aux droits de tous les Canadiens et surtout ceux appartenant à des minorités ethniques, religieuses et autres et à des groupes qui recherchent l'égalité, a pour préoccupation centrale la lutte contre l'antisémitisme.

Pour le Congrès juif canadien, l'antisémitisme est une hostilité irrationnelle dirigée contre les Juifs, pris individuellement et collectivement, uniquement parce qu'ils sont Juifs, et contre l'État d'Israël, le seul État juif du monde.

Sénateurs, il est important de souligner qu'on ne peut comprendre l'antisémitisme contemporain ou «nouveau» comme on l'appelle, qui existe au Canada ou ailleurs, sans tenir compte de la situation sur la scène internationale et particulièrement au Moyen-Orient.

Le sionisme, avec l'État d'Israël, qui en est l'expression tangible, est, pour le peuple juif, l'aboutissement de sa lutte pour mettre fin à la persécution qu'il n'a jamais cessé de subir, atteindre l'autodétermination et l'épanouissement et accomplir sa destinée. Pour la communauté juive canadienne, Israël est donc essentiel et les liens avec ce pays sont solides.

L'antisémitisme qui sévit depuis trois ans, comme on ne l'avait pas vu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, est un phénomène mondial qui dépasse les frontières. Il s'attaque à la fois aux Juifs et au sionisme, c'est-à-dire qu'il rejette l'autodétermination nationale des juifs sur notre terre ancestrale et le droit d'Israël d'exister comme État juif au Moyen-Orient.

La communauté juive est ciblée par ses concitoyens et elle est aussi peut-être le seul groupe ethno-religieux victime de terrorisme dans le monde. La terreur exercée contre les Juifs fait suite à la campagne meurtrière de terrorisme dirigée contre l'État d'Israël dans une guerre géopolitique implacable.

En revanche, l'antisémitisme, qui est un phénomène de la Diaspora, est aussi venu cibler Israël après le rétablissement, en 1948, de l'État juif moderne.

Le nouvel antisémitisme touche autant la gauche et la droite que les mondes arabe et musulman, y compris en Occident et au Canada. Il est au cœur d'une théologie de la haine chrétienne et musulmane, et il est plus viscéral qu'idéologique.

L'antisémitisme atteint aussi des membres des mouvements nouvel âge et antimondialisation et beaucoup trop d'antiaméricains. Le nouvel antisémitisme rallie des groupes qui autrement seraient opposés, sinon carrément hostiles les uns aux autres.

La situation du Canada n'est pas aussi grave qu'en Europe et ailleurs, mais le Canada n'est pas épargné. On a propagé et ravivé la haine. Des synagogues ont été profanées et visées par des bombes incendiaires, des écoles et d'autres immeubles vandalisés et incendiés. Beaucoup trop de tombes ont été profanées, et des particuliers, des groupes et des collectivités entières ont été harcelés, maltraités, menacés et agressés.

From March to April 2004, anti-Semitic outrages in Quebec, Ontario and Newfoundland have demonstrated starkly that anti-Semitism is alive and well in Canada. Crimes have included the firebombing of a Montreal school library; vandalism against synagogues in Toronto and St. John's; the overturning of tombstones in four Jewish cemeteries, two in Toronto and one each in Kitchener and Brantford; and the defacement of homes, cars, signs and other property in the Greater Toronto Area.

The impact on the Jewish community is psychological and financial. An apprehensive community is forced to undertake costly security measures at schools, synagogues and other institutions. This very need constitutes an infringement on our rights as Canadians and we encourage governments to consider how to assist us in this process.

At the root of the phenomenon is an attitude that first finds expression in hate propaganda and the teaching of contempt. Words that are recklessly irresponsible, inflammatory and downright evil are the necessary precondition for the execution of evil deeds.

Guy Gavriel Kay, the noted Canadian Jewish novelist and poet, perceptively places the root of current Canadian anti-Semitism in what he identifies as “the climate of discourse” and an “atmosphere today where things can be said in public that are loathsome.”

We must strive to remove the cloak of impunity that many people today feel entitles them to say or do things that are distinctively un-Canadian. The tone of public discourse on the Arab-Israeli issue has certainly degenerated significantly, crossing the line from legitimate vigorous expression of political opinion to anti-Semitism.

The blending of anti-Zionism and anti-Semitism has manifested itself most concretely on Canadian university campuses. Hostility, vilification, confrontation and intimidation, in some cases, have often supplanted the normative, salutary exchange of ideas and intellectual debate.

Ladies, it is a truism that although anti-Semitism begins with the Jews, it never ends with them. While today it has started by threatening the status of Jewish communities and of the world's only Jewish state, its ultimate aim or consequence is the destruction of democratic, open and pluralistic societies, like Canada's, that we have all built together and equally hold dear.

It is in the nature of anti-Semitism, both domestically and internationally, always to attempt a move from the periphery to the centre. While in Europe it may already partially have succeeded in this attempt, in Canada we believe that thus far it has failed to effect this move. It is our responsibility to keep it out of the mainstream or, where the centre has been breached, we must push it back to the margins.

Our recommendations: Actions to counter anti-Semitism must be at once national and international in scope and bear on all necessary aspects of society, including the political, intellectual, cultural, legal, educational and economic. Manifestations of

Les actes de violence antisémites qui se sont produits en mars et en avril 2004 au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve montrent clairement que l'antisémitisme se porte bien au Canada. On a mis le feu à la bibliothèque d'une école de Montréal, on a vandalisé des synagogues à Toronto et à St. John's, on a renversé des pierres tombales dans quatre cimetières juifs, deux situés à Toronto, un à Kitchener et un autre à Brantford, et on a endommagé des maisons, des voitures, des affiches et d'autres biens dans la région métropolitaine de Toronto.

L'impact sur la communauté juive est psychologique et financier. Une communauté craintive est forcée de prendre des mesures sécuritaires coûteuses pour protéger ses écoles, ses synagogues et d'autres établissements. C'est une atteinte à nos droits en tant que Canadiens, et nous encourageons nos gouvernements à songer à nous aider à ce sujet.

La propagande haineuse et l'enseignement du mépris sont à l'origine de ce phénomène. Des propos dangereusement irresponsables, incendiaires et carrément infâmes sont la condition préalable à l'exécution d'actes ignobles.

Guy Gravel Kay, le romancier et poète juif canadien bien connu, attribue avec justesse l'origine de l'antisémitisme canadien à ce qu'il appelle le climat du discours et au fait qu'aujourd'hui on peut dire publiquement des choses répugnantes.

Nous devons lever le voile de l'impunité qui permet à beaucoup de gens de dire ou de faire des choses qui sont absolument contraires aux valeurs canadiennes. Le ton du discours public sur la question israélo-arabe a assurément beaucoup dégénéré, pour passer de l'expression légitime d'une opinion politique à de l'antisémitisme.

L'assimilation de l'antisionisme et de l'antisémitisme s'est manifestée le plus concrètement sur les campus d'universités canadiennes. L'hostilité, la diffamation, la confrontation et l'intimidation dans certains cas ont souvent remplacé l'échange salutaire d'idées et les débats intellectuels.

Mesdames, il est certain que si l'antisémitisme commence avec les Juifs, il ne finit jamais avec eux. S'il commence aujourd'hui par menacer les communautés juives et le seul État juif dans le monde, son objectif ultime est la destruction des sociétés démocratiques, ouvertes et pluralistes, comme le Canada, que nous avons tous bâti et que nous chérissons.

C'est dans la nature de l'antisémitisme, autant à l'échelle nationale qu'internationale, de toujours essayer d'aller de la périphérie vers le centre. Il a peut-être déjà atteint en partie son objectif en Europe mais, au Canada, nous croyons que sa tentative a échoué. C'est notre responsabilité de l'éloigner du centre ou de le repousser en marge, là où il s'est trop avancé.

Voici nos recommandations: Les mesures pour lutter contre l'antisémitisme doivent être de portée nationale et internationale et toucher tous les aspects de la société, sur les plans politique, intellectuel, culturel, juridique, éducatif et économique.

anti-Semitism must be publicly and unequivocally denounced by the political sector at all levels to demonstrate Canada's policy of zero tolerance for such actions.

Today, Canada is a community of communities. Racism can no longer be viewed as an us versus them phenomenon. Members of minority communities are as much prey to the racism temptation and are both part of the problem and part of the solution. Ethnocultural and faith communities, therefore, must recognize the seriousness of anti-Semitism and speak out against it. There has to be a front of human solidarity in society so that no targeted community should ever have to feel isolated in its victimization.

Educational programs are vital in sensitizing people, especially the young, to the unmitigated dangers of anti-Semitism and racism and in teaching universal and enduring lessons on human rights, tolerance and multiculturalism. Anti-Semitism, and all expressions of racism and hate, runs counter to Canadian values, as does a lack of civility and respect for diversity.

The government should promote a values-based approach to citizenship and civil discourse, whereby the maintenance of heritage and identity encouraged by a multicultural society must be accompanied by an acceptance and endorsement of core Canadian values.

We need to restore civil discourse in Canada to engender an atmosphere of trust and respect while Canadianizing debate on contentious geopolitical issues, that is, developing a framework for talking with each other while respecting core Canadian values. As was noted by the witness from the multiculturalism branch, CJC, with the generous support of the Department of Canadian Heritage, is organizing for this fall three conferences on civil discourse, slated for Central, Western and Eastern Canada, to address this very issue.

Over the last half century, Canada has developed an evolving body of human rights jurisprudence to counter hate and bias activity against identifiable groups. Authorities must continue to use this arsenal of legal resources against perpetrators of anti-Semitism, with the important understanding that crimes that appear to be of a "political nature," such as pamphlets with Judeo-phobic themes, allegations of a world Jewish conspiracy and graffiti equating the Star of David with the swastika are in fact anti-Semitic acts. The legal remedies were fully identified by the government witnesses in relation to the Criminal Code and human rights legislation, and in the interests of time I will not go through them.

We would also like to mention the interpretive guidelines of Canada Customs for the enforcement of sections of the customs tariff, regulations of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, other acts in areas of broadcasting, education and immigration, and other relevant provisions. Canada should also use the moral authority we have gained over the years as a nation dedicated to human rights, democracy and security of the person to enhance our

Les manifestations d'antisémitisme doivent être dénoncées publiquement et sans équivoque par le milieu politique à tous les niveaux pour montrer qu'il y a une politique de tolérance zéro au Canada pour des actes de ce genre.

Aujourd'hui, le Canada est un regroupement de communautés. Le racisme n'est plus un phénomène qui ne touche que les autres. Les membres des minorités peuvent aussi être tentés par le racisme et font autant partie du problème que de la solution. Les communautés ethnoculturelles et religieuses doivent donc reconnaître la gravité de l'antisémitisme et le condamner. Il faut que la société soit solidaire pour qu'un groupe ne se sente jamais victimisé.

Des programmes d'information sont essentiels pour sensibiliser la population, surtout les jeunes, aux dangers redoutables de l'antisémitisme et du racisme et pour offrir des enseignements universels et durables sur les droits de la personne, la tolérance et le multiculturalisme. L'antisémitisme et toutes les expressions du racisme et de la haine vont à l'encontre des valeurs canadiennes, tout comme l'absence de civilité et de respect pour la diversité.

Le gouvernement doit faire la promotion d'un concept de citoyenneté et de civisme fondé sur des valeurs, selon lequel il est possible de conserver sa culture et son identité dans une société multiculturelle tout en adoptant des valeurs canadiennes fondamentales.

Il faut rétablir un discours civil au Canada pour instaurer un climat de confiance et de respect et élaborer un cadre pour pouvoir discuter entre nous de questions géopolitiques litigieuses tout en respectant les valeurs canadiennes. Comme l'a fait remarquer le témoin du service du multiculturalisme, le Congrès juif canadien, avec l'aide généreuse du ministère du Patrimoine canadien, organise cet automne trois conférences sur le discours civil, à l'intention du Canada central, de l'ouest et de l'est du pays.

Depuis un demi-siècle, le Canada a établi une jurisprudence sur les droits de la personne pour lutter contre la haine et les préjugés à l'égard de groupes identifiables. Les autorités doivent continuer d'utiliser ce bagage de ressources juridiques contre ceux qui commettent des actes d'antisémitisme, en tenant compte du fait que les crimes qui semblent être de nature politique, comme des brochures avec des thèmes judéophobes, des allégations voulant qu'il y ait une conspiration juive dans le monde et des graffitis qui confondent l'étoile de David et la croix gammée, sont en fait des actes antisémites. Les recours juridiques ont été bien indiqués par les témoins du gouvernement pour ce qui est du Code criminel et des lois sur les droits de la personne et, pour gagner du temps, je ne reviendrai pas là-dessus.

Nous souhaiterions également signaler les lignes de conduite interprétatives de Douanes Canada régissant l'application des articles du Tarif des douanes, les règlements du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, les autres lois dans les domaines de la radiodiffusion, de l'éducation et de l'immigration ainsi que les autres dispositions pertinentes. Le Canada devrait également tabler sur l'autorité morale qu'il a acquise au cours des ans grâce à sa réputation de pays voué

leadership role in the international campaign against anti-Semitism. This includes condemning its manifestation at every opportunity in multilateral forums, including the United Nations and the OSCE, and in the context of its global bilateral relations.

Canada has taken a number of important steps in the wake of 9/11 to bolster domestic security and do its share in the war against international terrorism. I will not go into detail on that, again in the interests of time.

We know, honourable senators, that you share our profound concerns over resurgent anti-Semitism. We look to you as parliamentarians who champion decency, civility, pluralism and human rights to take an activist approach to ridding Canada and the world of this scourge.

Ms. Karen Mock, Executive Director, Canadian Race Relations Foundation: Madam Chair, I am very happy to be here with you tonight. I have already provided to the committee our documentation and brochure. I would be very pleased to answer questions about the foundation itself later on, if that would help, but suffice it to say for now that we are a Crown corporation that operates at arm's-length from the government. Unlike other Crown corporations, we do not receive an allocation from the government, but received a one-time endowment as part of the Japanese Canadian Redress Agreement. It was out of the generosity of the Japanese community that the creation of an independent foundation was negotiated, an independent human rights organization that would speak out against all forms of racism, document the history of racism in this country, continue to do research and act as a facilitator, a resource and a clearing house of information.

I sit here wearing two hats. Many of us involved in this work wear many hats, but I sit here not only as the Executive Director of the Canadian Race Relations Foundation, a position I have held since October 2001. I was honoured to be appointed, but it came only a few weeks after the Durban world conference against racism, and, of course, a few weeks after September 11. It was very poignant for me to take the position at that time because I am also a Jew, and the foundation's mandate of "never again," to monitor, to be a watchdog, so that human civil rights would never again be violated in this country in the way they were during and after the Second World War was significant for me.

I have provided some documentation but I will not speak to it. Ten minutes is not enough to summarize 30 years of background in working in this field, and also I come at this having spent 12 years of that career as the National Director of the League for Human Rights of B'nai Brith. As you

aux droits de la personne, à la démocratie et à la sécurité, pour être davantage un chef de file dans la campagne internationale contre l'antisémitisme, notamment en condamnant toutes ses manifestations dans les tribunes multilatérales, y compris les Nations Unies et l'OSCE, ainsi que dans ses relations internationales bilatérales.

Le Canada a adopté plusieurs mesures importantes dans la foulée des événements du 11 septembre, en vue de renforcer sa sécurité intérieure et de participer à la guerre menée contre le terrorisme international. Je n'examinerai pas cette question exhaustivement, encore une fois pour économiser du temps.

Honorables sénateurs, nous savons que vous avez fait votre nos profondes préoccupations à propos de l'antisémitisme qui refait surface. Nous comptons sur vous, qui êtes des parlementaires défendant l'intégrité, la civilité, le pluralisme et les droits de la personne, pour jouer un rôle actif afin de débarrasser le Canada et le monde de ce fléau.

Mme Karen Mock, directrice générale, Fondation canadienne des relations raciales: Madame la présidente, je suis très heureuse de comparaître devant vous ce soir. J'ai déjà remis au comité notre documentation. C'est avec beaucoup de plaisir que je répondrai ultérieurement aux questions sur notre fondation, si cela se révélait utile. Cependant, qu'il me suffise de dire que notre fondation est une société d'État indépendante du gouvernement. Contrairement aux autres sociétés d'État, nous ne recevons pas de montants d'argent de la part du gouvernement, mais nous disposons d'un budget provenant des revenus du fonds de dotation qui nous a été accordé aux termes de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais. C'est grâce à la générosité de la communauté japonaise qu'a pu être négociée la création d'une fondation indépendante qui, vouée à la défense des droits de la personne, lutterait contre toutes les formes de racisme, ferait l'historique du racisme au Canada, poursuivrait les recherches, jouerait un rôle d'intermédiaire, fournirait des ressources et serait un centre d'information.

Je comparais devant vous à double titre. Beaucoup de ceux qui travaillent dans ce domaine occupent diverses fonctions, mais je ne témoigne pas uniquement à titre de directrice générale de la Fondation canadienne des relations raciales, poste que j'occupe depuis octobre 2001. J'ai été honorée d'y être nommée, mais cette nomination est survenue à peine quelques semaines après la tenue de la Conférence mondiale contre le racisme à Durban et, naturellement, peu de temps après le 11 septembre. C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai assumé ce poste à ce moment-là, parce que je suis également juive et parce que j'avais à cœur le mandat de la fondation qui consiste à surveiller la situation et à être aux aguets pour que «plus jamais» les droits de la personne ne soient violés au Canada, comme ils l'ont été pendant et après la Deuxième Guerre mondiale.

Je vous ai remis de la documentation, mais je ne l'aborderai pas. Dix minutes ne suffisent pas pour résumer 30 ans de réalisations dans ce domaine. De plus, j'ai occupé auparavant le poste de directrice nationale de la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada, pendant 12 ans. Comme vous

will hear later, that organization's job is working with the congress and others across the country to actually document the incidence of anti-Semitism and hate activity in this country.

I also come at it as an educator and a psychologist. I will table with the clerk, if that is okay, some historical background documentation that may be helpful as you prepare your report.

If I may be so bold, because we will definitely run out of time, as to say that I would be very pleased to come back at a later time, if I could, through my organization, provide you with some of the background research and some ideas on how we might move forward with the agenda.

I will refer to the conclusion of one of the documents that I provided to you:

At the present time in Canada, there is a clear desire among those who are leaders in the struggle against racism and all forms of discrimination to strengthen that struggle. There has been a concerted effort to lobby the government to implement those measures agreed to in Durban that will create new legislation and strengthen existing legislation against racism, racial discrimination and related intolerance in a domestic action plan. We eagerly await that plan.

However, that term "related intolerance" was even coined by the UN as a euphemism for anti-Semitism because it was not possible, given tremendous tension, tremendous dialogue back and forth, and an absolute inability to reach consensus, to include the word "anti-Semitism" in some of their materials and documentation.

This was a window for us to also deal with other forms of related intolerance. It remains, however, a challenge, in spite of the long history — one BBC documentary was entitled *The Longest Hatred*. In particular, it has become even more difficult in the last few years to actually name anti-Semitism as a phenomenon, as a hatred against which all of us must struggle. At the same time, of course, we must struggle against all other forms of discrimination.

I did point out the challenges in that paper. I will turn them into positive recommendations.

One, we need meaningful dialogue, which has come up before. "Meaningful dialogue" is really putting oneself in another's shoes and not being afraid to use existing expertise and facilitators to bring people to that table in this country — and indeed internationally, but the foundation's agenda is domestic — and have a true dialogue that is designed to actually solve problems. In a way, you exchange positions.

l'apprendrez ultérieurement, cette organisation collabore avec le congrès et d'autres organismes canadiens pour rassembler des informations sur l'incidence de l'antisémitisme et des activités haineuses au pays.

Je suis également enseignante et psychologue de formation. Si vous êtes d'accord, je remettrai à la greffière de la documentation donnant un aperçu historique. Cette documentation vous sera peut-être utile lorsque vous rédigerez votre rapport.

Si je puis me le permettre, je vous dirai qu'étant donné que nous manquerons certainement de temps, je serai très heureuse de comparaître ultérieurement, si je puis vous être utile en vous fournissant, par l'intermédiaire de mon organisation, les résultats de nos recherches et des idées sur la façon dont nous pourrions faire progresser notre plan d'action.

Je vous citerai la conclusion figurant dans l'un des documents que je vous ai remis:

À l'heure actuelle au Canada, ceux qui mènent la lutte contre le racisme manifestent clairement le désir d'intensifier cette lutte. Un effort concerté a été déployé pour exercer des pressions sur le gouvernement afin qu'il applique, dans un plan d'action national, les mesures convenues à Durban, dont l'objet est de créer de nouvelles dispositions législatives et de renforcer celles qui existent déjà contre le racisme, la discrimination raciale et toutes les formes d'intolérance.

Nous attendons ce plan avec impatience.

Cependant, l'expression «toutes les formes d'intolérance» a même été employée par les Nations Unies pour englober antisémitisme, ce dernier terme ne pouvant pas pu figurer dans ses documents en raison de la pression énorme exercée, des négociations incessantes et de l'incapacité totale de parvenir à un consensus.

Ce fut, pour nous, l'occasion de nous attaquer également à d'autres formes d'intolérance. Cependant, le combat n'est pas terminé, même s'il fait rage depuis fort longtemps — un documentaire de la BBC s'intitulait *The Longest Hatred*. Ces dernières années, il est devenu encore plus difficile de taxer l'antisémitisme de phénomène haineux contre lequel nous devons tous lutter. Parallèlement, nous devons naturellement nous attaquer aussi à toutes les autres formes de discrimination.

Dans ce document, j'ai abordé les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je m'en servirai pour formuler des recommandations positives.

Premièrement, nous devons établir un véritable dialogue, ce qui a déjà été abordé. «Établir un véritable dialogue» équivaut réellement à se mettre à la place de l'autre et à ne pas craindre de recourir aux intermédiaires et aux experts pour réunir autour d'une table les intervenants canadiens — et internationaux, bien que le mandat de notre fondation ne dépasse pas nos frontières — afin d'instaurer un véritable dialogue en vue de résoudre les problèmes. D'une certaine façon, il s'agit de se mettre à la place de l'autre.

Two, there must be an understanding of anti-Semitism in all its forms, including systemic anti-Semitism. Many of us here who are in the human rights field, many of us who have come to name racism in all its forms, have difficulty naming anti-Semitism in all those forms as well.

Three, we must recognize the difference between legitimate criticism of Israeli government policies, where appropriate — this addresses Senator Plamondon's question — and when that criticism crosses the line into anti-Semitism. There is an actual strategy or training available to tune our antennae when we do this work. In the same way, one can criticize Canada, but when does it become treason? One can certainly criticize the State of Israel and not be anti-Semitic. However, I will give some examples in a few moments of how we might begin to do that.

Fourth is the importance of speaking out, in the same way as we must speak out against all forms of Islamophobia, against racism, against homophobia, all the discriminations. We must not be afraid to speak out against anti-Semitism. By the way, I have to tell you that today, Jewish people who work in human rights and anti-racism, and even those teaching in these areas, are afraid to speak out. They are being silenced and marginalized, even in institutions where part of the teaching is to create a safe space for people to speak about these issues.

Lastly, the solidarity shown among racial and religious groups is extremely important. That solidarity after the recent incidents was gratifying, but it took a relentless series of firebombs, synagogue defacing, school vandalism and cemetery desecrations for people to speak out. I will not speak about that, you can read it. However, I myself have found, regrettably — and we are working and struggling with it — in this present job that when I convened a summit against racial profiling or stood up in solidarity and spoke very vocally against incidents against Muslims and Arabs after September 11, I am commended for doing my job. However, when I speak out against anti-Semitism, I am often criticized for being biased because I am a Jew. As I have said in other forums, there is a name for that, and it is "anti-Semitism."

As we do not have time to go into detail on the definitions, I am offering a document to the clerk, hopefully for reproduction. I am sorry I did not submit it earlier. I probably should have, but I did not want to inundate you with research documents. I did refer in that piece that was circulated to a chapter entitled "Anti-semitism in Canada: Realities, remedies and implications for anti-racism."

There is a powerful racist component in anti-Semitism, and it must be on the anti-racist agenda. What is "anti-Semitism?" You have heard a couple of definitions. I will offer one from the Anti-Defamation League: Anti-Semitism can be defined most simply as hostility directed at Jews solely because they are Jews. In spite of what anti-Semites profess, anti-Semitism is not caused by the

Deuxièmement, il faut comprendre le concept d'antisémitisme sous toutes ses formes, y compris l'antisémitisme systémique. Bon nombre de ceux ici présents, qui travaillent dans le domaine des droits de la personne et qui sont appelés à qualifier toutes les formes de racisme, éprouvent de la difficulté à le faire lorsqu'il s'agit de l'antisémitisme.

Troisièmement, nous devons reconnaître la distinction entre la critique légitime des politiques du gouvernement israélien, s'il y a lieu — c'est en réponse à la question du sénateur Plamondon —, et une critique versant dans l'antisémitisme. Il existe une stratégie ou des moyens pour faire la part des choses dans notre domaine. Parallèlement, on peut critiquer le Canada, mais quand cela devient-il une trahison? On peut certainement critiquer Israël sans être antisémite. Cependant, je vous donnerai sous peu quelques exemples de moyens à notre disposition.

Quatrièmement, il est essentiel, de la même façon que nous protestons contre toutes les formes d'islamophobie, de dénoncer le racisme, l'homophobie et toutes les formes de discrimination. Il ne faut pas craindre de se prononcer contre l'antisémitisme. Soit dit en passant, je dois vous dire que les juifs qui travaillent dans le domaine des droits de la personne et de la lutte contre le racisme, voire ceux qui enseignent dans ces domaines, craignent de s'exprimer ouvertement aujourd'hui. On les fait taire et on les marginalise, même dans les établissements où l'enseignement consiste notamment à créer un environnement sûr pour traiter de ces questions.

Enfin, la solidarité manifestée entre les groupes raciaux et religieux est extrêmement importante. La solidarité exprimée après les incidents récents a été rassurante, mais il a fallu une série d'événements déplorables comme des bombes incendiaires, la profanation de synagogues et de cimetières, ainsi que le vandalisme dans les écoles. Je n'aborderai pas ces questions puisqu'il existe des documents que vous pouvez lire à ce sujet. Cependant, j'ai constaté malheureusement — et nous composons avec cela — qu'on me félicite lorsque mes fonctions m'ont amené à convoquer un sommet contre le profilage racial ou à manifester ma solidarité haut et fort contre les incidents visant des musulmans et des Arabes après le 11 septembre. Cependant, lorsque je m'oppose ouvertement à l'antisémitisme, on me critique sous prétexte que je suis partial étant juive. Comme je l'ai déjà signalé à d'autres tribunes, il y a un terme pour désigner une telle attitude, et c'est «antisémitisme».

Comme nous n'avons pas le temps d'examiner exhaustivement les définitions, je présente à la greffière un document qui, je l'espère, sera reproduit. Je regrette de ne pas l'avoir fait parvenir auparavant. J'aurais probablement dû le faire, mais je ne voulais pas vous inonder de documents de recherche. Dans celui qui a été distribué, j'ai fait allusion à un chapitre intitulé «Anti-semitism in Canada: Realities, remedies and implications for anti-racism».

L'antisémitisme comporte une forte connotation raciste et doit être visé par le programme de lutte contre le racisme. Qu'est-ce que l'«antisémitisme»? Vous avez déjà entendu quelques définitions. Je vous donnerai celle de l'Anti-Defamation League: l'antisémitisme peut être défini le plus simplement comme désignant l'hostilité à l'endroit des juifs pour le seul motif qu'ils

actions or beliefs of Jews — or by the actions or beliefs of the Jewish state, I am adding that as a parenthesis — but rather as a result of attitudes and behaviour that arise regardless of what Jews do or believe. Anti-Semites are antagonistic to Jews for who they are and what they represent, and this antagonism has an ancient history.

Again, I will refer you to that history in a document that I hope you will circulate.

I would like to briefly give some concrete recommendations, and again, we will provide those in a longer document if you wish.

What can governments, what can parliamentarians do to seize on the progress made by NGOs — some of them are sitting at this table — and some of the work that we and others have done to put programs in place that have a meaningful, sustained impact on the ground?

In the 1930s, we as Jews, as well as others, put our faith in civil institutions — government, law enforcement and organized religion — to protect us before the inevitable actually happened, but that faith was misplaced. We learned the ultimate lesson of complacency.

I want to point to some hopeful signs. One of them, of course, was when our Prime Minister said, "This is not my Canada." We seize on those moments. We have had international leaders speak up against anti-Semitism. In just two weeks from now, leaders of the 55 nations of the OSCE will convene in Berlin. However, the reality is that many of those countries would probably rather not be there, and hope that once they have talked about it, they will not have to do so again. Countering anti-Semitism in Canada, even monitoring it or condemning it, as I mentioned earlier, is still considered controversial in the NGO circles — even in government circles.

These are a few of the challenges, with some practical suggestions: one, the importance of building a political will; two, the need for greater monitoring — educated, trained monitoring; three, the conference itself in Berlin and other international fora; four, promising practices. I did not even say "best practices," because we have yet to find some of those. I will just highlight what I mean by those four.

The political will. I would like to quote from Minister Natan Sharansky of Israel on the way that you can differentiate anti-Semitism from other political discourse. He talks about viewing the problem through 3D glasses, but those three Ds are demonization, double standards and delegitimization. If Jews, the Jewish people or the Jewish state are demonized, that is a clue that it is anti-Semitism and not legitimate political discourse. As

sont juifs. Malgré ce que prétendent les antisémites, l'antisémitisme ne découle pas des actions ou des croyances des juifs — ou encore de l'État juif, en passant soit dit —, mais plutôt des attitudes et des comportements qui sont adoptés, quelles que soient les actions ou les croyances des juifs. Les antisémites sont hostiles aux juifs pour ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent. Il s'agit d'un antagonisme qui remonte à très loin.

J'en dresse l'historique dans un document qui, je l'espère, vous sera remis.

Je souhaiterais présenter brièvement quelques recommandations concrètes. Encore une fois, nous pourrons vous transmettre, à cet égard, un document plus exhaustif, si vous le souhaitez.

Quelles mesures les gouvernements et les parlementaires peuvent-ils prendre pour tabler sur les progrès accomplis par les ONG — certaines d'entre elles sont représentées ici aujourd'hui — et sur le travail effectué par les autres et nous pour mettre en œuvre des programmes ayant une influence concrète qui est importante et soutenue?

Dans les années 30, les juifs et d'autres peuples ont fait confiance aux institutions civiles — gouvernements, organismes d'application de la loi et organisations religieuses — pour les protéger avant que ne survienne l'inévitable, mais nous avons eu tort de le faire. Notre confiance excessive nous a appris une leçon fondamentale.

Je veux signaler des signes porteurs d'espoir. Naturellement, l'un d'entre eux a été lorsque le premier ministre a dit: «Ce n'est pas l'idée que je me fais du Canada». Nous tablons sur de tels moments. Des dirigeants internationaux se sont élevés contre l'antisémitisme. Dans à peine deux semaines, les dirigeants de 55 pays de l'OSCE se réuniront à Berlin. Cependant, il n'en demeure pas moins que bon nombre de ces pays souhaiteraient plutôt ne pas s'y rendre et ils espèrent ne plus devoir répéter l'expérience ultérieurement. Comme je l'ai dit auparavant, le monde des ONG et même l'appareil gouvernemental considèrent que lutter contre l'antisémitisme au Canada, voire le condamner ou exercer une surveillance à cet égard sont de nature à susciter des controverses.

Voilà quelques défis à surmonter, mais il existe des propositions pratiques. Premièrement, il est essentiel de constituer une volonté politique; deuxièmement, il faut assurer une surveillance accrue — une surveillance éclairée et encadrée; troisièmement, la participation à la conférence de Berlin et aux autres assemblées internationales est essentielle; quatrièmement, il faut des pratiques prometteuses. Je n'ai même pas parlé de «pratiques exemplaires», parce que nous ne les avons pas encore trouvées. J'aborderai plus exhaustivement ces quatre propositions.

La volonté politique. J'aimerais citer les propos du ministre Natan Charansky d'Israël sur la façon de distinguer l'antisémitisme de tout autre discours politique. Selon lui, il faut envisager le problème sous l'angle des trois D, c'est-à-dire diabolisation, double échelle de valeurs et délégitimation. Une diabolisation des juifs, du peuple juif ou de l'État juif dénote un antisémitisme et un discours politique dénué de toute légitimité. À

an example, there was a double standard used against the Jewish delegation at the World Conference against Racism, or the double standard applied in the United Nations, where the Jewish state, with one of the tiniest populations, has faced disproportionate accusations of violations of human rights while gross violations by many other countries in the world were completely ignored. That is what we call, in anti-racism work, “differential treatment,” that is, a double standard. If there is extra scrutiny at the border of Muslims or Arabs, it is a double standard, if it really is random. If people are “driving while black” and that is their only crime, it is a double standard. The same analysis must be applied. That is another clue that what we are dealing with is anti-Semitism, and then we can push the political will forward.

The delegitimization of an entire state is a clue. In other words, we can criticize Canada for being racist and we can describe what that means, as the special rapporteur has, but it does not mean that Canadians or parliamentarians wear their bedsheets out at night and burn crosses, because we do have the best legal system and legislation in the world for dealing with this. However, we can highlight what systemic racism is, and it does not mean we would turn around and say that therefore the Canadian state should not exist. Anything that we would propose would not delegitimize another state. That is a clue that that would be an anti-Semitic kind of comment.

Yes, it is important to be critical, but, for example, you can look at some of these cartoons I have here. This is a British political cartoon from just a couple of months ago, in which they wanted to criticize Prime Minister Sharon, but it showed him actually devouring the flesh of a Palestinian baby. That picture could have been taken right out of a pre-war — even during the war — German or Nazi publication. That is crossing the line. That is demonization. That is anti-Semitism, not criticizing a political party.

Canada must continue to squarely address the nature and the source of the problem. Canada must secure condemnation of what is called the “new” anti-Semitism — but the new and the old anti-Semitism — in forums like the UN, the EU and OSCE. I do not have a lot of time to elaborate on these other issues such as the need for greater monitoring. We heard something about data collection earlier, but we need training for police services on how to actually do that. We have the skills to do that, and by the way, I will again offer the services of the Canadian Race Relations Foundation to assist. Senator Grafstein is on his way to Berlin. I would hope that Canada’s position would be to push for the adoption of comprehensive hate-crime data collection laws for all nations and provision of training for appropriate law enforcement professionals in how to identify, report and respond to hate crimes. We need to fund national assessments of hate violence.

titre d’exemple, il y a deux poids deux mesures pour la délégation juive à la Conférence mondiale contre le racisme ou aux Nations Unies où l’État juif, qui est l’un des moins peuplés, fait face à des accusations disproportionnées de violation des droits de la personne alors que sont passées sous silence de graves violations commises par beaucoup d’autres pays. Aux yeux de ceux qui luttent contre le racisme, c’est ce qu’on appelle le «traitement différent», c'est-à-dire la politique de deux poids deux mesures. Lorsqu’il y a un examen minutieux à la frontière avec un État musulman ou arabe, c'est deux poids deux mesures si le tout est vraiment aléatoire. C'est le principe de deux poids deux mesures si le seul délit d'une personne est le «délit de faciès au volant». Il faut recourir à la même analyse. C'est un autre signe qu'il s'agit d'antisémitisme, ce qui nous autorise à infléchir la volonté politique.

La délégitimation de tout un état est un indice. Autrement dit, nous pouvons critiquer le Canada d'être raciste et nous pouvons décrire ce que cela implique, comme le rapport spécial l'a fait, mais cela ne signifie pas que les Canadiens ou les parlementaires revêtent leurs draps blancs la nuit et brûlent des croix, car nous sommes dotés du meilleur système de droit et du meilleur régime de lois au monde pour nous attaquer à ce genre de problème. Cependant, nous pouvons souligner ce qu'est le racisme systémique, et cela ne signifie pas que nous pourrions affirmer par conséquent que l'État canadien ne devrait pas exister. Tout ce que nous proposerions ne délégitimerait pas un autre État. C'est là un indice qu'il s'agirait d'un commentaire antisémite.

Il est effectivement essentiel de pouvoir critiquer, mais voici quelques caricatures. Celle-ci est une caricature politique qui est parue en Angleterre il y a quelques mois et qui critique le premier ministre Sharon en le montrant en train de mordre dans la chair d'un bébé palestinien. Cette caricature aurait pu figurer dans un journal allemand ou nazi pendant la période précédant la guerre ou même pendant la guerre. C'est aller trop loin. C'est de la diabolisation. C'est de l'antisémitisme et non pas une critique d'un parti politique.

Le Canada doit continuer de s'attaquer sans équivoque à la nature et à la source du problème. Il doit obtenir la condamnation de ce qu'on appelle le «nouvel» antisémitisme — le vieil et le nouvel antisémitisme reviennent au même — dans des tribunes comme l'ONU, l'Union européenne et l'OSCE. Je n'ai pas le temps d'aborder exhaustivement les questions comme la nécessité d'assurer une surveillance accrue. On a évoqué plus tôt la collecte de données, mais il nous faut former les services de police à cet égard. Nous possédons les compétences pour ce faire. En passant, j'offre encore une fois l'aide de la Fondation canadienne des relations raciales. Le sénateur Grafstein s'apprête à partir pour Berlin. J'espère que le Canada préconisera que tous les pays adoptent des lois exhaustives régissant la collecte de renseignements sur les crimes haineux et forment les professionnels des organismes d'application de la loi sur la façon d'identifier, de signaler et de traiter les crimes haineux. Nous devons financer les évaluations nationales de la violence haineuse.

I will conclude with a discussion of the promising practices. The foundation itself does honour best practices in anti-racism work. However, in the same way as we funded a study, with Canadian Heritage, of best practices nationally and internationally in racial profiling, there needs to be a similar report done on best practices in anti-bias and anti-racist education. Holocaust education is definitely part of that and should be implemented, along with law enforcement training, working with religious institutions, responding to racism, anti-Semitism and hate crimes in the Armed Forces and other institutions, and certainly showcasing nationally and internationally the best practices that exist.

I am sorry that I have taken as much time as I have, but as you can see, I very much feel that if this country cannot do it, no country can.

Dr. Steve Scheinberg, National Chair of the League for Human Rights, B'nai Brith Canada: I was a professor of history at Concordia University for 41 years until my retirement last June. I am currently the National Chair of the League for Human Rights of B'nai Brith, the senior Jewish organization in Canada. We have been around for almost 130 years, having been founded in 1875. In the 1960s, we started doing human rights work through the League for Human Rights, so we are also one of the senior human rights organizations in Canada, and for the 12 years that Karen Mock worked in the leadership of the league, we had a strong profile, not only in working against anti-Semitism, but in working against hatred anywhere it appeared and joining hands with all minorities to try to build a better Canada.

My own work has been as a historian and scholar in the research on anti-Semitism, in terms of survey data, of compiling our annual audit of anti-Semitic incidents, and also as co-editor and author of a volume on *The Extreme Right: Freedom and Security at Risk*, published in 1997.

At this time I would like to introduce my colleague, Joseph Ben-Ami, our director of government relations.

I said that we do two forms of research. One is survey data. About 15 years ago, we started taking various surveys, not just on anti-Semitism but on racism in Canada, and we used various control groups in an attempt to show the attitudes of Canadians. Back then, 10 or 12 years ago, we were showing levels of prejudice across Canada at about the 20 to 25 per cent level. These prejudices were varied and from mild to strong. In British Columbia, the targets might have been Sikhs.

Je conclurai par les pratiques prometteuses. Notre fondation souligne les pratiques exemplaires dans le domaine de la lutte contre le racisme. Cependant, tout comme nous avons financé, de concert avec Patrimoine canadien, une étude des pratiques exemplaires à l'échelle nationale et internationale en matière de profilage racial, il faut se pencher sur les pratiques exemplaires en matière de sensibilisation à la lutte contre le racisme et les préjugés. La sensibilisation à l'holocauste en est certes un exemple. Elle devrait être mise en oeuvre parallèlement à la formation des organismes d'application de la loi et de concert avec les établissements religieux, dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les crimes haineux au sein des Forces canadiennes et des autres institutions. Il faut certainement faire connaître à l'échelle internationale et nationale les pratiques exemplaires mises en oeuvre.

Je regrette d'avoir pris si longtemps, mais comme vous pouvez le constater, je suis convaincue que, si notre pays ne peut y parvenir, aucun autre ne le pourra.

M. Steve Scheinberg, président du Comité des droits de la personne, B'nai Brith Canada: J'ai été professeur d'histoire à l'Université Concordia pendant 41 ans, jusqu'à ma retraite en juin dernier. J'occupe actuellement le poste de président du Comité des droits de la personne de B'nai Brith Canada, la plus ancienne organisation juive au Canada. Ayant été fondée en 1875, notre organisation existe depuis près de 130 ans. Dans les années 60, nous avons commencé à nous occuper des droits de la personne par l'intermédiaire de la Ligue des droits de la personne. Par conséquent, nous sommes également l'une des plus anciennes organisations des droits de la personne au Canada. Au cours des 12 années où Karen Mock a travaillé au sein de la direction de la ligue, nous nous sommes mis en évidence dans notre lutte non seulement contre l'antisémitisme mais également contre toute forme de haine, faisant front commun avec toutes les minorités pour essayer de construire un Canada meilleur.

À titre d'historien et d'universitaire, j'ai effectué de la recherche sur l'antisémitisme en examinant les données des enquêtes et en rassemblant celles de notre évaluation annuelle des incidents antisémites. Je suis également auteur et coéditeur du livre intitulé *The Extreme Right: Freedom and Security at Risk*, qui a été publié en 1997.

À ce stade-ci, j'aimerais vous présenter mon collègue, Joseph Ben-Ami, notre directeur des relations avec le gouvernement.

Comme je l'ai dit, nous effectuons deux types de recherches. Premièrement, les enquêtes. Il y a une quinzaine d'années, nous avons commencé à faire diverses enquêtes, non seulement sur l'antisémitisme mais sur le racisme au Canada. Dans ce contexte, nous avons utilisé divers groupes témoins pour essayer de cerner les attitudes des Canadiens. À l'époque, il y a 10 ou 12 ans, le niveau de préjugés dans l'ensemble du Canada s'établissait autour de 20 à 25 p. 100. Ces préjugés étaient variés et allaient de faibles à forts. En Colombie-Britannique, les Sikhs auraient pu en être les cibles.

In Toronto, it might have been more East Asians and Chinese, and in Quebec, more Jews, but attitudinal prejudice, not active incidents.

The other thing we have done over the years is to compile the "Audit of Antisemitic Incidents," issued every year. I hope that has been made available to members of the committee. This audit is probably the best source for charting anti-Semitic incidents over time. We compile this data not only from reports to our own hate crimes and anti-Semitism hotline, but also, toward the end of the year, we start going out to synagogues, other Jewish organizations across the country, police forces and the like, to try to bolster our data and see where we may have messed up, where we have insufficient numbers or too many as compared to the police and so on. This audit has been saluted by various agencies of the Canadian government as one of the best sources for charting anti-Semitism.

One of the jobs of this committee, I presume, is to see if there is a rise in anti-Semitism. If so, what is the cause?

As an anecdote, a couple of years ago one of our colleagues in the League for Human Rights, our national counsel, Marvin Kurz, based in Toronto, wrote in an article for *The Globe and Mail* that anti-Semitism is no longer a big problem among Canadians. We asked why was the lead counsel saying that when the data in our audit shows something rather different? What is the contradiction? Maybe it is the same contradiction we have today.

I have a survey that was recently done by Dr. Conrad Winn, of the COMPAS organization, that has not been published yet. Again, it shows progress among Canadians in the area of race relations and prejudice. There is less prejudice today than ever. Before World War II, American surveys — we do not have Canadian surveys for that period — showed about a 50 per cent level of anti-Semitism in the population. We assume that was true in Canada, too.

Today, we are talking about figures across the country of 15 to 20 per cent, mild to very hard-line anti-Semitism. It is not a big problem in terms of Canadian attitudes.

If we target all Canadians in our drive to deal with anti-Semitism, we might be making a big mistake. Yet the audit of anti-Semitic incidents shows the highest figures we have ever had: 585 incidents, 27 per cent higher than in 2002 and twice as many as in 2001. That is an alarming level.

We think the reports of incidents we get are the tip of the iceberg. They are indicative and may be only 10 per cent of the real number. How do we reconcile these two kinds of findings,

À Toronto, ils auraient visé davantage les Asiatiques orientaux et les Chinois et, au Québec, les Juifs, mais cela se limitait à des attitudes et non à des incidents matériels.

Deuxièmement, au fil des ans, nous avons produit une «Compilation des incidents antisémites», publiée annuellement. J'espère que ce document a été communiqué aux membres du comité. Cette compilation est sans doute la meilleure source pour recenser les incidents antisémites à long terme. Nous avons compilé ces données de rapports d'incidents communiqués à notre service d'écoute téléphonique sur les crimes haineux et l'antisémitisme. En outre, vers la fin de l'année, nous avons commencé à nous rendre dans les synagogues et dans d'autres organisations juives un peu partout dans le pays, à communiquer avec les autorités policières, et cetera pour étoffer nos données et déceler des lacunes éventuelles, par exemple des chiffres trop faibles ou trop forts en comparaison à ceux de la police, et cetera. Cette compilation est considérée par diverses agences du gouvernement canadien comme l'une des meilleures sources pour tracer un portrait de l'antisémitisme.

L'une des tâches de votre comité, je présume, est de déterminer s'il y a une montée de l'antisémitisme. Et dans l'affirmative, quelle en est la cause?

Voici une anecdote. Il y a environ deux ans, un de nos collègues de la Ligue des droits de la personne, notre conseiller juridique national, Marvin Kurz, qui travaille à Toronto, a écrit un article pour le *Globe and Mail* dans lequel il affirmait que l'antisémitisme n'est plus un grave problème chez les Canadiens. Nous nous sommes demandés pourquoi il affirmait cela alors que les données de notre compilation tracent un portrait bien différent. Quelle est la contradiction? Peut-être est-ce la même contradiction dont nous sommes témoins aujourd'hui.

J'ai en main une enquête récemment menée par le M. Conrad Winn, de l'organisme COMPAS, et qui n'a pas encore été publiée. Encore là, on note un progrès dans le domaine des relations raciales et de la tolérance au sein de la population canadienne. Il y a moins de préjugés aujourd'hui que jamais. Avant la Seconde Guerre mondiale, des études américaines — nous n'avons pas d'études canadiennes pour cette période — faisaient état d'un niveau d'antisémitisme de l'ordre de 50 p. 100 dans la population. Nous supposons que c'était la même chose au Canada également.

Aujourd'hui, nous avons affaire au pays à un taux de 15 à 20 p. 100, le sentiment antisémite allant de faible à très prononcé. Les attitudes des Canadiens ne posent pas un gros problème.

Si nous ciblons l'ensemble des Canadiens dans nos efforts pour contrer l'antisémitisme, il se peut que nous fassions une grave erreur. Pourtant, la compilation des incidents antisémites affiche les chiffres les plus élevés jamais enregistrés: 585 incidents, soit une hausse de 27 p. 100 par rapport à 2002, et pratiquement le double par rapport à 2001. C'est un niveau alarmant.

À notre avis, les incidents qu'on nous signale représentent la pointe de l'iceberg. Ils sont indicatifs et représentent sans doute 10 p. 100 seulement du chiffre réel. Comment concilier ces deux

first, that Canadians in general are less prejudiced than ever; but second, there are more anti-Semitic incidents? That is a big problem, and a problem for you, too.

I have studied the extreme right in Canada and the United States. I can tell you that at this moment we are looking at an extreme right in Canada that is still a problem, but it does not compare to what we had five or ten years ago, when every other day we could read about skinhead organizations, the Heritage Front, about Mr. Zundel, who is now incarcerated and will hopefully be finally deported back to his native land of Germany.

What do we say about this? What does the European Union say about it? The European Union has done a very careful study, which is available on the Web. We can make it available to you if you do not have it. That study shows alarming rates of growth of anti-Semitism. In the European Union, they say there are attacks on synagogues, Jewish institutions, tombstones, et cetera. These we attribute mostly to the extreme right.

The second part of their analysis was suppressed by the European Union for months. The scholars who produced the report, by the way, were based in Berlin. They are non-Jewish German scholars at the institute for anti-Semitism at the Technical University of Berlin. What they said was — and here is the difficult part for you as well as for us — that in many cases, young, alienated Muslims were to blame for these attacks on Jewish persons and properties. You can look at that report.

My conclusions are that Canada is much the same. If an extreme right is not present to any great extent any more, there are always freelance racists and anti-Semites out there. Still, our audit identified 35 perpetrators as probably young Arabs. I do not use the word "Muslim"; they were identified as young Arabs. Identification is suspect. The figure is 35 out of 585. However, most perpetrators of anti-Semitic incidents are never seen. They strike in the middle of the night. We do not know who most of them are. However, many those who were visible, and committed acts of harassment and so forth, were, unfortunately, young Muslims.

We must ask about the context for the rise of anti-Semitic incidents in Canada. We are facing a real problem that this committee must address. I was at the Talmud Torah School the morning after it was firebombed. I saw that school and I saw the note that had been written in the name of Sheik Yassin, saying that when Sharon stops they will stop. That does not mean it is a Muslim or an Arab, by the way. I cannot describe the perpetrator. Anyone else could have hidden behind those words and committed the act. Yet there is a context. What is it? It has been referred to here before, at this table. That is, the context of the kinds of demonstrations of incivility that we have seen time and time again, of the signs at demonstrations saying, "Zionism equals racism." What is Zionism? It is the national movement of the Jewish people.

conclusions opposées, d'une part que les Canadiens en général sont plus tolérants que jamais et d'autre part, qu'il y ait davantage d'incidents de nature antisémite? C'est un gros problème, et un problème pour vous aussi.

J'ai étudié l'extrême-droite au Canada et aux États-Unis. Je peux vous dire qu'en ce moment, il y a au Canada une extrême-droite qui fait toujours problème, mais la situation ne se compare pas à ce qu'elle était il y a cinq ou dix ans alors que pratiquement chaque jour, on pouvait lire dans les journaux des articles sur les organisations de Skinhead, sur le Heritage Front et sur M. Zundel, qui est maintenant incarcéré et qui, nous l'espérons, sera éventuellement déporté dans son pays natal, l'Allemagne.

Qu'en pensons-nous? Qu'en pense l'Union européenne? Cette dernière a effectué une étude très sérieuse qui est disponible sur le Web. Nous pouvons vous la communiquer si vous ne l'avez pas. Elle fait état de taux de croissance alarmants de l'antisémitisme. Dans les pays de l'Union européenne, des synagogues, des institutions juives, des pierres tombales, et cetera font l'objet d'attaques que nous attribuons pour la plupart à l'extrême-droite.

L'Union européenne a gardé par devers elle la deuxième partie du rapport pendant des mois. Soit dit en passant, ses auteurs sont des Allemands de Berlin. Il s'agit d'érudits allemands non juifs qui travaillent à l'institut sur l'antisémitisme à l'Université technique de Berlin. D'après eux — et c'est là la partie difficile pour vous comme pour nous —, dans de nombreux cas, ce sont de jeunes Musulmans marginaux qui sont responsables de ces crimes contre des Juifs et des propriétés juives. Vous pouvez consulter ce rapport.

D'après moi, j'en conclus que c'est à peu près la même chose au Canada. Si l'extrême-droite n'est plus aussi présente ici qu'avant, il reste toujours des racistes et des antisémites individuels. Quoi qu'il en soit, notre compilation a permis d'identifier 35 perdérateurs comme étant probablement de jeunes Arabes. Je n'utilise pas le terme Musulman; ils ont été identifiés comme étant de jeunes Arabes. Toute identification est suspecte. Il s'agit de 35 cas sur 585. Cependant, la plupart des perdérateurs d'incidents antisémites demeurent inconnus. Ils frappent au milieu de la nuit. Nous ignorons qui ils sont, pour la plupart. Cependant, un grand nombre de ceux qui ont été vus et qui ont commis des actes de harcèlement, et cetera, étaient malheureusement de jeunes Musulmans.

Il faut s'interroger sur le contexte de cette flambée du nombre d'incidents antisémites au Canada. Nous sommes aux prises avec un réel problème sur lequel votre comité doit se pencher. Je me suis rendu à l'école Talmud Torah le matin suivant l'attentat à la bombe. J'ai vu l'école et j'ai vu la note écrite au nom du Sheik Yassin, qui disait: le jour où Sharon arrêtera, nous arrêterons. En passant, cela ne signifie pas que son auteur soit Musulman ou Arabe. Je ne peux décrire le perdérateur. N'importe qui aurait pu commettre cet acte et dissimuler son identité derrière ces mots. Pourtant, il y a un contexte. Quel est-il? On y a déjà fait référence auparavant ici, à cette table. Le contexte est celui des manifestations d'incivilité dont nous sommes témoins à répétition. Au cours de ces manifestations, on peut lire sur des pancartes: «Sionisme égale racisme». Qu'est-ce que le sionisme?

Why use Zionism? Why not criticize Israel? If you want to criticize it, criticize it directly rather than invoke some kind of worldwide conspiracy called "Zionism."

Why hold up a sign saying that the Jewish star equals the swastika? What does that do to young people? Why use the hyperbole of genocide and another Holocaust?

Every one of us in this room regrets that some 4,000-plus people have died during the three years of the intifada. Whatever the causes of it and however we see it, those 4,000 do not measure up to 1,000 people a week being killed in the Sudan under the auspices or support of the Sudanese Arab government. That is the double standard that Ms. Mock spoke about in relation to Israel.

What does that do to young people like the young man who threw a Molotov cocktail at the synagogue in Edmonton? He was caught. He was a young Arab gentleman who said he was frustrated and angry and threw this Molotov cocktail at the Jews, not at Israel — he did not go there — but at Jews, for hatred of Jews.

What are the answers here? What kind of recommendations can I offer? Some of them have been alluded to. The kind of general anti-racist programs that Ms. Mock and Mr. Landry spoke about and civil discourse are all well and good.

At Concordia University, they introduced programs in conflict resolution following the riots there, which was fine for the people who attended, but I assure you the people who needed those seminars were not there.

Part of this problem is not only people in the crowds but legitimate bodies that are stirring up anti-Semitism. I want to quote not from some fringe group in the Arab community but from the Vice-President of the Canadian Islamic Congress. This is up on their Web site. You can see it now.

Senator Jaffer: Point of order.

Dr. Scheinberg: She says in an article —

The Chairman: Dr. Scheinberg, we have a point of order on the table.

[Translation]

Senator Plumondon: I am sorry, but we are straying from the subject matter of today's meeting, namely anti-Semitism in Canada. We should get back to the subject at hand.

C'est le mouvement national du peuple juif. Pourquoi s'en prendre au sionisme? Pourquoi ne pas critiquer Israël? Si vous voulez critiquer Israël, faites-le directement au lieu d'invoquer une conspiration mondiale quelconque appelée le «zionisme».

Pourquoi brandir une pancarte affirmant que l'étoile juive égale la swastika? De quelle façon cela influence-t-il les jeunes? Pourquoi recourir à l'hyperbole du génocide et d'un autre holocauste?

Chacun d'entre nous dans cette salle regrette que plus de 4 000 personnes soient mortes depuis les trois ans que dure l'Intifada. Quelles qu'en soient les causes et notre perception du phénomène, 4 000 personnes, cela ne se compare pas aux 1 000 personnes par semaine qui sont tuées au Soudan sous les auspices ou avec le soutien du gouvernement arabe soudanais. Voilà un exemple de la norme différente que l'on applique à Israël, et dont Mme Mock a parlé.

De quelle façon cela influence-t-il les jeunes gens, notamment ce jeune homme qui a lancé un cocktail Molotov contre la synagogue à Edmonton? Il a été arrêté. C'était un jeune Arabe qui a dit être frustré et en colère et qui a lancé ce cocktail Molotov contre les Juifs, et non contre Israël — où il n'est jamais allé — mais contre les Juifs, par haine des Juifs.

Quelles sont les réponses à ce problème? Quel genre de recommandations puis-je offrir? Certaines ont déjà été évoquées. Les programmes antiracistes dont Mme Mock et M. Landry ont parlé, ainsi que le discours civil sont de bonnes choses.

À l'Université Concordia, on a mis sur pied des programmes de résolution de conflits à la suite des manifestations qui ont eu lieu sur le campus. C'est bien beau pour les personnes qui y ont assisté, mais je peux vous assurer que ceux qui avaient vraiment besoin de ces ateliers n'y étaient pas.

Une partie du problème tient au fait que ce ne sont pas seulement les participants à des manifestations qui suscitent l'antisémitisme, mais des organismes légitimes. Permettez-moi de citer non pas un groupe marginal au sein de la communauté arabe, mais la vice-présidente du Congrès islamique du Canada. Cela est tiré du site Web de l'organisation. Vous pouvez le consulter maintenant.

Le sénateur Jaffer: Rappel au Règlement.

M. Scheinberg: Elle affirme dans un article...

La présidente: Monsieur Scheinberg, nous sommes saisis d'un rappel au Règlement.

[Français]

Le sénateur Plumondon: Je suis désolée, mais nous nous éloignons du sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est-à-dire l'antisémitisme au Canada. Nous devrions revenir à cette question.

[English]

Dr. Scheinberg: I quite agree with that remark. I do not want to talk about what Arabs have done. I am talking about Canada. I want to talk about what is furthering the climate of anti-Semitism here in Canada. Just permit me to quote from this document.

The Chairman: I am sorry, it is already 8:15 and our senators would like to ask a few questions, Dr. Scheinberg.

Dr. Scheinberg: Can I conclude in one minute with this quotation?

The author is talking about the record of Islam on being blind to race. That is fine and good, but then she says: Most notably, the Koran rejects the Jewish concept...

The Chairman: I am sorry, Dr. Scheinberg, that is not at all what we are discussing. Could I ask you to terminate this, please?

Mr. Joseph Ben-Ami, Director of Communications, B'nai Brith Canada: Madam Chair, if I could intervene for a second, I would like to respectfully ask how the Chair could possibly make a judgment on the propriety of a quote without having heard it in the first place.

The Chairman: I have already had two objections from two senators at the table.

Mr. Ben-Ami: I understand. As a procedural question, does the Chair not have to hear the quote first to determine if it is out of order?

Dr. Scheinberg: May I tell you the context of the quote once again?

The Chairman: We are here to ask questions, not answer them.

Dr. Scheinberg: The context of this quotation is in saying what is establishing the context for anti-Semitism, if you are interested —

The Chairman: In the opinion of the writer.

Dr. Scheinberg: In the context of anti-Semitism and its rise in this country, one of the things you will have to deal with is whether there is anti-Semitism and prejudice in one community directed against another that is inspiring some of these incidents. May I just conclude with this quotation?

The Chairman: All right, go ahead, doctor.

Dr. Scheinberg: Most notably, she says the Koran rejects the Jewish concept of racial superiority. That is, their status as a chosen people. She says that this concept is not only racist but directly contradicts the Koranic worldview of racial equalities. Unfortunately, she concludes, the Jewish idea of

[Traduction]

M. Scheinberg: Je suis d'accord avec cette remarque. Je ne veux pas parler de ce qu'ont fait les Arabes. Je parle du Canada. Je veux parler d'éléments qui attisent le climat d'antisémitisme ici, au Canada. Permettez-moi seulement de citer un passage de ce document.

La présidente: Je suis désolé, mais il est déjà 20 h 15 et les sénateurs souhaitent vous poser quelques questions, monsieur Scheinberg.

M. Scheinberg: Puis-je conclure en une minute avec cette citation?

L'auteur évoque le bilan de l'Islam, notamment son indifférence à la race. Fort bien, mais ensuite elle ajoute: plus spécifiquement le Coran rejette le concept juif...

La présidente: Je suis désolé, monsieur Scheinberg, mais ce n'est pas du tout ce dont nous discutons. Puis-je vous demander de vous en tenir là, je vous prie?

M. Joseph Ben-Ami, directeur des Communications, B'nai Brith Canada: Madame la présidente, avec tout le respect que je vous dois, je voudrais savoir comment la présidence peut porter un jugement sur le bien-fondé d'une citation sans l'avoir d'abord entendue.

La présidente: J'ai déjà entendu deux objections de la part de deux sénateurs à la table.

Mr. Ben-Ami: Je comprends. Sur le plan de la procédure, la présidence ne doit-elle pas entendre d'abord la citation avant de la juger irrecevable?

M. Scheinberg: Puis-je vous expliquer encore une fois le contexte de la citation?

La présidente: Nous sommes ici pour poser des questions, et non pour y répondre.

M. Scheinberg: C'est pour montrer comment on établit le contexte de l'antisémitisme, si cela vous intéresse, que j'offre cette citation...

La présidente: Selon l'opinion de l'auteur.

M. Scheinberg: Étant donné la recrudescence de l'antisémitisme dans notre pays, l'une des choses qu'il vous faudra déterminer, c'est s'il y existe un sentiment antisémite, des préjugés d'une communauté envers une autre qui seraient susceptibles d'inspirer certains de ces incidents. Puis-je simplement conclure avec cette citation?

La présidente: Très bien, allez-y.

M. Scheinberg: Plus particulièrement, elle affirme que le Coran rejette le concept juif de la supériorité raciale. Autrement dit, son statut de peuple élu. Selon elle, ce concept est non seulement raciste, mais il contredit directement la vision coranique de l'égalité raciale. Malheureusement, elle conclut que cette idée

being chosen not only institutionalized racism but also set a terrible precedent for human history in general where racial superiority claims became the norm.

A responsible officer of the Islamic Congress is blaming the Jewish people here for the doctrine of racial superiority. We are not talking about kids at Concordia carrying signs out on the streets; we are talking about legitimate groups in Canadian society using illegitimate means to further their ideas.

The Chairman: Senator, do you have any questions or comments?

Senator Plamondon: No.

The Chairman: I would like to thank you for your presentation and I am sorry that it finished on this particular note.

The committee adjourned.

qu'ont les Juifs de faire partie du peuple élu a conduit à l'institutionnalisation du racisme mais a aussi établi un précédent terrible pour l'histoire de l'humanité en général, histoire au cours de laquelle les prétentions à la supériorité raciale sont devenues la norme.

Un représentant officiel du Congrès islamique blâme le peuple juif pour la doctrine de la supériorité raciale. Nous ne parlons pas en l'occurrence de jeunes étudiants de Concordia qui brandissent des pancartes dans les rues, mais de groupes légitimes au sein de la société canadienne qui utilisent des moyens illégitimes pour avancer leurs idées.

La présidente: Sénateur, avez-vous des questions ou commentaires?

Le sénateur Plamondon: Non.

La présidente: Je vous remercie de votre exposé, et je regrette que votre comparution ait pris fin sur cette note.

La séance est levée.

From Canadian Race Relations Foundation:

Dr. Karen Mock, Executive Director.

From B'nai Brith Canada:

Dr. Steve Scheinberg, National Chair of the League for Human Rights;

Joseph Ben-Ami, Director of Communications.

De la Fondation canadienne des relations raciales:

Mme Karen Mock, directrice générale.

De B'nai Brith Canada:

Mme Steve Scheinberg, président du comité des droits de la personne;

Joseph Ben-Ami, directeur des Communications.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, April 19, 2004

The Honourable Senator Jerahmiel Grafstein.

From the Department of Justice:

Lisette Lafontaine, Senior Counsel;

Angela Connidis, Counsel.

From the Department of Canadian Heritage:

Christine Nassrallah, Director, Policy and Research,
Multiculturalism and Human Rights Branch;

Artur Wilczynski, Acting Director, International Relations and
Policy Development, International Affairs Branch.

From the Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada:

Roy Jones, Director.

From the Canadian Jewish Congress:

Keith Landy, National President;

Manuel Prutschi, National Executive Director;

Eric Vernon, Director of Government Relations.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le lundi 19 avril 2004

L'honorable sénateur Jerahmiel Grafstein.

Du ministère de la Justice:

Lisette Lafontaine, avocate-conseil;

Angela Connidis, avocate.

Du ministère du Patrimoine canadien:

Christine Nassrallah, directrice, Politique et recherche, Direction
générale du multiculturalisme et des droits de la personne;

Artur Wilczynski, directeur par intérim, Relations internationales et
développement des politiques, Direction générale des affaires
internationales.

Du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada:

Roy Jones, directeur.

Du Congrès juif canadien:

Keith Landy, président national;

Manuel Prutschi, directeur général national;

Eric Vernon, directeur, Relations gouvernementales.

(Suite à la page précédente)